

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quatorzième séance – Lundi 20 septembre 1999, à 17 h

Présidence de M^{me} Alice Ecuillon, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, conseiller administratif, *M. Tristan Cerf*, *M^{me} Liliane Chabander-Jenny*, *MM. Olivier Coste*, *Jean-Marie Hainaut*, *François Henry*, *Bernard Lescaze*, *Souhail Mouhanna*, *M^{me} Alexandra Rys*, *M. François Sottas* et *M^{me} Evelyne Strubin*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, maire, *M. Alain Vaissade*, vice-président, *MM. Manuel Tornare* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 1^{er} septembre 1999, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 14 septembre, mercredi 15 septembre et lundi 20 septembre 1999, à 17 h et 20 h 30.

La présidente. Avant de passer la parole aux conseillers administratifs, j'aimerais excuser l'absence de M. André Hediger. A 17 h 30, il sera à l'Association des communes genevoises et, à 20 h 30, il participera à l'assemblée cantonale des pompiers volontaires pour les projets en cours. Par ailleurs, M. Ferrazino devra s'absenter dès 18 h.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. J'aimerais rappeler aux membres de la commission informatique qu'à 19 h ils se réuniront à la salle Nicolas-Bogueret pour une brève séance.

Nous avons reçu une lettre de démission du conseil de la Fondation d'art dramatique, adressée par M^{me} Helen Brügger. Je donne cette lettre à lire à notre secrétaire.

Lecture de la lettre:

Genève, le 13 septembre 1999

Aux membres du conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève (FAD).

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs,

Dans les circonstances actuelles, je ne peux malheureusement pas continuer à représenter l'Alliance de gauche à la FAD, puisque l'AdG a cessé d'exister en tant que formation unitaire.

Je vous demande donc de prendre acte de ma démission du conseil de la FAD, en vous souhaitant bonne chance pour votre travail en faveur d'un art dramatique exigeant à Genève.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Helen Brügger

La présidente. Nous procéderons au remplacement de M^{me} Brügger lors d'une prochaine séance.

J'ai à vous communiquer une lettre de M. Pierre de Freudenreich, adressée à M. Robert Cramer, président du Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie, que j'ai reçue pour communication. J'aimerais demander à M. Pierre de Freudenreich s'il souhaite que cette lettre soit lue.

M. Pierre de Freudenreich (L). Oui.

La présidente. Alors je demande à M. Rielle, secrétaire, de lire cette lettre.

Lecture de la lettre:

Genève, le 15 septembre 1999

Monsieur le président,

En ma qualité de chef du groupe municipal libéral de la Ville de Genève, je me permets de porter à votre connaissance, en votre qualité de magistrat en charge de la surveillance des communes, les faits ci-après, en application des articles 66, 73, et 82 et ss, notamment 83 de la LAC.

1) Lors de la séance du Conseil municipal de la Ville de Genève du 14 octobre 1999, sous le point de l'ordre du jour «Communications du Conseil administratif», le magistrat en charge du département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie (ci-après: le magistrat) a fait la déclaration reproduite en substance ci-après aussi bien que dans la presse locale du 15 septembre 1999.

2) La rue de la Rôtisserie est actuellement signalée comme une zone dite résidentielle, quoique aucun aménagement adéquat n'ait été fait. Cette carence dénote une certaine confusion quant à la nature exacte de cette zone.

3) Cette situation a été corrigée par le Conseil d'Etat par un arrêté d'août 1999 modifiant le statut de cette zone, transformée en zone 30 km/h.

4) Le magistrat prit sur lui de faire procéder, dans le délai de trois mois accordé par le Canton, aux travaux d'aménagement liés au statut de zone résidentielle, cela au moyen de travaux.

5) Le principe de la réalisation de travaux de «mise en conformité» ne saurait justifier la présente dénonciation.

6) Le magistrat s'est toutefois exprimé sur leur coût évalué oralement par lui à environ 200 000 francs.

7) Il indiquait financer cet investissement au moyen d'un solde de crédit selon lui disponible sur le chantier de la rue de Rive, achevé depuis une année, et qui aurait donc déjà dû être bouclé.

8) Il précisait que l'«adjacence» du site de Rive avec la rue de la Rôtisserie permettait sans autre cette nouvelle affectation d'un crédit voté.

9) Invité par le groupe libéral à préciser ce qu'il entendait précisément par ce nouveau principe comptable de l'«adjacence», le magistrat précisa que, dès lors qu'un crédit concernait des travaux relatifs à une partie du domaine public, il pouvait être étendu à des travaux d'une autre nature sur des chaussées en relation directe avec celles pour lesquelles un crédit aurait été voté.

10) Conscient du caractère pour le moins aventureux de cette théorie, le magistrat se rappela soudain disposer d'un autre solde de crédit, soit un crédit d'étude du périmètre de la Vieille-Ville, qui lui paraissait tout aussi bien pouvoir être utilisé aux fins de financer la réalisation de travaux.

11) A l'évidence, dans son emportement à réaliser les travaux qu'il projette, le magistrat témoigne d'indifférence et de confusion quant à leur financement.

12) Aucun vote n'est intervenu, puisque aucune proposition du Conseil administratif n'a été faite sur cet objet. Il n'y a donc pas de décision sujette à recours, pas plus que de possible contrôle des délibérations par le Conseil d'Etat au sens des articles 66 et ss de la LAC. Cela détermine la forme de la présente «dénonciation» et, aux yeux du groupe libéral, suffirait à la justifier.

Mais les faits sont graves.

Au principe de l'adjacence géographique inventé mardi s'oppose celui, bien connu parce que essentiel, de la spécialité de l'affectation d'un crédit, principe général et non discuté en matière de comptabilité publique qui prescrit qu'un crédit ne peut être utilisé que dans le cadre de l'objet pour lequel il a été demandé et voté.

Or le crédit couvrant les travaux de la rue de Rive avait un périmètre délimité par le plan annexé à la proposition du Conseil administratif et était calculé sur la base des seuls coûts prévisibles de ce chantier. Un solde éventuellement disponible ne saurait être compris comme une prime de bonne gestion du Conseil administratif et demeurer à sa libre disposition, susceptible d'être affecté à un

autre projet, fût-il cher à un magistrat – adjacence intellectuelle – ou proche géographiquement – adjacence au sens littéral du terme.

De la même manière, un crédit d'étude constitue non point une autorisation d'effectuer des travaux, peut-être provisoires, mais bien le financement de mandats d'études préalables à une demande de crédit en vue de leur réalisation. Un crédit d'étude ne peut se confondre avec un crédit en vue de la réalisation d'un chantier.

La démarche du conseiller administratif viole l'article 30, al 1, lit e), de la LAC en ce qui concerne les compétences délibératives exclusives du Conseil municipal et l'article 48, lit b) et g), en ce qui concerne les charges du Conseil administratif.

Outre la loi, il n'est pas douteux que la démarche du conseiller administratif viole un certain nombre de principes constitutionnels, dont ceux de la séparation des pouvoirs, du contrôle démocratique par le Conseil municipal de l'activité du Conseil administratif, aussi bien que les droits populaires, cela d'autant plus évidemment que, selon la procédure ordinaire, le crédit de 200 000 francs devait faire l'objet d'un arrêté soumis au référendum facultatif.

Le Conseil administratif, ou à tout le moins sa majorité, prétend cependant user de l'exception de l'état de nécessité.

On ne voit pas, s'agissant de débattre de l'état de nécessité, quel péril – impossible à prévenir autrement – justifierait de telles violations de la loi et des principes généraux. Le magistrat ne s'est d'ailleurs nullement exprimé sur la notion de dommages. En outre, s'il y avait effectivement péril, le magistrat ne s'est pas davantage exprimé sur le caractère de prévention des travaux qu'il entendait entreprendre sans délai.

Pour autant que l'on admette l'urgence, il s'agirait là d'une notion distincte de l'état de nécessité en ce qu'elle ne constitue pas une exception quant à l'application de la loi et à la défense des valeurs qu'elle protège, mais permet la mise en œuvre de procédure de décisions simplifiées.

Pour le magistrat, l'urgence découle de la publication dans la *FAO*, au début août 1999, de l'arrêté du Conseil d'Etat relatif au nouveau statut de la rue de la Rôtisserie, arrêté que le magistrat était déterminé à contester.

Il lui appartenait alors de déposer sur le bureau du Conseil municipal une brève proposition d'arrêté, assortie des remarques nécessaires du magistrat quant à la nécessité de voter rapidement cet objet, peut-être même sans renvoi en commission. Cette procédure lui aurait permis, sans doute, de disposer des fonds nécessaires à l'échéance du délai référendaire et avant l'expiration du délai de trois mois fixé par le Conseil d'Etat.

Il est piquant de relever que, si le magistrat était très soucieux de se plier fidèlement au délai fixé par le Canton, délai à l'évidence sujet à prolongation, pour autant que cela soit justifié, il n'a pas craint pour ce faire de maltraiter l'ensemble des dispositions applicables aux communes et protégeant leurs citoyens.

Que conclure sinon que, outre le caractère flagrant des violations de la LAC contenues dans la communication du magistrat en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, ces violations étaient grossièrement inutiles et délibérées.

Pour ces raisons, le groupe libéral municipal vous invite à faire interdiction au Conseil administratif de la Ville de Genève de prélever sur le crédit d'étude du périmètre de la Vieille-Ville ou sur le crédit de réalisation des travaux de la rue de Rive ou sur tout autre crédit d'investissement les montants nécessaires en vue de réaménager la rue de la Rôtisserie, sous la menace de l'article 84, alinéa 1, lit a), de la LAC.

Au nom du groupe libéral, je vous remercie de me tenir informé de la suite que vous entendez donner à la présente et vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de ma haute considération.

Pierre de Freudenreich
Chef du groupe libéral municipal

Copies à:

- M. Jean Erhardt, secrétaire général du Conseil administratif;
- M. Christian Ferrazino, conseiller administratif en charge du département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie;
- M^{me} Alice Ecuivillon, présidente du Conseil municipal pour communication au Conseil municipal de la Ville de Genève.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je constate que le groupe libéral a pris beaucoup de temps et a consacré beaucoup d'énergie à vouloir susciter un conflit qui n'en est pas un. Vous pensez bien que, quand bien même M. de Freudenreich était le seul dans cette enceinte à s'insurger contre la proposition du Conseil administratif de prendre enfin ce dossier en main et de présenter les aménagements que tout le monde attend depuis bien longtemps, quand bien même M. de Freudenreich s'est insurgé parce qu'il ne comprenait pas, ou faisait mine de ne pas comprendre, les intentions du Conseil administratif, j'ai immédiatement décidé, ne serait-ce que pour rassurer M. de Freudenreich et peut-être aussi pour donner davantage de légitimité à cette décision, de saisir le Conseil municipal

d'une proposition, afin de vous permettre de décider vous-mêmes, de l'affectation du solde du crédit pour les travaux à la rue de Rive à l'aménagement du secteur de la Rôtisserie. M. de Freudenreich sera ainsi rassuré et n'aura plus besoin de perdre du temps pour écrire trois à quatre pages, qui contiennent d'ailleurs beaucoup d'éléments inexacts voire erronés, mais je ne veux pas vous prendre de temps ce soir pour les corriger. Je vous répondrai dans une lettre très brève, Monsieur de Freudenreich, et je corrigerai un certain nombre d'inexactitudes dans votre courrier. Nous aurons tous l'occasion, dès la prochaine session du Conseil municipal, de pouvoir manifester, à une large majorité, notre intention de procéder de la sorte et, ce faisant, aménager le secteur de la Rôtisserie comme nous souhaitons le faire depuis longtemps. Par conséquent, cet incident n'en est pas un, et si vous aviez eu la patience d'attendre le prochain ordre du jour, vous auriez reçu, comme tous les autres conseillers municipaux, cette proposition qui est en voie de préparation au sein de mon département.

M. Pierre de Freudenreich (L). Tout d'abord, je n'attends pas de réponse immédiate du Conseil administratif – tant mieux s'il y en a une – pour l'instant, j'attends seulement une réponse de M. Cramer, conseiller d'Etat. Toujours est-il que je prends acte que, suite à cette intervention, vous décalez le processus en respectant les principes qui devaient être respectés. Si, lors de la précédente réunion, vous aviez tout simplement corrigé le tir immédiatement, en disant: «En effet, c'est peut-être un peu cavalier de ma part, même si je sais, *a priori*, que tout le monde sera d'accord.» Mais on ne sait jamais, parce que le peuple – et je crois que vous y attachez une grande importance – doit pouvoir encore éventuellement s'exprimer, du moins il faut que toutes les voies de recours puissent être utilisées. Monsieur Ferrazino, si vous avez décidé de respecter la loi, c'est tant mieux. Nous nous réjouissons d'étudier votre proposition, et je crois que nous pourrons passer au point suivant. Effectivement, nous aurions gagné énormément de temps si vous aviez commencé par respecter les procédures habituelles.

La présidente. Avant d'aller plus loin, j'aimerais signaler que M. Tornare est excusé jusqu'à 17 h 45 et j'aimerais saluer dans la tribune du public notre ancien collègue M. Georges Breguet.

Vu l'absence momentanée de notre premier vice-président – qui est en même temps le rapporteur de la commission des finances pour la motion N° 312 – dûment excusé pour raisons professionnelles, je vous propose de passer au rapport M-331 A/B.

3. **Rapports de majorité et de minorité de la commission des beaux-arts chargée d'examiner la motion de M^{me} Arielle Wagenknecht, MM. Pascal Holenweg, Antonio Soragni et Bernard Paillard, renvoyée en commission le 17 juin 1998, intitulée: «Fonds intercommunal de soutien à la création culturelle» (M-331 A/B)¹.**

A. Rapporteur de majorité: M. Georges Breguet.

Rappel de la motion (M-331)

Lors de sa séance du 17 juin 1998, le Conseil municipal a renvoyé, pour étude, à la commission des beaux-arts, à une très large majorité (une opposition et quelques abstentions) une motion amendée dont les invites étaient ainsi conçues:

1. à proposer à toutes les autres communes genevoises ainsi qu'à l'Association des communes genevoises la création d'un Fonds intercommunal de soutien à la création culturelle, prenant notamment en charge le subventionnement d'intervenants culturels non subventionnés ou insuffisamment subventionnés par leur commune d'implantation, ou «rayonnant» sur l'ensemble du public de la région indépendamment de leur domiciliation municipale;
2. à proposer que ce fonds soit alimenté par chaque commune en fonction du rendement de son centime additionnel;
3. à prendre toute mesure utile à la création et à l'alimentation financière d'un tel fonds, en collaboration avec les communes qui accepteraient d'y participer et sans attendre que toutes les communes genevoises adhèrent à un tel projet;
4. à inciter les autorités cantonales à travailler en concertation étroite avec la Ville et les communes à la création de ce fonds.

Généralités

La motion N° 331 a été étudiée par la commission des beaux-arts lors de ses séances du 25 juin 1998, 28 janvier 1999, 4 février 1999, 11 février 1999, 15 avril 1999 et ceci sous la présidence de M. Guy Dossan. Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Inès Suter-Karlinski et Marie-France Perraudin, que le rapporteur remercie vivement.

Audition des motionnaires (25 juin 1998)

M. Pascal Holenweg relève que les ressources financières sont devenues globalement plus limitées, que ce soit pour la Ville de Genève, le Canton ou les autres communes et qu'il existe des inégalités considérables dans le domaine cul-

¹ «Mémorial 156^e année»: Développée, 481.

Motion: fonds intercommunal de soutien à la création culturelle

turel entre ces différentes entités. La Ville de Genève dépense à elle seule 5 fois plus que le Canton et 4 fois plus que les autres communes. Or, certaines communes ayant de l'argent n'interviennent que très peu dans le champ culturel; il est donc proposé de mettre en commun les ressources municipales pour la culture, qui est essentiellement une affaire municipale. Les communes qui ont le moins d'argent ne sont pas celles qui dépensent le moins pour la culture. Il y a lieu d'essayer aussi de mettre des expériences culturelles en commun et de dépasser l'opposition entre la Ville de Genève et le Canton. Pour permettre la constitution d'un fonds, la participation de chaque commune pourrait être de l'ordre de 1/10^e du rendement du centime additionnel, ce qui représenterait 900 000 francs pour la Ville de Genève. Il semble que les tentatives du Canton de se décharger des dépenses culturelles pourraient représenter une économie pour lui de 20 millions, cette économie risquant de se reporter sur les communes. La création de ce fonds ne nécessiterait pas d'augmenter le budget de la culture, son financement pouvant être assuré par ponction sur le budget normal. L'utilité de ce fonds résiderait aussi dans le fait de dépasser cette guerre de tranchées qui finit par opposer les projets culturels les uns aux autres.

M. Antonio Soragni pense que l'entité communale, et plus particulièrement la Ville, n'a plus les moyens financiers de soutenir toutes les institutions culturelles dont historiquement elle a la charge. On arrive à un point où il s'agira soit de faire des choix qui seront difficiles, soit de trouver d'autres moyens de financement pour la culture. Cette motion arrive d'autant plus à point que les propositions faites par le Canton font mention d'un transfert de charges du Canton vers les communes. On parle maintenant d'un fonds culturel d'environ 20 millions de francs destiné au soutien des institutions culturelles qui jouent un rôle au niveau du Canton. Notons qu'il s'agit exactement du même montant que celui qui est actuellement dépensé par le Canton pour la culture. Cela veut-il dire que le Canton décide de se décharger de ces 20 millions et de les faire supporter par les communes, soit 10 millions à la charge de la Ville de Genève et les 10 autres millions à charge des autres communes? Si c'était réellement cela, ce ne serait pas un soulagement pour la Ville de Genève, mais, au contraire, un accroissement de ses dépenses. Avec cette motion, on pourra peut-être auditionner les autorités cantonales pour avoir des précisions sur ce qu'elles entendent par ce Fonds culturel intercommunal. On ne peut pas parler de financement indépendamment du pouvoir de décision. Il est clair que, si la majorité du Conseil municipal acceptait la création d'un fonds intercommunal, il faudrait lâcher une part de notre autonomie, parce que nous ne pouvons pas décemment demander à des gens de payer sans qu'ils aient un mot à dire dans le déroulement de l'activité culturelle qu'ils subventionneraient.

Sur ce sujet, on ne peut discuter valablement que s'il y a un rapport de force. M. Soragni se demande si nous ne devrions pas également porter notre réflexion

sur le possible échec d'un tel fonds culturel. Que ferions-nous dans un tel cas, parce que ce ne serait pas la première fois que l'on proposerait quelque chose et que la réponse serait négative? Il serait bon d'arriver à la fin de nos travaux en mettant bien en garde les autres communes sur le fait que la Ville de Genève pourrait éventuellement prendre un certain nombre de mesures destinées à sauvegarder ses intérêts financiers. M. Soragni souhaiterait entendre les commissaires sur la différenciation des prises en compte de la culture selon les communes. Que ce soit au niveau financier ou au niveau de la collaboration, il faut peut-être qu'on arrive enfin à un rapport de force et à dire aux autres communes qu'on leur donne une dernière possibilité d'entrer dans le jeu des institutions culturelles en participant à leur financement. Si cela ne devait pas être le cas, on annoncerait la mise au point d'un passeport culturel indigène, mais avec des prix qui seraient majorés pour les ressortissants des autres communes.

M^{me} Arielle Wagenknecht indique que le groupe DC a longtemps discuté de cette motion. Lorsque l'on parle de 1/10^e du centime additionnel pour le financement du fonds culturel, ce qui représente un total de 2 millions sur les 200 millions que coûte la culture à Genève, on n'ira pas très loin. Il faudrait voir comment trouver une nouvelle clé de répartition de ces 200 millions. A ce moment-là, la Ville de Genève perdrait peut-être une partie de ses prérogatives dans les conseils d'administration des différentes institutions culturelles, mais cela devrait être revu dans un plan d'ensemble de la culture des communes et du Canton. Si on va vers un transfert de financement du Canton vers les communes, on peut se dire que demain les solutions seront difficiles à trouver, parce qu'on manque d'argent et parce que la clé de répartition actuelle n'est plus possible. Le groupe DC aimerait que l'on envisage la création d'une nouvelle clé de répartition du financement de la culture en collaboration avec les autres communes.

M. Bernard Paillard note que c'est l'absence d'une politique culturelle globale (structurellement impossible à Genève du fait de la dilution des responsabilités entre la Ville, les communes et le Canton) qui fait que des sommes considérables sont dépensées à Genève pour la culture, que ce soit par le Canton, les communes dont principalement la Ville ou les privés. C'est le canton de Suisse où la culture est la mieux soutenue. Ces sommes et ce soutien extrêmement important sont désordonnés. Il manque une vision commune, une coordination. Partager les responsabilités sera évidemment la conséquence de cette proposition. Si la Ville de Genève voyait une partie de son pouvoir entrer en coresponsabilité, M. Paillard s'en réjouirait, dans la mesure où l'objectif culturel serait atteint. Il pense enfin qu'il faut inciter le conseiller administratif à devenir beaucoup plus entreprenant et énergique au sein de l'Association des communes genevoises (ACG). Il est en effet inquiétant de penser que la Ville de Genève n'a qu'un représentant sur 40 à l'ACG, c'est-à-dire à peu près rien. Enfin, il n'y a aucune logique dans la répartition actuelle des tâches. Il y a l'histoire, un rapport de force

Motion: fonds intercommunal de soutien à la création culturelle

antérieur dont nous héritons qui n'a pas de raison de continuer. Il aimerait qu'on mette l'accent sur une stratégie dans laquelle la simple gestion des activités acquises ne remplace pas des choix et une répartition qui repose sur une réflexion et sur un minimum de cohérence.

Discussion générale

Suite à la présentation des motionnaires s'ensuit une discussion générale dont les principaux arguments échangés sont:

Les anciens projets sur ce sujet avaient échoué parce qu'ils étaient connus uniquement au bénéfice de la Ville de Genève. On doit tenir compte du fait que les autres communes sont très jalouses de la Ville. Il y a des fondations qui marchent très bien, comme les Eaux, et qui fonctionnent très bien parce qu'il y a un équilibre financier des membres et des participants. Si on arrive à créer une fondation où la Ville de Genève serait un partenaire des autres communes, on serait beaucoup plus fort, parce que la participation se ferait par rapport aux sommes dépensées pour la culture. Les sponsors pourraient aussi aider cette fondation. Même si la Ville de Genève perd des pouvoirs au sein de cette future fondation, elle aura un pouvoir plus grand que les autres communes. Ce n'est pas le Conseil administratif qui devrait représenter la Ville, mais le Conseil municipal.

Cette motion a le mérite de soulever le problème du partage des charges au niveau de la culture. Elle tend à donner une solution précise, alors qu'en fait il y en a plusieurs autres. Il y a les charges d'un canton et ceux d'une commune qui ne sont pas les mêmes. A Genève, on dépense 1560 francs par habitant par année, à Bâle 980 francs et à Zurich 421 francs. A Genève, on veut le beurre et l'argent du beurre, les avantages d'une grande cité mais pas ses inconvénients. Avec ce genre de fondation et d'administration très lourde, on va dans le sens inverse que celui qui est recherché: la rationalisation.

Il faut aussi tenir compte du contrôle démocratique des dépenses, c'est-à-dire que, s'il y a fusion des différentes ressources, il faudra être très attentif aux missions que l'on donne aux personnes qui vont gérer le fonds, attentif aussi à la possibilité d'un déficit de contrôle sur les lignes budgétaires. Les collectivités publiques ne sont pas tout à fait des entreprises qui peuvent fusionner, c'est un territoire, c'est une population, c'est une identité.

Il n'est pas question de fusionner la totalité des dépenses culturelles de l'ensemble des communes, mais d'en soustraire une partie à sa responsabilité unique pour la basculer sur un budget. Ce fonds n'interviendrait que pour soutenir des institutions et des projets culturels, au moins d'envergure cantonale, qui ne sont pas soutenus par leur commune d'implantation. Pour les acteurs culturels

eux-mêmes, ne dépendre que d'un seul subventionnement est dangereux pour leur existence. S'agissant du risque d'un déficit démocratique, s'il y a un partage des responsabilités entre les communes, on se trouvera dans un rapport de force plus facile à gérer que le face-à-face actuel Ville de Genève-Canton. Quant au déficit dans le processus de décision, il peut être important, c'est pourquoi, si ce fonds est créé, il faut que ce soit le Conseil municipal qui désigne ses représentants.

En ce qui concerne les utilisateurs de la culture, on a l'impression que la Ville de Genève paie pour l'ensemble du canton. Le problème est même plus large, parce qu'il s'agit en fait de la région et non pas du Canton. Si la Confédération veut que Genève continue à soutenir les organisations internationales, elle doit aussi subventionner les institutions culturelles de très haut niveau. On devrait faire un modèle de fonds lié à un projet précis, comme par exemple la fondation qui va être créée pour la construction du nouveau musée d'ethnographie. Cette fondation va rechercher des fonds pour la construction du bâtiment uniquement. Elle pourra s'adresser, dans sa recherche de capitaux, aux communes, mais aussi à des privés et aux organisations internationales. Cet exemple devrait nous inspirer.

Les objets rayonnant au niveau du canton sont peu nombreux: le Grand Théâtre, peut-être les grands musées. Aller discuter avec les communes est une bonne idée, mais nous n'avons aucune base pour savoir quels sont les habitants d'autres communes qui utilisent ces infrastructures. Comment prendre sur les centimes additionnels, alors que certaines communes ne sont peut-être pas du tout concernées.

Il y a deux lectures possibles de cette motion. L'une est de dire que l'on va créer un fonds intercommunal alimenté volontairement par un certain nombre de communes, mais ce type de fonds sera forcément limité. Il serait destiné à des demandes nouvelles, par exemple à soutenir la création culturelle au niveau cantonal avec toutefois une vision et une gestion un peu plus larges que d'habitude. Si c'est ce modèle-là, on ne voit pas ce que la Ville de Genève aurait à y gagner, car ce serait une charge financière supplémentaire. La Ville serait le principal bailleur de ce fonds, alors qu'ensuite les personnes qui auraient la gestion de ce fonds prendraient les décisions. La Ville pourrait une fois de plus se retrouver perdante. L'autre lecture est de dire que la Ville joue un rôle culturel important, mais qu'elle est arrivée à une limite financière. Nous n'avons plus les moyens de soutenir les grandes institutions de la Ville qui ont un rayonnement cantonal (l'OSR, les grands musées, le Grand Théâtre, la nouvelle Comédie). Ces institutions peu nombreuses ne sont pas une charge nouvelle pour la Ville, mais des recettes nouvelles importantes en provenance des autres communes et du Canton seraient bienvenues. En ce qui concerne la péréquation intercommunale, il est

Motion: fonds intercommunal de soutien à la création culturelle

vrai que les autres communes paient des impôts, mais elles utilisent aussi nos infrastructures, les égouts, les routes notamment sont payés avec cet argent. La péréquation est l'argent utilisé pour maintenir l'infrastructure de la Ville de Genève que les autres communes ont le droit d'utiliser.

Cette motion a le mérite essentiel d'avoir lancé une réflexion. On est à l'orée d'un immense chantier au niveau de la culture. On est dans une situation très grave et très préoccupante. Si cette situation perdure, si nous n'avons pas d'aide, on va fermer des institutions; cela sera un deuil, une perte considérable. Il y a beaucoup d'idées sur la table; on parle par exemple de communauté urbaine. On pourrait faire la liste très précise des institutions qui profitent à l'ensemble du Canton et faire en sorte que ces institutions soient alimentées par le fonds intercommunal. On pourrait imaginer que finalement ces institutions soient entièrement reprises par le Canton, à charge pour lui de modifier la loi sur la péréquation et de trouver des ressources financières qu'il redistribuerait. Ce chantier, il faut absolument qu'on l'attaque maintenant, parce que, dans quelques années, il sera trop tard, surtout si on ne fait rien, si on ne propose pas, nous la Ville, un vrai dialogue constructif aux communes et au Canton. Il faudrait qu'un certain nombre de communes acceptent de participer. Ce n'est que justice, parce qu'elles profitent de cette culture. Espérons qu'en termes d'efficacité et d'intérêt du débat, les exécutifs cantonaux et communaux, à commencer par le nôtre, s'emparent de cette réflexion avec vivacité, faute de quoi ce fonds est mort-né.

Meyrin a un ministère de la culture depuis plusieurs années et cette commune dépense beaucoup plus que Carouge, alors que cette dernière a un théâtre qu'on lui a construit. Il faudrait que le Canton mette un peu d'ordre dans tout cela. Il faut faire vivre ce que nous avons; ensuite, nous verrons s'il est possible de créer de nouvelles choses.

La motion permettrait de créer un fonds de péréquation concernant la subvention des grandes institutions culturelles. Il s'agirait de chercher une nouvelle clé de répartition pour le coût de nos grandes institutions. Il faudrait, par exemple, se documenter sur la politique de la Ville de Zurich, qui vient d'empoigner le problème et de trouver des solutions avec son canton et les autres villes, dont certaines ont pourtant une tradition culturelle locale forte. On peut ajouter que le canton de Zoug a décidé de verser une somme à l'Opéra de Zurich. (*Voir, en annexe, la réponse de la Ville de Zurich à notre demande de renseignements.*)

Il s'agit de s'attaquer au problème du paquebot culturel, parce qu'il serait vital de faire quelque chose avant qu'il ne se transforme en *Titanic*. Cette motion aura peut-être le grand avantage de lancer un mécanisme, tout en évitant qu'il fasse double emploi. Si on décidait de confier la gestion d'un de ces nombreux paquebots culturels à une future fondation, que se passerait-il si les autres com-

munes refusaient d'y participer? L'autre intérêt de cette motion serait de permettre à la Ville de Genève de concentrer ses efforts sur la culture de proximité, où elle a un rôle important à jouer.

D'autres résolutions sont à l'étude à la CADHER, qui vont dans le même sens. La démunicalisation du Grand Théâtre permettrait l'entrée, non seulement d'autres collectivités du canton, mais également de privés dans sa fondation, à condition qu'ils amènent des fonds. Notons aussi le transfert au Canton du financement de l'OSR.

Le fonds serait un fonds de soutien aux grandes institutions culturelles dont les coûts pèsent trop sur la politique culturelle locale. Dans la situation actuelle, il faut trouver le moyen d'échapper à leur fermeture éventuelle. Ce n'est pas seulement au bénéfice de la Ville de Genève, parce qu'il n'est pas exclu qu'un jour Meyrin, ou une autre commune, ait aussi besoin de l'argent de ce fonds. En conclusion, le fonds serait également au bénéfice des autres communes, sans toutefois faire obligation à toutes les communes d'y participer.

Audition de M. Pierre Hiltbold, président de l'Association des communes genevoises (ACG) (séance du 28 janvier 1999)

Le président de l'ACG est accompagné par M. Michel Hug, secrétaire général de l'ACG.

Le point de vue de M. Pierre Hiltbold, président de l'ACG sur la motion

Il est, dans un premier temps, d'accord avec les intentions de la motion, mais, dans un deuxième temps, il estime qu'il faut savoir si l'on parle de choix dans l'exécution et la capacité de décision. S'il s'agit de choix politiques, il faut assumer ses choix. Si l'on a voulu descendre au niveau des communes dans le cadre de la Confédération, cela paraît bien être dans cet esprit.

M. Hiltbold ne sait personnellement pas s'il faut laisser à chacun sa politique culturelle et le choix de ses moyens. En ce qui concerne les invites de la motion, il faut savoir que l'idée de subventionner les non-subventionnés ou l'idée de créer un fonds alimenté par chaque commune a été examinée par la Table ronde qui a eu lieu il y a quelques mois entre la Ville, le Canton et les communes. Cette dernière a plutôt opté pour l'attribution d'un mandat de consultation. Aux mois de septembre et octobre 1998, des contacts serrés ont eu lieu entre ces trois entités, mais l'accord n'est pas encore signé aujourd'hui. Les critiques que M. Hiltbold aurait à faire seraient plutôt de se rendre compte s'il faut mettre des moyens en commun sans savoir si ce qui est offert est utile ou superfétatoire, ou si cette offre est insuffisante. Alors que, de son côté, la volonté de la Table ronde Canton-

Motion: fonds intercommunal de soutien à la création culturelle

Ville-communes serait plutôt de faire un inventaire en termes d'offre et, en fonction des résultats de cet inventaire, de voir quels seraient les moyens pour parvenir aux objectifs, notamment en ce qui concerne les moyens financiers. Puis, après cela, si des choix sont à faire, de voir s'il y a des doublons financiers ou culturels. Puis, dans l'élaboration des objectifs, serait mise en place une coordination pour rechercher des économies dans les finances publiques. De son côté, l'Association des communes genevoises a déjà demandé à ses membres de chercher à faire de 5 à 7% d'économies. La Ville de Genève a été moins exigeante à ce point de vue. M. Hiltbold a l'impression que la motion est en retard par rapport au projet de la Table ronde. Les communes verseraient 10 000 francs, la Ville de Genève 20 000 francs et le Canton 20 000 francs pour payer le mandataire qui analyserait toute l'affaire d'inventaire. Il y a principalement, dans la motion, l'idée d'une répartition des coûts, alors que le projet Table ronde a une vue plus large. La position des communes est claire. Il est difficile d'imaginer l'adoption de lignes culturelles en dehors de la commune, parce qu'il n'est pas sûr qu'elles maîtrisent le choix culturel en question. Certaines communes ont des situations financières identiques à celle de la Ville de Genève, tandis que d'autres ont une situation plus critique. La Ville de Genève quant à elle lui paraît en bien meilleure situation financière. Certaines communes ont des centimes additionnels beaucoup plus faibles. Une répartition des coûts est donc aléatoire.

La position défendue dans le cadre de la Table ronde a été la suivante: il existe un Fonds d'équipement intercommunal sur lequel les frais d'une étude et d'un inventaire pourraient être prélevés. Les communes auraient 17 000 000 de francs de plus si celui-ci était entièrement récupéré. Elles ne reçoivent actuellement que 11 000 000 de francs sur les 28 000 000 de francs auxquels elles auraient droit. C'est sur ce fonds d'équipement que l'on prélève les 2 000 000 de francs qu'elles verseront pour le Grand Théâtre. Ce fonds d'équipement ne sert pas seulement à payer les intérêts de la dette. Les communes ont financé, par ce biais, le traitement des ordures, la centrale d'alarme pour les pompiers. Elles ont promis, par ailleurs, de donner 1 000 000 de francs pour les agrès du centre sportif du Bois-des-Frères et de participer aux frais de réfection de la patinoire des Vernets.

En résumé, la motion proposée et étudiée par la commission apparaît à M. Hiltbold un peu dépassée par la discussion tripartite (la Table ronde) qui a eu lieu cet automne. De son point de vue, il vaudrait mieux, d'abord, faire pression sur M^{me} Martine Brunschwig Graf et M. Alain Vaissade pour qu'ils signent le contrat et que soit financé un mandat de travail chargé d'effectuer un inventaire. On perçoit moins dans la motion cette notion d'inventaire. Les communes se sont dit qu'elles devaient faire des économies dans tous les domaines mais aussi dans la culture. Dans le cadre de la Table ronde, un conflit est intervenu pour l'attribution de la présidence et le nombre de représentants dans le groupe de décision. Ce travail serait d'abord un travail de technicien pour faire une compilation, puis

interviendrait le choix politique. On a imaginé des fonctionnaires pour faire ce travail, et la présidence n'est pas un enjeu politique. L'immobilité ne vient pas seulement des communes, mais elles n'ont pas des moyens illimités. Certaines communes ne sont pas du tout d'accord de participer; elles ont des recettes par habitant plus élevées et des centimes additionnels plus faibles. Il serait plus facile d'obtenir le solde du Fonds d'équipement, mais il faut convaincre le Canton de le donner. Sur les 50 communes suburbaines, un quart d'entre elles seulement ont une fiscalité plus faible que la Ville de Genève, les autres sont plus pauvres. En fait, la masse fiscale à prendre dans les communes riches est très faible.

Questions des commissaires à M. Pierre Hiltbold, président de l'ACG, et à M. Michel Hug, secrétaire général de l'ACG

Questions:

Dans une nouvelle conception de la fiscalité genevoise, les changements de mœurs sont-ils pris en compte? Les loisirs deviennent de plus en plus créateurs de forces et de places de travail. L'inventaire imaginé par la Table ronde tient-il compte de ces nouvelles réalités?

Réponses:

La vie et l'offre culturelle ont effectivement changé. Le sujet est traité depuis quinze ans au moins, mais on arrive assez objectivement à évaluer le partage des recettes mais beaucoup plus difficilement la notion de dépenses. En termes pratiques, on ne peut pas prendre en compte les dépenses faites en Ville par rapport aux autres communes. Il n'y a pas de frein légal. Et faire la bascule entre les indices de recettes et les indices de dépenses est très difficile.

Question:

Il est souvent dit que certaines communes ont des prestations qu'elles n'accordent qu'à leurs communiens. Cela existe-t-il vraiment?

Réponse:

Cela a lieu dans le social pour ce qui concerne la Ville de Genève ou pour le sport dans certaines communes, mais, en matière culturelle, cela ne se passe pas. Il existe des rabais que l'on accorde dans les piscines.

Question:

Est-il vrai qu'il y a des communes riches comme Cologny et Vandœuvres et des communes pauvres comme Avully et Onex?

Réponse:

En ce qui concerne les communes riches, il y a une péréquation des répartitions sur les personnes morales. Les 4/5 des subventions vont à Avully, Vernier,

Motion: fonds intercommunal de soutien à la création culturelle

Onex, notamment. Cela est réparti selon les indices financiers. 5% vont aux trois communes les plus pauvres et cela est réparti au prorata du nombre d'habitants. Il y aura 5% en plus attribué aux 5 ou 6 communes les plus pauvres. Toutes les communes participent à cette péréquation et l'on a réduit le nombre des communes bénéficiaires. Certaines communes ne reçoivent plus du tout de participation. La Ville de Genève reçoit un peu plus avec ce système. Mais cela n'est pas ciblé sur l'aspect culturel. Il faut savoir que les communes abandonnent 80% de leurs impôts, tandis qu'en retour indirect elles reçoivent beaucoup moins, surtout si elles sont riches. On voulait rabaisser la part qu'elles gardent à 10%, mais comment pourraient-elles exprimer leur génie propre avec seulement 10% de leurs impôts? Essentiellement, la Ville est bénéficiaire de ce système.

Questions:

Considérant que les communes prennent en main leurs problèmes, il serait encore mieux de le faire sans le Canton. Certaines communes ont de faibles ressources financières mais investissent malgré tout dans la culture comme Meyrin ou Vernier. L'Association des communes genevoises ne craint-elle pas que les décisions ne finissent par se prendre au niveau du Canton? Les communes ne devraient-elles pas avoir beaucoup plus à dire leur mot du point de vue du fonctionnement, de l'orientation et des ressources culturelles?

Réponses:

Actuellement, le risque n'est pas très grand. Le Canton a d'autres préoccupations. Il ne peut pas arbitrer toute cette affaire. Il ne peut pas non plus obliger les communes à participer. Par contre, il peut donner une image de la politique culturelle plus cohérente, en tout cas à court terme.

Question:

Le Fonds d'équipement intercommunal est-il versé à l'Association des communes genevoises qui le répartit, ou le montant est-il versé directement à chaque commune?

Réponse:

Il existe un conseil d'administration qui gère le Fonds d'équipement intercommunal. Celui-ci a comme premier but de payer les dettes et les intérêts des emprunts des communes, sous la surveillance du Département des finances et du Département de l'intérieur. Certaines communes à faible capacité financière peuvent émarger au Fonds d'équipement intercommunal, mais la dotation a été limitée. Le Fonds d'équipement intercommunal se décapitalise un peu. Il faut éviter qu'il se décapitalise encore. Plus on dépensera, moins on nous privera!

Questions:

Qui décide de l'attribution de l'argent à certains projets? Est-ce l'Association des communes genevoises elle-même?

Réponses:

Il s'agit là de la deuxième règle du Fonds d'équipement intercommunal. Il doit servir à cela. Les décisions sont également prises par le conseil d'administration.

Question:

Cet argent va-t-il à l'équipement ou au fonctionnement?

Réponse:

Les commissaires devraient prendre connaissance de l'article de loi correspondant qui parle de tâches d'intérêt général. Les 500 000 francs qui ont été versés pour une salle de gymnastique de la Ville de Genève ont été versés par toutes les communes (Ville de Genève comprise). En ce qui concerne la Ville de Genève, elle n'est pas prévue par le règlement, mais elle est effectivement un tiers payant.

Un commissaire estime que, dans le fonctionnement du Fonds d'équipement intercommunal, il y a un déficit démocratique, car faire des économies c'est aussi un choix politique.

Question:

Qu'en est-il des rapports d'activité du Fonds d'équipement intercommunal?

Réponse:

Ils sont entre les mains du Canton. L'Association des communes genevoises les reçoit également. La commission peut demander au Canton les rapports d'activité du Fonds d'équipement intercommunal.

Question:

Y a-t-il une accentuation du fractionnement des centres de décision?

Réponse:

L'inventaire servira aussi à repérer les doublons. Les économies interviendront lorsque les choix politiques seront faits, mais auparavant les techniciens devront intervenir pour faire un bilan.

Question:

Est-ce qu'une commune a des difficultés financières lorsqu'elle crée un lieu comme le Forum de Meyrin ou les spectacles d'Onex?

Réponse:

A Onex, les spectacles se déroulent à la salle des fêtes. D'autre part, les communes n'ont-elles pas elles aussi droit à une légitime ambition culturelle? La Ville de Genève ne peut pas être la seule à bénéficier de ce droit. Il faut savoir que la Ville de Meyrin ne demande aucune aide financière. Il paraît difficile de dire aux communes de ne rien faire dans ce domaine. Il faut aussi dire que, si la déci-

sion de créer un Forum devait intervenir aujourd'hui, la commune hésiterait probablement. Mais la question de garder toutes les activités culturelles en Ville de Genève peut se poser.

Question:

Que pensent les personnes auditionnées des problèmes financiers de la Ville de Genève quant au financement de la culture?

Réponse:

On peut se poser la question de savoir s'il faut garder la Comédie. Il faut faire l'inventaire de ce que l'on a et l'inventaire de ce que l'on peut s'offrir. Peut-être devra-t-on fermer le Théâtre de Carouge? Il faut se poser la question de savoir ce que peut vraiment s'offrir un canton de 400 000 habitants. Et décider ensuite des choix culturels à effectuer.

Commentaire final de M. Pierre Hiltbold, président de l'ACG

Il ne veut pas être sévère quant à son opinion sur l'utilité de la motion examinée par la commission, mais, entre-temps, il y a eu la Table ronde. Pour sa part, il préférerait travailler à trois: Ville-communes-Canton. Il faut aller de l'avant dans ce travail et pousser les magistrats à se décider, puis se retrouver. Il est personnellement convaincu qu'il est possible de travailler tous ensemble.

Audition de M^{me} Martine Brunswig Graf, présidente du Département de l'instruction publique (DIP) (séance du 4 février 1999)

La présidente du DIP est accompagnée par M. Michel Ramuz, directeur général du Service administratif et financier du DIP.

Cette audition a lieu en présence de M. Alain Vaissade, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles, et de M. Pierre Roehrich, secrétaire du département.

M^{me} Martine Brunswig Graf, présidente du Département de l'instruction publique, déclare qu'elle n'a pas très bien compris ce que souhaitait exactement la motion. Le fonds devrait-il représenter la totalité des fonds culturels? S'agirait-il de créer un fonds intercommunal ou un groupement semblable à celui qui existe pour le parascolaire avec un partenariat entre la Ville, les communes et le Canton. Les fonds se gèreraient-ils eux-mêmes? Il n'y a pas de concordat avec le parascolaire. Il s'agissait, en fait, «d'externaliser la gestion». Il en va de même avec les centres de loisirs, c'est un lieu pour la régulation. Elle est personnellement favorable à ce que des étapes soient créées et à ce qu'il y ait plus de participation des

communes, afin d'éviter qu'il y ait un monoporteur, rôle que joue actuellement la Ville de Genève. Quant aux soucis causés par les grandes institutions, il existe déjà la Table ronde qui tente de régler ce problème de répartition, mais il faut mettre le but en perspective. Ainsi que la commission le sait, il y a des infrastructures culturelles non négligeables dans les communes, dont le Forum de Meyrin est un des éléments. Il est donc important d'avoir une vision globale et même de l'internationaliser avec la France voisine. De plus, il est question de savoir si l'on peut, à terme, avoir une réflexion sur le fonctionnement des services publics. Elle se sent personnellement un peu perplexe devant le projet présenté par la motion. Si l'on veut avoir une vraie politique, avec une continuité dans le temps, cela devient très difficile à mener. La nature politicienne des élus reprend ses droits au moment du vote des budgets. Elle tient également à souligner le fait que les commissaires aimeraient un transfert de charges au Grand Théâtre. Il n'y a pas de problème à ce point de vue avec les magistrats en place. Mais il faut savoir dégager des priorités. Un montant de 2 000 000 de francs sera transféré par les communes pour le Grand Théâtre dans les deux ans à venir. Il faut se poser des questions qui vont plus loin qu'un fonds intercommunal. La motion pourrait être un premier pas, mais sa réalisation impliquerait une gestion en commun. Les motionnaires ont-ils déjà évalué un ordre de grandeur du montant dont il voudraient pourvoir le nouveau fonds? Savent-ils également à quoi ils veulent l'utiliser?

Un motionnaire répond que l'on peut avoir plusieurs lectures de la motion ou de la question: soit une vision globale sur les moyens ou sur les buts, soit une vision moins ambitieuse. Actuellement, les moyens font défaut et les nouvelles propositions ne peuvent voir le jour. Il ne s'agirait pas seulement de mettre en place un fonds qui soutiendrait de nouveaux projets. Pour l'instant, il n'y a pas de sommes mentionnées, parce que l'on en est à la phase exploratoire. Selon un autre motionnaire, il y a deux voies possibles. Soit il existe un fonds qui soutienne la création culturelle, d'une part, et qui finance des infrastructures d'intérêt régional, d'autre part. Ces deux voies devraient avoir des moyens financiers différents. Si l'institution est d'intérêt régional, il serait, par exemple, possible de le prendre sur le rendement d'un nouveau centime additionnel qui serait demandé aux communes. Ce centime rapporterait 20 000 000 de francs et servirait au financement d'infrastructures, car la Ville ne peut pas prendre tout en charge. Les deux voies sont cependant liées, parce que si l'on économise dans la rubrique du financement des infrastructures on trouve le moyen d'alimenter le financement de l'aide à la création culturelle. Se pose alors la question de savoir ce qu'est la création culturelle. Un motionnaire répond qu'il y a la création qui est issue des institutions, mais il y a aussi les créations de projets émergents, par exemple dans les arts plastiques ou le théâtre.

A cette question, la présidente du DIP répond que le gros problème est de trouver le moyen de dénicher de nouveaux moyens financiers, mais non pas pour

Motion: fonds intercommunal de soutien à la création culturelle

l'aide à la création, parce qu'elle estime que cela existe déjà. Mais cette affaire est inépuisable et cela même si l'on crée un nouveau fonds. Elle remarque qu'il existe déjà le Fonds d'équipement intercommunal. Par rapport à la situation actuelle, de nouvelles demandes de fonds ne seraient pas raisonnables. Le problème des énormes difficultés financières actuelles oblige de gérer les fonds existants au mieux et peut-être d'arriver à faire en sorte qu'ils dépensent un peu moins. Il n'est pas concevable de dépenser plus. Est en chantier actuellement le projet de fonds de la SECSA pour la gestion des bénéfices des machines à sous du Casino. Le Fonds d'équipement intercommunal versera, dans les deux ans à venir, 2 000 000 de francs en plus pour le Grand Théâtre. La démultiplication des fonds ne mènera pas au succès et il ne faut pas trop demander de fonds nouveaux. Il serait éventuellement envisageable d'avoir des discussions sur une meilleure répartition des fonds actuels, mais il ne faut pas imaginer que l'on trouvera des moyens financiers supplémentaires.

Un commissaire aimerait profiter de la présence de M^{me} Martine Brunshwig Graf pour aborder la question de la répartition des charges du Théâtre de Carouge, ainsi que celles d'autres grandes institutions. Il espère personnellement que le grand chantier est définitivement ouvert. Il doit y avoir une collaboration entre les grandes institutions régionales, nationales ou même internationales. Il croit que tout le monde est conscient, dans le cadre de cette commission, de la nécessité absolue de mieux répartir les finances culturelles régionales. Sinon, la Ville court à sa perte.

M^{me} Martine Brunshwig Graf en prend acte. Indépendamment de cette audition, d'autres discussions ont lieu ailleurs sur le même sujet. Il s'agit de trouver le bon chemin. La solution à trouver est difficile à cause des difficultés financières actuelles. Un des chantiers actuellement en cours concerne la Bibliothèque publique et universitaire (BPU). Ce groupe de travail a également eu l'idée de trouver les moyens d'une meilleure répartition et qu'il fallait se fixer des objectifs. Il y a dans ces affaires des problèmes faciles à régler et d'autres qui le sont moins si l'on veut demander un soutien financier. Pour les autres grandes institutions de la Ville, cela impliquerait une gestion tripartite Ville-communes-Canton. S'il n'y avait pas cette gestion tripartite, le parlement et les communes ne seraient jamais satisfaits.

Un motionnaire perçoit deux temps dans la discussion. L'idée de la motion, qui a été suscitée par les difficultés budgétaires, est basée sur la certitude qu'il est impossible pour la Ville de continuer seule à financer la culture. Les autres communes doivent aussi participer. La proposition de la motion est un premier pas. Il ajoute que, par ailleurs, autour d'une réflexion semblable, une discussion a eu lieu en 1999 dans le cadre de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Cette discussion a été à l'origine d'un rapport et a abouti à des proposi-

tions pour une meilleure répartition des tâches patrimoniales et culturelles. En ce qui concerne Genève, soit on continue comme cela se passe maintenant, et il y a des risques de catastrophe, soit le Canton se charge du soutien à la culture, soit, enfin, on avance dans la mise en place d'une répartition des tâches. Pour que cette dernière serve de moteur, cela suppose que le poids financier qu'elle assume soit allégé et qu'il ait d'autres contributeurs. Un public intercommunal suppose, en effet, qu'il y ait une discussion tripartite, avec la création d'une instance pour les décisions à prendre. Le problème ne sera pas résolu si les communes participent volontairement aux frais ou parce qu'une loi a été créée. D'après ce qu'ont dit les représentants de l'ACG lors de leur venue à la commission, on peut fortement douter que celles-ci vont se précipiter pour accorder de l'argent. L'alternative serait qu'il existe un fonds, décidé par une loi, qui serait un centre de décision où toutes les communes seraient représentées. Il y aurait ensuite un transfert de charges. Au moment de la réunion des quatre communes de la Ville en 1931, la situation était très différente de celle que l'on connaît actuellement. Il s'agit de revoir cette situation.

Selon un autre motionnaire, il ne serait pas question que ce fonds soit un fonds de création, mais il devrait sauver ce qui peut l'être. Lorsqu'il voit l'état actuel des négociations, il remarque que les communes ne veulent toujours rien donner et qu'il en est de même pour la Confédération. Le privé est, quant à lui, constamment sollicité et ne va pas donner toujours plus. Les ressources ne suivent pas. Le Fonds d'équipement intercommunal existe et permet une redistribution des charges, mais cela n'a pas, par exemple, assuré l'existence du Théâtre de Carouge. On peut imaginer un passeport culturel avec un prix différencié selon les communes, mais cette politique implique un risque de repli sur soi. Une troisième solution serait de couper encore dans certaines subventions, et de dégager ainsi certaines sommes, puis de débattre et d'être capable de cibler les dépenses. Cette motion intervient juste avant la fermeture du Théâtre de Carouge. Si les finances de celui-ci ne sont pas améliorées, il cessera d'exister. Il y a plusieurs contenus possibles pour ce fonds, mais, si personne ne veut se parler, on n'aboutira à rien du tout. Les négociations entre la Ville et le Canton à propos de l'OSR ont-elles abouti?

M^{me} Martine Brunschwig Graf répond que, en ce qui concerne l'OSR, une répartition des tâches est étudiée en profondeur. Il en est de même pour les revenus du Casino (SECSA). On postule l'entrée possible et prochaine de plusieurs millions. Le problème est d'ordre politique. Tout le monde fait des efforts et tout le monde s'inquiète. Le problème du déficit est omniprésent. Il s'agit de déterminer ce qu'est une grande institution, par exemple l'OSR, le Théâtre de Carouge ou la Comédie. Un commissaire propose d'y ajouter le Grand Théâtre et les grands musées, ainsi que la BPU. La présidente du DIP pense que certaines personnes y rajouteraient le Forum de Meyrin ou le Centre de Vernier.

Motion: fonds intercommunal de soutien à la création culturelle

Un commissaire estime que la Ville n'est pas bien considérée par les autres communes. Toutefois, la mise sur pied d'un fonds serait néanmoins une bonne initiative qui soulagerait la Ville. De nombreuses remarques et points de vue sont échangés. On relève que la SECSA représente un espoir de revenus et qu'il faudrait rapidement débloquer ce dossier.

Un motionnaire estime que, si la participation financière d'un fonds d'équipement intercommunal n'est pas possible, si une participation accrue du Canton n'est actuellement pas possible non plus et s'il ne peut y avoir que des solutions ponctuelles, alors il est difficile de trouver une solution globale. La Ville doit maintenant se débrouiller seule et trouver ses propres solutions.

M^{me} Martine Brunschwig Graf répète que, de son point de vue, il y aurait une participation des communes si le fonds se limitait aux grandes institutions sans une aide à la création. Il s'agit d'avoir une réflexion d'ordre politique, non seulement dans le cadre du Canton, mais aussi au niveau des communes. Il ne faut pas toujours débattre et reporter le problème sur les autres. Elle répète enfin que demander d'autres centimes additionnels aux communes n'a aucune chance d'aboutir. La présidente du DIP remarque que, par rapport au budget total de la culture au niveau du Canton, si l'on enlève ce qui est versé au Conservatoire et à l'OSR, il ne reste plus grand-chose. Il faut absolument un débat politique. Si la Ville veut un rôle primordial, elle doit assumer ses responsabilités politiques et financières.

Un motionnaire lui répond que cela mérite un débat au Conseil municipal. Il n'est plus possible que la Ville de Genève prenne en charge seule les grandes institutions culturelles. Dans le cadre du fonds qui est proposé, il ne s'agirait pas de rajouter des dépenses, mais seulement de procéder à une réaffectation. Il y a aussi la possibilité d'un nouveau centime additionnel. Le débat existe depuis vingt ans et un projet de loi sur ce sujet pourrait enfin intervenir. Une aide du Canton serait utile parce que, lorsqu'un projet vient de la Ville, les communes se cabrent et le Canton pourrait venir en aide à la Ville afin de trouver une solution.

La présidente du DIP conclut en répétant que cette discussion pourrait être un premier contact.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles, est peu intervenu lors de cette audition. Il a toutefois exprimé son intérêt d'être partie prenante à cette discussion. Le président de la commission l'ayant invité à répondre à certaines questions, il a déclaré préférer suivre la discussion pour ne pas se trouver en porte-à-faux avec les autres initiatives prises dans le cadre de ses propres actions.

Lors d'une audition complémentaire, le 25 février 1999, consacrée à d'autres sujets, il a été demandé à M. Alain Vaissade s'il voulait revenir sur

la motion du «Fonds intercommunal de soutien à la création culturelle». Sa seule déclaration a alors été: «Ni l'Association des communes genevoises (ACG) ni le Département de l'instruction publique (DIP) ne sont intéressés par ce projet.»

Position des partis (séance du 15 avril 1999)

L'Alliance de gauche a de la peine à s'exprimer en son nom propre; toutefois, un de ses commissaires estime qu'il y a eu, dans le cadre de cette motion, un flou entre les différents motionnaires. Il a été question de tenter d'amener les collectivités publiques qui bénéficient de la culture qui se passe en Ville de Genève à participer financièrement à ses frais (Grand Théâtre, FAD, musées, etc.). La commission a compris que cette pratique n'était plus praticable. De son point de vue, le fonds est mort et ce genre de piste est banni pour l'avenir. La Ville doit résoudre ses problèmes autrement.

Un commissaire des Verts estime qu'à son idée le fonds aiderait de nouvelles institutions à mettre en place de nouveaux projets que la Ville ne devrait pas être seule à soutenir. Les auditions ont montré qu'il y a eu de la part de nos partenaires (communes et Canton) une fin de non-recevoir. La motion n'a donc plus d'objet. On a vu que, en ce moment, il est hors de question de demander des moyens financiers au Canton. Il s'agit de trouver des économies ailleurs, sinon les salaires et les prestations culturelles vont baisser. En cas de transfert, il est possible d'imaginer des opérations blanches, mais se pose alors le problème de la perte d'autorité de la Ville. Est-elle imaginable sans qu'il y ait pour la Ville de gains financiers? La situation financière de la Ville est bien meilleure que celle du Canton. L'étude de la motion n'a pas été inutile, mais le projet est un projet à long terme. Il serait intéressant de travailler au niveau de la région. On ne peut pas demander aux autres collectivités des aides financières sans leur donner de pouvoir et des droits de décision. Il faudrait commencer à modifier les statuts des institutions culturelles, afin de permettre une entrée des autres collectivités publiques. Un autre commissaire de ce parti souligne qu'une forme de classement de la motion devrait intervenir. La problématique pourrait être relancée en prenant la question par le haut. La Constitution genevoise lui paraît être devenue bancal du point de vue des relations institutionnelles et financières entre la Ville, les communes et le Canton. La nouvelle constitution fédérale donne des compétences aux cantons en ce qui concerne la culture. Des projets de collaborations intercantionales sont à l'étude, il y a même, dans l'air du temps, des idées de regroupements cantonaux. Il faudra probablement passer par le moyen du chantier constitutionnel pour faire avancer la collaboration entre la Ville, les communes et le Canton. Une autre piste juridique pourrait s'inspirer de la Fondation pour la construction du nouveau musée d'ethnographie. Par ce moyen, les com-

munes pourront, elles aussi, si elles le désirent, participer au financement de cette institution culturelle de la Ville, mais dont le rayonnement est régional. Cette procédure pourrait à l'avenir servir de modèle pour d'autres réalisations.

Un représentant du Parti libéral note que toutes les communes étaient prêtes à participer, mais qu'elles ont toutes des problèmes chez elles. Il estime que le débat va durer, même si cette motion est un coup d'épée dans l'eau.

Pour les socialistes, un commissaire estime que la motion n'était pas très claire et qu'il faudrait trouver d'autres idées. Il y a eu une grande perte de temps, mais les communes et le Canton ne sont pas les seuls responsables de ce retard. Un changement d'attitude de la part des différents partenaires est indispensable pour aller de l'avant. Il n'a pas été prouvé qu'il soit nécessaire de créer un nouveau fonds pour financer de nouveaux projets culturels, les fondations actuelles pouvant aussi s'ouvrir sur les communes. Un autre commissaire n'estime pas avoir perdu son temps à l'étude de cette motion. L'idée d'une communauté urbaine avance et pourrait se concrétiser un jour. Le modèle global de Zurich reste intéressant. Il n'y a pas assez de contacts entre le Grand Conseil et le Conseil municipal. On pourrait mettre en place des relations qui ne passeraient pas par les magistrats. De plus, les fondations actuelles devraient s'ouvrir.

Le représentant du PDC était parti avec l'intention de soutenir la motion. A l'audition des différentes interventions, il hésite à soutenir la motion en l'état.

Vote (séance du 15 avril 1999)

La commission des beaux-arts vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, par 11 non (3 L, 3 AdG, 2 S, 2 Ve, 1 R) et 2 abstentions (1 R, 1 DC), de rejeter la motion N° 331.

Remarques de commissaires

Après le vote, un commissaire souhaite qu'il soit relevé, lors du débat en séance plénière, que cette motion présentait un certain intérêt et qu'elle était porteuse d'avenir. Un autre commissaire suggère aussi que l'on retravaille l'invite en séance plénière.

Rapport de minorité

Lors de la séance du 22 avril 1999 consacrée à d'autres sujets, M. Pascal Holenweg a souhaité pouvoir faire un rapport de minorité sur la motion N° 331.

Comme cette demande a lieu une semaine après le vote, séance à laquelle M. Pascal Holenweg était absent, elle provoque un vif débat dans la commission. C'est pourquoi le président appelle à voter sur le souhait du commissaire. Il en résulte que la possibilité pour M. Pascal Holenweg de faire un rapport de minorité est acceptée par 6 oui et 4 non (1 Ve, 2 L, 1 R) et une abstention. Un commissaire souhaite se dissocier de cette décision qui lui semble abusive selon l'article 126 du règlement qui stipule, dans son paragraphe 6: «La commission nomme un rapporteur pour chaque objet à traiter. Celui-ci ne peut, en principe, être l'auteur du projet en question.»

Commentaire du rapporteur

Une fois de plus, la commission des beaux-arts s'est lancée dans un gros travail de réflexion sur la politique culturelle locale et une fois de plus ce travail débouche sur un constat d'échec. Plusieurs mois de travail et d'auditions pour déboucher sur un vote négatif où même des motionnaires ont voté contre leur propre motion! La qualité et le sérieux du travail des commissaires n'est bien sûr pas en cause; ce qui l'est, par contre, ce sont les méthodes et surtout les conditions de travail à la disposition de cette commission. Nous atteignons, en ce qui concerne les membres de la commission des beaux-arts, aux limites de la démocratie de milice. Il devient pratiquement impossible d'y remplir correctement son mandat qui voudrait que l'on puisse participer, au moins en tant que spectateur, à la vie culturelle locale, connaître les dossiers techniques et politiques, non seulement au niveau municipal mais aussi au niveau régional, tout cela, comme de bien entendu, sur son temps libre, un temps libre déjà largement raboté par les séances de commission, souvent des relevées, les séances plénières, sans même parler de la confection des rapports. Peut-on réellement assumer sérieusement cette tâche en gardant une activité professionnelle à plein temps? La question se pose car cette surcharge de travail conduit à un manque de sérieux dans la conduite de dossiers complexes comme celui-ci.

On comprend mieux, au vu de ce constat, pourquoi les magistrats font ce qu'il veulent ou même ne font pas grand-chose malgré l'urgence des problèmes, n'informent pas complètement les différentes commissions et ne collaborent pas vraiment avec elles pour faire passer une vision à long terme de leur politique. La situation est pourtant préoccupante, les chiffres des budgets et les réflexions entendues auprès des acteurs culturels le montrent, mais les refrains de type «Jusqu'ici, tout va bien!» ou «Je vous l'avais bien dit!» semblent avoir remplacé l'analyse critique réaliste et la créativité politique prospective. C'est maintenant au tour des magistrats de jouer, espérons qu'ils sauront oublier leur goût du secret, leurs susceptibilités respectives et leurs querelles de préséances d'un autre siècle! La culture fait peut-être partie du superflu mais, pour une grande

Motion: fonds intercommunal de soutien à la création culturelle

partie de la population, c'est un superflu aussi vital que l'oxygène et, comme cette dernière, elle ne s'arrête pas aux frontières des communes, des cantons ou même des nations. Si la consommation culturelle a découvert la mobilité, son financement devrait pouvoir s'adapter à cette nouvelle manière de vivre sans attendre le dépôt de bilan.

Je souhaite bonne chance à la nouvelle équipe qui siègera dans la commission des beaux-arts. A défaut, au vu de son profond renouvellement, de pouvoir assurer la continuité de notre réflexion, elle pourra, peut-être, apporter un regard nouveau sur la question, ô combien délicate et complexe, de l'équilibre institutionnel entre la Ville, le Canton et les communes en ce qui concerne le champ culturel.

Annexe : Lettre de la Ville de Zurich à la commission des beaux-arts du 12 mars 1999.

B. Rapporteur de minorité: M. Pascal Holenweg.

Le 22 avril, la commission des beaux-arts et de la culture a accepté la présentation par le soussigné du présent rapport de minorité, quoique son auteur fût absent (sans toutefois qu'il en fût de sa faute) lors de la séance du 15 avril, lors de laquelle les conclusions des travaux de la commission furent votées.

Le rapporteur de minorité tient ici à remercier la majorité de la commission d'avoir accepté que soit transmis au Conseil municipal l'avis d'un commissaire si minoritaire qu'il fut absent lors du vote en commission – et le sera en outre lors du vote en séance plénière. Il prie les conseillers municipaux de bien vouloir lui pardonner la longueur du présent rapport, et les invite à considérer cette proximité comme un phénomène naturellement compensatoire du caractère minoritaire de la position ici défendue.

La commission a reçu, lors de sa séance du 14 janvier, les représentants de l'Association des communes genevoises (ACG), en les personnes de MM. Hiltbold et Hug, respectivement président et secrétaire général de ladite association. Le 4 février, la commission a reçu M^{me} Martine Brunschwig Graf, présidente du Conseil d'Etat, et M. Ramuz, directeur général du Service administratif et financier du Département de l'instruction publique.

De l'audition des représentants de l'ACG, le rapporteur de minorité dira d'emblée qu'elle l'a conforté dans sa conviction que, la Ville de Genève n'ayant décidément rien à attendre d'une instance où son poids est égal à celui de Gy, la conclusion devrait s'imposer qu'elle n'a plus rien à y faire et qu'il vaudrait mieux, pour elle et pour la clarté des choses politiques, qu'elle s'en retirât le plus vite possible. Non seulement les représentants de l'ACG ont refusé d'entrer en matière sur toute proposition de contribution commune des municipalités au financement de l'infrastructure culturelle genevoise, mais ils ont également refusé d'entrer en matière sur toute proposition de coordination des contributions existantes, alors même que cette coordination des contributions n'impliquerait pas forcément leur accroissement. En réalité, il est apparu que l'ACG n'entendait discuter de rien avec la Ville, et qu'elle se considérait elle-même comme un contrepoids à la Ville face au Canton, et non, comme ce que son titre laisserait supposer, une association de toutes les communes genevoises. Pour être clair: l'ACG ne représente pas «les communes», elle ne représente que certaines communes – ou, pour être plus précis encore, certains exécutifs communaux: ceux qui sont persuadés que l'autonomie communale n'est à Genève menacée que par la commune de Genève, que celle-ci n'est en droit de demander quoi que ce soit aux autres, que toute proposition venant d'elle doit être traitée avec la plus extrême méfiance, sinon rejetée *a priori* et que la Ville «n'a qu'à» se débrouiller seule avec la charge de ses institutions culturelles. Dans le domaine qui nous préoccupe

ici, l'audition des représentants de l'ACG nous est apparue comme étant celle des avocats de ces communes sans engagement culturel, fort satisfaites de n'en point avoir et fort peu désireuses de s'en voir imposer un, mais disposant chacune au sein de l'ACG d'un pouvoir de décision égal à celui de la Ville, et donc capables ensemble de la «majoriser».

On se reportera avec quelque profit pour en juger à la comparaison des dépenses consenties par les différentes communes pour l'encouragement à la culture et au pourcentage de ces dépenses par rapport à l'ensemble des dépenses communales (cf. annexes); on remarquera donc l'effort consenti par quelques communes (la Ville au premier chef, mais également des communes comme Meyrin – qui y a consacré en 1996, Forum oblige, le double de ce qu'y consacre Carouge – Vernier, ou Onex). Or, à l'exception de la Ville et de Carouge, ces communes réellement engagées dans le soutien à l'activité culturelle ne font pas partie du cercle des communes à forte capacité financière (indice supérieur à 100) et font en revanche toutes partie du cercle des communes à taux de centime additionnel supérieur à la moyenne – de sorte qu'à un esprit politiquement mal disposé il pourrait venir à l'idée que plus une commune est riche, plus elle se repose sur les autres pour la politique culturelle, laquelle serait en quelque sorte «payée» par la Ville et les communes les plus fragiles financièrement. De cette situation, dont nous voulons sortir, l'ACG semble fort bien se satisfaire.

L'audition des représentants de l'ACG a en outre permis à la commission de se voir confirmer que le Fonds d'équipement, sur lequel quelques prélèvements ont pu être faits à destination, par exemple, du Grand Théâtre, ne peut être considéré comme une source de financement intercommunal régulier des institutions culturelles, ne serait-ce que par le fait que l'indice général de capacité financière de la Ville (qui la situe dans le «peloton de tête» des communes) exclut qu'elle puisse en bénéficier régulièrement et suffisamment. Cet indice, en effet, ne tient pas compte des charges structurelles, c'est-à-dire des dépenses consenties par la Ville au profit de l'ensemble de la région; or ce sont précisément ces charges qui sont en cause ici, et qui nécessitent un engagement régulier, continu et basé sur des objectifs de politique culturelle, toutes conditions auxquelles un financement par une instance telle que le Fonds d'équipement ne peut répondre – pas plus, d'ailleurs, que le financement offert par la part affectable à la culture des bénéfices du Casino. De même, les négociations ponctuelles, et ne portant que sur une seule institution, comme celles qui ont été menées à propos de l'Orchestre de la Suisse romande, du Casino Théâtre ou du Théâtre de Carouge, n'offrent pas de solution au problème général de la répartition des charges en matière de politique culturelle, si elles permettent, «au coup par coup», de soustraire telle ou telle institution à quelque menace financière. Nous cherchons ici une réponse globale à un problème général, non à multiplier les réponses ponctuelles – et toutes différentes, voire contradictoires – à des problèmes particuliers.

Motion: fonds intercommunal de soutien à la création culturelle

De l'audition de M^{me} Martine Brunshawig Graf, le rapporteur de minorité retire en revanche la conviction que – contrairement à ce que la majorité de la commission a cru, ou voulu, entendre – les autorités cantonales ne sont pas opposées à la constitution d'un fonds intercommunal de soutien à la culture, mais qu'elles considèrent, avec raison, que l'affectation des ressources d'un tel fonds doit être précisée et que les ambiguïtés de la motion N° 331 (c'est-à-dire les contradictions entre les motionnaires) doivent être levées. La motion N° 331, en effet, envisageait la création d'un fonds intercommunal qui pouvait être de soutien aux institutions culturelles (option ici défendue) comme de soutien à la création culturelle (option défendue par deux des quatre motionnaires). De l'audition de M^{me} Brunshawig Graf, et du débat auquel elle a donné lieu, on peut sans grand risque tirer la conclusion que le Canton, ou à tout le moins la présidente du département concerné (le DIP), ne voit guère l'intérêt d'un fonds de soutien à la création culturelle, insuffisamment alimenté et défini de manière quelque peu ambiguë. Il en va autrement d'un fonds de soutien aux institutions culturelles. M^{me} Brunshawig Graf s'est déclarée en effet, devant la commission, personnellement favorable à plus de participation des communes au financement des grandes institutions culturelles, afin d'éviter qu'il y ait, financièrement, un «monoporteur» (la Ville), et elle a estimé qu'une participation des communes à un fonds qui leur serait commun n'est envisageable que si ce fonds concerne les grandes institutions, sans confusion avec une «aide à la création».

Le rapporteur de minorité se permet *in fine* de regretter le mutisme du conseiller administratif délégué à la culture face aux propositions contenues dans la motion, M. Vaissade s'étant contenté de se retrancher derrière le refus d'entrée en matière exprimé par l'ACG, et ce qu'il a bien voulu percevoir comme le désintérêt de la conseillère d'Etat, pour manifester ce qui semblait bien être le sien propre.

Le 15 avril, en l'absence de deux des motionnaires (dont le rapporteur de minorité), la motion a été refusée par la commission, un commissaire (Ve) proposant toutefois d'en «retravailler» l'invite et un autre (S) suggérant que lors de la séance plénière il soit dit que, même repoussée par la commission, la motion était «porteuse d'avenir» (ce dont l'auteur du présent rapport, par ailleurs motionnaire, est fort logiquement – et modestement – également persuadé).

Le contexte

Dès lors que l'on tente d'en décrire la politique culturelle – ou plutôt les politiques culturelles – Genève apparaît comme le lieu d'un paradoxe:

Toutes collectivités publiques confondues, c'est-à-dire Ville, communes et Canton additionnés, Genève est de tous les cantons suisses celui qui consacre le

plus de ressources à la culture (du moins si l'on s'en tient à la définition que donnent des dépenses culturelles les statistiques fédérales, qui ne distinguent pas ou distinguent mal culture et éducation, investissements et subventions, charges durables et soutiens ponctuels). La statistique fédérale (OFS, 1992) fait de la Ville de Genève la collectivité locale qui consacre, et de loin, la plus grande part de ses ressources budgétaires à la culture, et une étude française de 1989, portant sur 200 villes européennes, situe Genève dans le «peloton de tête» du soutien des collectivités publiques à la culture.

Historiquement, en outre, Genève se constitue par la culture, et est fondée sur une ambition culturelle plus grande qu'elle même, et probablement aujourd'hui plus grande que les moyens dont elle dispose pour la satisfaire. Ce ne sont ni les foires du Moyen-Age, ni les indienneries du XVIII^e siècle, ni la banque qui font de notre parvulissime République autre chose et plus qu'une petite ville de province rhodanienne, mais Calvin (et Servet), Rousseau (et Voltaire), Amiel ou Piaget – pour ne citer que les morts et donc ne vexer aucun vivant. L'essor culturel de Genève est, à tous points de vue, la condition de sa survie en tant qu'elle ambitionne d'être autre chose qu'une petite ville de la grande périphérie lyonnaise, et cet essor «dépend moins de l'initiative individuelle ou de la présence de personnalités que d'une constellation ou plus simplement d'une combinaison d'éléments» (IREC/EPFL, op. cit. p. 21), dont les grandes institutions ne sont qu'une partie constitutive – centrale, certes, et nécessaire, mais non suffisante.

On cherchera pourtant en vain dans la Constitution de la République la moindre mention d'une obligation qui lui serait faite de consacrer à la culture, quelque définition qu'on en donne, les efforts nécessaires. La Constitution genevoise traite de (presque) tout et de (parfois) rien: des modalités des perquisitions policières, des propriétés mobilières de la Banque cantonale, de l'élection des juges des prud'hommes, de la chasse, de la climatisation, des décorations – mais de la culture, rien, pas un mot. Nous ne nous faisons évidemment pas d'illusion sur la portée d'un prédictat constitutionnel ou légal, s'il n'est pas concrétisé par des engagements plus précis – et c'est d'ailleurs de les prendre qu'il est question ici. Mais l'absence de toute référence à l'engagement collectif en faveur de la culture est plus qu'un oubli: elle est un refus de considérer un tel engagement comme une priorité, et laisse constamment peser la menace d'un désengagement, fardé certes de quelques discours sur le «renom culturel de Genève». Les citoyens genevois ont pourtant eu l'occasion de manifester, le 12 juin 1994, leur soutien à l'inscription dans la Constitution (fédérale, en l'occurrence) d'un article portant sur l'encouragement à la culture, article que les deux tiers des votants genevois ont accepté (alors qu'il était refusé par la majorité des cantons et n'était soutenu que du bout des lèvres par une majorité des citoyens au plan fédéral).

L'absence de tout engagement clair et formel du Canton à «soutenir la culture» laisse donc cette responsabilité aux communes en général, et à la Ville de

Motion: fonds intercommunal de soutien à la création culturelle

Genève en particulier. Le Canton a certes un budget culturel, mais il est *grosso modo* sept fois plus faible que celui de la seule Ville de Genève – et il est en outre en grande partie «consommé» par le soutien à quelques institutions: le Conservatoire et le Conservatoire populaire, l'Institut Jaques-Dalcroze, l'OSR. Pour le surplus, le rapport de l'IREC/EPFL, parlant de l'engagement culturel cantonal, écrivait en 1992: «On donne un peu partout, souvent en concurrence avec la Ville.» (Op. cit. p. 19.) Or nul n'est censé ignorer que les collectivités publiques genevoises sont plongées dans une crise financière qui, au-delà de ses effets immédiats, de quelques rémissions aussi bienvenues que, probablement, passagères, et des discours politiques tenus à son propos, oblige à une redéfinition des tâches et des engagements de la collectivité, de leur répartition et de leur coordination entre les différents niveaux de décision institutionnels (Canton, communes, entreprises publiques). Nous pouvons ici reprendre à notre compte, sans en rien changer, le constat fait en 1992 par le rapport de recherche de l'IREC/EPFL: «L'obligation de redéfinir des attributions, des échelles, des tâches, des coordinations internes et des collaborations à l'extérieur pour trouver à travers la culture, quelle qu'elle soit, des possibilités d'expressivité nouvelles, est désormais le lot de toutes les cités, de toutes les régions, dans tous les pays industrialisés.» (Op. cit. p. 7.)

Cette redéfinition comporte cependant un danger, auquel il nous importe de parer: la tentation constante des «décideurs» politiques, en pareille situation, est en effet de s'attaquer aux subventions et aux investissements dans le domaine de la culture, et en particulier de la création culturelle, en supposant que les amputations effectuées dans ce domaine seront à la fois moins douloureuses et moins invalidantes que celles que l'on pourrait opérer ailleurs – et susciteront une opposition moindre au sein du corps électoral. De même, et pour les mêmes raisons, les moyens disponibles risqueront fort d'être affectés au maintien des grandes institutions existantes, garantes de nombreux emplois et actrices économiques importantes, au détriment de la création culturelle non institutionnelle.

En outre, le discours tenu et les propositions faites sur les «économies» à réaliser en restent le plus souvent à l'aspect comptable des choses, et l'on attend toujours qu'une véritable réflexion soit engagée sur la répartition des tâches et des engagements dans le domaine culturel, entre le Canton et les communes d'une part, entre les différentes communes d'autre part. Plutôt que de s'atteler à une telle réflexion, les décideurs (ou les discoureurs) politiques semblent préférer s'en remettre dans le meilleur des cas à des négociations ponctuelles, au coup par coup et institution par institution – comme l'exemple en a été récemment donné à propos du Théâtre de Carouge – ou, dans le pire des cas, à une «attente du mécène» faisant plus penser à celle de Godot qu'à l'élaboration d'une véritable, et durable, politique de subventionnement de la culture.

La crise financière des collectivités publiques peut cependant provoquer une redéfinition des modes de fonctionnement des différents niveaux de décision en matière de politique culturelle, des modes d'attribution des ressources affectées à la culture et des priorités d'une politique culturelle dont l'impact est mesurable bien au-delà des «frontières» des instances (la Ville, les communes, le Canton) qui la définissent. On rappellera à ce propos que près de la moitié du public du Grand Théâtre est constitué de résidents d'autres communes que la Ville, et on soulignera que la répartition actuelle des charges est un héritage de l'époque où la Ville «concentrait» 70% de la population du canton et la majorité de la population de la région – alors qu'elle n'abrite plus aujourd'hui qu'une minorité (autour de 45%) de la première et moins du tiers de la seconde. Le rapport de l'IREC/EPFL en conclut fort justement (op. cit. p. 58) que «les règles du jeu découlant de la Loi de fusion de 1931 se posent désormais dans un contexte tout à fait différent (et) l'évolution démographique obligera tôt ou tard à repenser le concept» de la répartition des charges de la politique culturelle à Genève – et, pour nous, le plus tôt sera le mieux. Cette nouvelle répartition, par le moyen que nous proposons, aurait d'ailleurs l'avantage de donner aux communes où habitent une grande partie des «consommateurs» de biens et de services culturels proposés par les grandes institutions financées par la Ville une capacité de participation à des décisions qui concernent leurs habitants. Le rapport de l'IREC/EPFL relevait fort justement que «les Genevois vivant dans les communes genevoises et travaillant à Genève n'ont pas pour autant la possibilité de s'exprimer sur la manière dont l'argent pour la culture est dépensé. A l'inverse, nombre de Genevois pour ne pas dire la presque totalité profitent des services offerts par la Ville de Genève» (op. cit. p. 75). De cela aussi, il s'agit de tirer les conséquences.

Le principe général qui domine, par habitude bien plus que par réflexion, cette répartition est toujours le suivant: la culture à la Ville, la formation au Canton, avec quelques transgressions fondées sur cet autre principe, bien plus absurde que le premier: les institutions «lourdes» à la Ville, les soutiens ponctuels au Canton. Mais «il convient de signaler que seule la force des habitudes existe et qu'aucun schéma, aucune philosophie et surtout aucun corps de loi n'organise cette pluralité de financement» (op. cit. p. 58).

Que l'essentiel de la vie culturelle genevoise soit pris en charge par la Ville n'est pas, en soi, absurde – et relève même de la logique, cette commune étant la commune centrale de la région, et même la commune qui définit la région et autour de laquelle la région est organisée. Mais qu'il n'y ait aucune participation des autres communes à cette prise en charge est au contraire parfaitement absurde et nuisible: cela fragilise les institutions culturelles en les faisant dépendre d'une seule source de financement, cela réduit les capacités de soutien à la culture non institutionnelle, cela écarte, enfin, les autres communes du pouvoir de décision en matière de politique culturelle. Un financement des institutions culturelles com-

Motion: fonds intercommunal de soutien à la création culturelle

mun à l'ensemble des communes permettrait de conjuguer deux principes clefs, celui de subsidiarité (puisque les communes resteraient maîtresses du jeu face au Canton) et celui d'innovation (puisque des ressources nouvelles seraient dégagées pour le soutien aux formes, aux expressions et aux contenus culturels nouveaux).

Genève a besoin de rassembler les ressources qu'elle peut consacrer à la culture et les acteurs institutionnels chargés d'affecter ces ressources. Ce besoin est plus évident encore en période de crise(s) (ou de restrictions) financière(s) qu'en période d'abondance budgétaire. L'investissement dans la culture, en effet, est sans doute l'un des plus «rentables» socialement (à condition, évidemment, qu'on ne tente pas d'imposer aux dépenses culturelles publiques les critères de rentabilité de l'investissement privé dans les «marchés porteurs» de plus-value immédiate). Les dépenses culturelles ont un effet multiplicateur sur les rentrées fiscales directes (les intervenants culturels créent des emplois) et indirectes (les intervenants culturels consomment, passent des commandes, font travailler des entreprises, amènent à Genève des spectateurs – et donc des consommateurs, et donc des contribuables – venant d'au-delà des «frontières» fiscales). Mais, surtout, la création culturelle est création de lien social, en même temps qu'elle exprime et invente les nouveaux codes de ce lien – d'un lien qui n'est pas une chaîne, puisqu'il n'entrave pas, mais une alliance entre la société et les sociétaires. Or, la charge matérielle du soutien aux institutions culturelles et le fait que cette charge repose pour l'essentiel sur un seul porteur (et la Ville de Genève, si orgueilleuse soit-elle, n'est pas Atlas) font courir un danger aussi grave que celui de la fragilisation de ces institutions: celui de l'abandon de la culture non institutionnelle, de la «culture pauvre», des cultures de l'immigration, de la culture alternative, de la culture d'expérimentation. Le rapport de l'IREC/EPFL évoquait déjà ce danger (à moins qu'il s'agisse d'une tendance naturelle) en 1992: «La situation de crise actuelle risque de renforcer la tendance du système de financement et de dépense culturels à fonctionner sur un mode féodal, et l'on peut craindre pour la survie des cultures des lieux non légitimés par les décideurs culturels – c'est-à-dire non pas les lieux de la culture marginale cultivée, mais bien les lieux de la «vraie» culture pauvre, de la culture immigrée, de la culture des vieux, des imbéciles, des incultes, des bons à rien, des gens qui boivent, qui s'habillent mal, sentent mauvais et ne mangent pas sain, les milliers d'âmes de toutes les cultures non recyclables dans la Culture.» (Op. cit. p. 35.) Et de constater que la «masse de subventions captives garantit certes la survie – du moins pour l'instant – de plusieurs institutions (...) mais grève lourdement les disponibilités (...) pour la culture légère, informelle, évolutive, innovante» (p. 78).

Il nous faudra bien sortir de l'in vraisemblable enchevêtrement qui caractérise actuellement le processus de décision et de subventionnement en matière de politique culturelle à Genève: un enchevêtrement où les concurrences entre instances,

les guerres tribales entre institutions, les égoïsmes locaux, l'inaction des uns payée par la surcharge des autres, la charge financière des grosses institutions et le coût prévisible des nouveaux investissements, aboutissent non seulement à un gaspillage considérable des ressources, mais aussi et surtout à dresser les intervenants culturels les uns contre les autres dans une chasse aux subventions où chacun est le concurrent de son voisin, jungle où les partisans d'un théâtre se voient affrontés à ceux d'un musée, les partisans d'une Maison de la danse à ceux d'une Maison de toutes les musiques, les créateurs indépendants aux créateurs institutionnels, les partisans des premiers aux défenseurs du Grand Théâtre et, finalement, les intervenants culturels domiciliés en ville à ceux domiciliés en banlieue. La mise en commun des ressources, en même temps que la création d'une instance subventionnante nouvelle, est la condition d'une mise en commun des capacités créatrices des uns et des autres – et donc de l'accroissement de la capacité créatrice de tous. Genève ne peut qu'y gagner, et personne n'a quoi que ce soit à y perdre (à ceci près que cette mise en commun suppose évidemment un partage du pouvoir, entre la Ville et le Canton, mais aussi entre la Ville et les autres communes, en échange d'un engagement accru de tous les acteurs institutionnels, en particulier de ceux qui jusqu'alors se satisfaisaient de ce que la charge de la politique culturelle genevoise repose essentiellement sur la Ville). S'agissant du contenu même de la politique culturelle, enfin, la question posée en 1992 se pose toujours (et nous y répondons ici par la négative): «Peut-on considérer que de vastes pans de la vie culturelle sont intouchables, au risque de voir d'importants secteurs de la population être marginalisés et ne plus pouvoir se reconnaître dans les choix dominants?» (op. cit., p. 60). On rappellera utilement à ce sujet que si le Grand Théâtre (par exemple...) est l'institution culturelle «lourde» la plus connue des Genevois, elle est aussi l'une de celles que, dans leur pratique culturelle, ils fréquentent le moins: selon l'enquête réalisée en 1996 sur demande du Conseil administratif, 95% des personnes interrogées connaissent le Grand Théâtre, mais 53,6% n'y sont jamais allés. L'institution culturelle la plus lourdement subventionnée de Genève est aussi l'une des moins fréquentée par les Genevois...

La politique culturelle genevoise est en crise. Cette crise porte sur les quatre manifestations de toute politique culturelle; elle est:

- une crise des lieux culturels, existants (Grand Théâtre, Théâtre de Carouge, Comédie, Grütli, etc.) ou encore en projet (Musée d'ethnographie, Maison de la danse, Maison des musiques);
- une crise du subventionnement culturel (réduction ou plafonnement des subventions de la Ville, improbabilité du mécénat privé, limites du subventionnement cantonal, charge financière des grosses institutions culturelles et limitation subséquente des ressources disponibles pour le soutien à la création et à la culture de proximité);

Motion: fonds intercommunal de soutien à la création culturelle

- une crise du fonctionnement des instances politiques déterminant la politique culturelle genevoise (les sautes d’humeur d’un seul parlement municipal – celui de la Ville – pouvant mettre en cause toute la politique culturelle, en l’absence d’instance régionale et compte tenu de la faiblesse de l’engagement des autres communes – à quoi s’ajoute le fait que la Genève culturelle et sociale déborde largement les limites de la Genève institutionnelle, qu’il s’agisse du Canton ou de la Ville);
- une crise du projet culturel lui-même: quels rapports et quelles contradictions entre la représentation et la création culturelles? A partir de quels critères de contenu culturel choisit-on de subventionner ou non une activité culturelle? Qu’attend la collectivité d’une politique culturelle: qu’elle exprime et pérennise le lien social existant, dans ses codes existants, ou qu’elle exprime la recherche d’un lien nouveau et de codes nouveaux? Qu’elle expose le patrimoine et se contente de cette exposition – par ailleurs indispensable et constitutive de toute politique culturelle – ou accepte d’y ajouter l’exposition, littéralement la mise en scène sociale, des contenus culturels non reconnus comme tels?

C’est à cette quadruple crise que nous entendons contribuer à répondre. Le projet que nous soumettons n’est certes que l’un des éléments de cette réponse, mais il nous paraît en être un élément constitutif et nécessaire. C’est un premier pas, qui comme tout premier pas devra être suivi d’autres si l’on veut avancer – mais reste, évidemment, à savoir si l’on veut réellement avancer, ou si l’injonction rhétorique qu’il faille avancer suffit à la satisfaction du devoir accompli.

L’urgence à laquelle la création d’un fonds intercommunal peut répondre est celle d’assurer le financement des grandes institutions culturelles régionales – c’est-à-dire la pérennité de «l’infrastructure culturelle lourde» et des «stocks de biens culturels» d’une région dont la Ville est certes le centre, mais qui ne se résume plus à la Ville, et compte au total quatre fois plus d’habitants qu’elle, alors que la répartition des tâches et des compétences culturelles nous vient d’un temps où la Ville – dans ses «frontières» actuelles, Eaux-Vives, Petit-Saconnex et Plainpalais compris – concentrait les deux tiers de la population de la région, et les trois quarts de celle du canton. En 1941 encore, 71,2% de la population du canton habitait en ville. En 1990, cette proportion était tombée à 45,1%, sans que la répartition des tâches culturelles ne se soit modifiée – sauf à renforcer encore sa configuration initiale.

En posant la question du financement de l’infrastructure culturelle régionale, nous posons donc, évidemment, celle de la répartition des tâches entre le Canton, la Ville et les autres communes. Cette question-là devra être résolue par un projet de loi cantonal. Nous ne pouvons qu’y inciter – mais nous y inciterons d’autant plus fermement que nous aurons déjà à présenter un projet précis.

Dans leur rapport de 1992, les chercheurs de l'Institut de recherche sur l'environnement construit, de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, constituèrent un dossier pour un projet de loi cantonale sur la culture, en donnant à cette loi «pour but de promouvoir un équilibre dynamique entre la continuité patrimoniale et la culture vivante» et en définissant la culture encouragée par la collectivité comme comprenant «non seulement les activités à la valeur reconnue, relevant des créneaux consacrés de la culture, mais aussi d'autres formes d'expression, ouvertes à l'innovation, au décloisonnement des genres et des filières ainsi qu'aux cultures étrangères» (op. cit. p. 83). Les auteurs conclurent à la nécessité d'un nouveau partage des tâches entre la Ville, les autres communes et le Canton, formalisé par une loi. Cependant, et assez paradoxalement, ils conclurent aussi au maintien, voire au renforcement, de l'actuelle répartition des tâches Ville/Canton, en prônant que la charge de l'infrastructure culturelle restât reposer sur la Ville, le Canton prenant celle du soutien à la création.

Or cette répartition-là nous paraît être à la fois à rebours du bon sens et à rebours de l'efficacité. Elle conduit à pérenniser cette situation absurde où une seule municipalité est chargée des éléments matériels du patrimoine culturel régional, et notamment de son infrastructure culturelle lourde, alors que l'instance la plus «régionale» (le Canton) serait chargée de la culture de proximité et de la création non institutionnelle. Il nous paraît donc nécessaire de «remettre sur ses pieds» la répartition des tâches culturelles entre le Canton, la Ville et les communes, de telle manière que la charge régionale soit assumée par l'instance régionale et la charge de proximité par l'instance locale:

- au Canton et à l'intercommunalité: l'infrastructure régionale (c'est-à-dire, pour reprendre – en les élargissant – les définitions de l'IREC/EPFL, l'«infrastructure lourde, soit, en premier lieu, les édifices où la culture prend place», les acteurs collectifs pérennes et les «stocks de biens culturels»);
- aux communes: le soutien à la création non institutionnelle et à la culture de proximité...

Le Fonds intercommunal de soutien à la culture (FISC)*

La création d'un fonds commun à la Ville, aux autres communes et, si possible, au Canton, et donc d'une instance politique d'attribution des ressources de ce fonds, instance commune à ces trois types d'acteurs institutionnels, est l'un des moyens possibles de cette conjugaison des efforts et de cette coordination des décisions – à la condition évidente que ce fonds ne soit pas une «fusion comptable» de budgets existants, mais la création d'une source nouvelle de finance-

* On ne nous en voudra pas de donner dans le présent rapport à ce fonds un nom (le FISC) dont le sigle sonne, culturellement, si ironiquement. Nous reprochera-t-on de tenter de faire du fisc autre chose qu'une «pompe à phynance»?

Motion: fonds intercommunal de soutien à la création culturelle

ment des grandes institutions culturelles d'importance régionale (le Grand Théâtre, la Comédie, les grands musées (y compris celui, en projet, d'ethnographie), pour le moins). Le soutien à la création culturelle, et aux acteurs culturels non institutionnels, resterait donc de la responsabilité et du domaine des financements habituels par les budgets communaux. Un fonds intercommunal, c'est-à-dire régional, aurait ainsi fort logiquement pour tâche le financement des institutions d'importance régionale, les budgets municipaux, non moins logiquement, celui de la culture non institutionnelle, voire «alternative» (au sens non politicien du terme).

Il s'agit par ce moyen d'atteindre plusieurs objectifs en même temps:

- affirmer la nécessité de l'engagement public en faveur de la culture;
- mettre en commun les ressources disponibles, et y ajouter de nouvelles ressources provenant de communes actuellement sans réel engagement culturel perceptible (cf. annexes);
- accroître les ressources provenant des communes, par un apport significatif du Canton à la création culturelle (cf. annexes);
- coordonner les politiques – ce qui implique un partage du pouvoir de décision entre la Ville, qui en détient actuellement l'essentiel, et les autres contributeurs potentiels à la politique culturelle, auxquels on ne saurait précisément demander une contribution sans en même temps leur accorder une capacité de décision nouvelle.

Il ne s'agit ni d'ajouter une structure lourde aux structures existantes, ni de créer une administration nouvelle, ni de «prendre aux communes» sans rien «donner» en échange. La Ville et plusieurs grandes communes disposent déjà de commissions culturelles municipales; la seule nouveauté institutionnelle apportée par le FISC serait la création *de facto* d'une sorte de commission culturelle régionale (l'instance décisionnaire du fonds), qui comblerait un vide patent – la seule commission des beaux-arts et de la culture du Conseil municipal de la Ville ne pouvant en tenir lieu, si hauts que soient ses mérites et incontestable la qualité de ses membres. A quoi s'ajoute le fait que ce fonds créerait un lieu de concertation permanente des politiques culturelles menées par l'ensemble des acteurs institutionnels genevois (Ville, communes, Canton) et amènerait les communes qui n'ont actuellement aucun engagement culturel (c'est-à-dire qui se reposent sur les engagements des autres, et ceux de la Ville en particulier) à en prendre. Enfin, un fonds intercommunal de soutien aux infrastructures culturelles ne serait évidemment pas voué au financement d'institutions sises forcément en ville de Genève (le Théâtre de Carouge, par exemple, pourrait être financé par ce biais).

Il faut cependant insister: l'institution d'un fonds tel que celui qui est proposé ici implique un partage du pouvoir de décision entre ses différents contribu-

teurs. Pour la Ville, ce partage du pouvoir représenterait, objectivement, une perte de pouvoir. Seule, ou presque, à décider actuellement, elle ne le sera plus, ou le sera moins, si notre proposition (ou toute autre proposition comparable) se concrétisait. Mais il s'agit de partager le pouvoir en échange d'un partage des charges, et il s'agit surtout de partager le pouvoir non avec une instance du type de l'Association des communes genevoises, mais, directement et paritairement (quoique en fonction du volume des contributions), avec les communes elles-mêmes.

Il importe de préciser ici que la motion initiale (M-331) comportait une ambiguïté (relevée d'ailleurs par M^{me} Brunschwig Graf lors de son audition par la commission) quant à l'affectation des ressources d'un fonds intercommunal de soutien à la culture: ces ressources devraient-elles être affectées à la création ou aux infrastructures culturelles, c'est-à-dire aux grandes institutions? De la réponse à cette question dépend, entre autres, le volume de ressources nécessaires au fonds; le soutien à la création, de toute évidence (et de toute expérience), mobilise des ressources bien moindres que celles mobilisées par les grandes institutions, dont le fonctionnement seul représente une charge considérable. Or c'est bien cette charge-là, celle des grandes institutions, et donc celle de l'infrastructure culturelle régionale, qui pose un problème politique et financier: problème politique, dès lors qu'elle est assumée pour l'essentiel par la seule Ville de Genève, et soumise à sa (presque) seule capacité d'appréciation et à son (presque) seul pouvoir de décision, et problème financier, dès lors que cette charge tend à excéder celle que peut supporter une seule municipalité. En créant un fonds tel que celui que nous proposons ici, nous pouvons contribuer à donner à la politique culturelle genevoise une dimension régionale à partir des compétences communales – premières dans ce domaine, le seul d'ailleurs où le principe de subsidiarité est respecté à Genève.

La proposition que nous vous soumettons est donc celle d'un fonds de soutien aux institutions culturelles, c'est-à-dire aux lieux et aux acteurs culturels publics et pérennes, dotés d'une programmation autonome et formant l'infrastructure culturelle régionale: il ne s'agit pas d'offrir une nouvelle source de soutiens ponctuels, ni de financer des lieux qui ne sont que des lieux d'accueil, mais d'instaurer une prise en charge durable de la charge financière de l'infrastructure culturelle régionale. Cette prise en charge peut certes représenter pour certaines communes un effort financier supplémentaire: les communes qui y seraient amenées sont cependant celles qui n'accordent actuellement à la culture qu'une part de leur budget bien moindre que la moyenne cantonale, et surtout bien moindre que la Ville et les grandes communes suburbaines. Pour celles-ci et pour la Ville, la contribution au fonds pourrait ne correspondre qu'à une nouvelle répartition des ressources actuellement affectées à la culture, le fonds reprenant à sa charge une partie du financement qu'elles assument actuellement directement (ainsi,

Motion: fonds intercommunal de soutien à la création culturelle

pour la Ville, celui du Grand Théâtre, de la FAD ou des grands musées (y compris celui, en projet, d'ethnographie), et libérant par là même des ressources nouvelles pour le soutien à la création non institutionnelle et à la culture de proximité.

Ce fonds serait alimenté par toutes les communes du canton sur la base d'une contribution annuelle égale au rendement d'un centime additionnel (soit environ 20 millions de francs par année pour l'ensemble des communes*, dont la moitié pour la Ville, sans compter une éventuelle contribution du Canton), avec une correction éventuelle par l'indice général de capacité financière des communes (cf. annexe 3). Le fonds devrait être créé par le Canton et par la loi, puisque telle est la condition pour que toutes les communes y participent. Nous pourrions certes envisager la création d'un fonds auquel seules les communes *a priori* disposées à le faire participeraient, mais nous risquerions fort de n'y retrouver que la Ville et deux ou trois grandes communes suburbaines. Or il importe, puisqu'il s'agit d'infrastructure régionale et de partage des charges en même temps que du pouvoir de décision, que toutes les communes y participent. La proposition doit donc être faite, formellement, au Canton par la Ville d'instituer un tel fonds par une loi y imposant la participation de toutes les communes, par exemple dans le cadre d'un concordat intercommunal.

Ce qui est proposé ici est un premier pas: un fonds intercommunal alimenté à raison de 20 millions de francs par année ne peut évidemment suffire au financement de toutes les institutions culturelles genevoises – mais en permettant aux communes qui actuellement en supportent la charge financière, et en particulier à la Ville de Genève, de la partager avec les communes qui n'en prennent que la part de la compassion rhétorique, le fonds proposé permet de dégager des ressources supplémentaires. Il ne s'agit pas de réduire l'engagement culturel de la Ville (ou d'autres communes), mais de mieux le répartir entre institutions et création, et de lui donner la dimension régionale qui, institutionnellement, lui manque.

En 1992, le rapport de l'IREC/EPFL relevait qu'«une seule chose» était certaine: «le maintien de tout, pour toujours, coûte trop cher et est nettement au-dessus des moyens de la collectivité» (op. cit. p. 50). Nous nuancerons: «Le maintien de toute l'infrastructure culturelle lourde, pour toujours, dans le giron de la seule

* Cf. annexes. Sur la base d'une contribution égale au rendement d'un centime additionnel, la Ville de Genève verserait 9,473 millions au fonds, ou 13,013 millions sur la base d'une contribution faisant entrer l'indice de capacité financière en ligne de compte, ce qui nous paraît plus légitime, puisque tenant mieux compte des ressources des communes et faisant payer plus – jusqu'au triple pour Cologny, par exemple – les communes qui, en matière culturelle, en font le moins.

Pour les autres communes, les contributions seraient les suivantes (entre parenthèses: la contribution «tempérée» par l'indice de capacité financière): Carouge 723 000 francs (915 000), Lancy 708 000 francs (519 000), Meyrin 680 000 francs (520 000), Vernier 670 000 francs (348 000), Cologny 442 000 francs (1,510 million), Onex 357 000 francs (197 000), etc.

Ville de Genève, lui coûte trop cher, est nettement au-dessus des moyens de cette seule collectivité municipale et réduit considérablement sa capacité de soutien à la novation culturelle.» La question posée en 1992, à partir de l'exemple du Grand Théâtre («est-il subventionné parce qu'il représente une carte maîtresse de la vie genevoise (...) ou parce qu'il incarne la hantise de rompre avec un principe de continuité historique et d'identité?») (op. cit. p. 51) se pose toujours en 1999, avec sans doute même plus d'acuité, et se pose pour toutes les grandes institutions. La réponse qui a été donnée à cette question ces dernières années est bien celle que relevaient (pour la regretter) les auteurs du rapport de 1992: «Dans un contexte (...) où il n'est plus possible de tout financer, préserver, développer, encourager, les questions de philosophie et d'idéologies réapparaissent pour valoriser tel élément du patrimoine plutôt que tel autre, et surtout pour défendre celui-ci par rapport à des aspects de culture vivante qui, eux, ne possèdent guère de profondeur historique et, de ce fait, d'utilité éprouvée pour la collectivité.» (Op. cit. p. 51.) Cependant, ne pas «posséder» d'utilité «éprouvée» ne signifie pas être inutile, et, pour reprendre les grands mots lâchés, notre «philosophie» et notre «idéologie» nous incitent à tout tenter pour que, des moyens dont dispose la collectivité municipale pour mener une politique culturelle, la plus grande part possible soit consacrée au soutien à la culture «non patrimoniale» (ou non encore patrimoniale), ce qui suppose que la charge de la culture patrimoniale (et donc des institutions culturelles «lourdes») soit partagée. Notre proposition n'a pas d'autre but que d'y concourir.

Référence utile au débat sur la politique culturelle genevois:

Lausanne (Thomas Busset, Blaise Galland, Yvona Jenc, Yves Pedrazzini, Pierre Rossel et Michel Bassand), Rapport N° 105, octobre 1992, *La politique culturelle d'une région urbaine: le canton de Genève*.

En conséquence de ce qui précède, le très minoritaire rapporteur de minorité invite le Conseil municipal à voter le projet de motion ci-après, reprenant l'essentiel de la motion N° 331 mais en précisant l'objet et les modalités, et à l'adresser directement au Conseil administratif:

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Considérant:

- que la Ville de Genève assume l'essentiel de la politique culturelle menée dans le canton, et la plus grande part de la charge financière des grandes institutions culturelles régionales;

Motion: fonds intercommunal de soutien à la création culturelle

- que cette situation résulte moins d'un choix politique que d'un héritage et d'une habitude, et que, si elle permet à la Ville d'affirmer son autonomie et sa capacité de décision, elle a en retour pour effet pervers d'inciter nombre d'acteurs institutionnels du Canton à se reposer sur elle de tout effort culturel;
- qu'il en résulte de considérables disparités dans les efforts consentis par les différentes communes du canton pour le soutien à la création culturelle, ainsi qu'entre les engagements respectifs de la Ville et du Canton, disparités ne se justifiant pas par les inégalités de ressources entre communes – puisque les communes les plus «riches» consacrent, tendanciellement, une part moindre de leurs dépenses à la création culturelle que les communes les plus «pauvres»;
- qu'il importe enfin de se donner les moyens structurels et financiers d'une politique culturelle concertée entre les différents acteurs institutionnels du Canton, voire de la région, et d'affirmer que, en ce qui concerne le soutien à la culture, le respect des «frontières» municipales relève plus du fétichisme que du respect de l'autonomie communale,

considérant donc:

- la nécessité d'un instrument de subventionnement culturel commun aux municipalités du canton, voire de la région, de Genève;
- l'absence de lien causal entre le niveau, inégal, des ressources des différentes communes genevoises et l'effort qu'elles consentent pour le soutien à la culture,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

1. à proposer à toutes les autres communes genevoises ainsi qu'aux autorités cantonales la création d'un Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles, prenant en charge une part du subventionnement des institutions culturelles d'importance cantonale, voire régionale, c'est-à-dire «rayonnant» sur l'ensemble du public de la région, indépendamment de leur domiciliation municipale;
2. à proposer que ce fonds soit alimenté par chaque commune sur la base d'une contribution annuelle égale au rendement annuel d'un centime additionnel, éventuellement tempéré par l'indice général de capacité financière des communes (rendement annuel du centime additionnel x (indice de capacité financière: 100) = contribution annuelle);
3. à proposer que ce fonds soit géré, et ses ressources attribuées, par une instance au sein de laquelle soient représentées directement toutes les communes y contribuant, avec un droit de vote défini en fonction du volume de leur contribution;

4. à proposer au Canton d'y prendre également part, sur la même base du rendement annuel d'un centime additionnel, et avec un droit de vote défini de la même manière que celui des communes;
5. à proposer l'institution de ce fonds par la loi cantonale;
6. à prendre toute mesure utile à la création et à l'alimentation financière d'un tel fonds, en collaboration avec les communes qui accepteraient d'y participer et sans attendre que toutes les communes genevoises adhèrent à un tel projet;
7. à étudier la possibilité de réserver dans ses prochains budgets une ligne budgétaire correspondant à la contribution de la Ville à un fonds intercommunal tel que proposé, en affectant à cette nouvelle ligne budgétaire une partie des subventions accordées par la Ville aux institutions culturelles pouvant bénéficier du soutien du fonds intercommunal.

ANNEXES

(cf. *annuaires statistiques cantonal et fédéral*)

1. Dépenses publiques par habitant pour la culture, le sport et les loisirs en 1996

Suisse	Fr.
– Confédération seule (1995)	42
– Moyenne des cantons et des communes	453
– Genève (canton + communes)	891

2. Genève: dépenses du Canton et des communes pour l'encouragement à la culture (comptes financiers 1996)

	Millions de francs
– Canton	21,049
– Communes (y.c. Ville) (soit plus de 7 fois plus que le Canton)	153,384

On notera que le rapport de 7:1 entre les dépenses culturelles municipales et cantonales est d'une assez remarquable stabilité, puisqu'il était déjà constaté à partir des chiffres de 1989 et dans le rapport de 1992.

	Millions de francs
– Ville (85% du total des dépenses communales, soit plus de 6 fois plus que le Canton et près de 6 fois plus que l'ensemble des autres communes)	130,297
– Carouge	4,403
– Chêne-Bougeries	0,257
– Lancy	0,938
– Meyrin	8,978
– Onex	1,138
– Thônex	0,586
– Vernier	2,473
– Versoix	0,453

3. Indice général de capacité financière des communes pour 1999, taux du centime additionnel en 1999, rendement du centime additionnel communal (par habitant) en 1996

	<i>Centime additionnel</i>		
	<i>Indice</i>	<i>Taux</i>	<i>Rendement</i>
	<i>en Fr. par hab. total (en Fr.)*</i>		
1. Cologny	341.36	31	95,41
2. Vandœuvres	194.15	33	93,75
3. Genthod	173.88	32	67,85
4. Satigny	155.04	40	80,56
5. Anières	148.80	37	72,08
6. Céligny	145.89	35	56,56
7. Collonge-Bellerive	145.51	31	55,72
8. Ville de Genève	137.89	45.5	53,97
9. Pregny-Chambésy	136.94	32	42,96
10. Carouge	126.59	39	43,12
11. Chêne-Bougeries	119.46	36	41,17
12. Grand-Saconnex	110.94	44	44,24
13. Presinge	98.03	39	38,31
14. Corsier	96.03	39	50,43
15. Thônex	91.13	45	30,68
16. Troinex	85.71	43	52,58
17. Hermance	85.13	47	48,83
18. Plan-les-Ouates	80.84	46	41,67
19. Choulex	77.67	46	39,73
20. Bellevue	77.60	43	38,62
21. Meyrin	76.41	48	33,99
22. Chêne-Bourg	75.83	48	32,10

Motion: fonds intercommunal de soutien à la création culturelle

23. Jussy	74.75	48	44,55	47 535
24. Lancy	73.35	48	28,04	707 926
25. Veyrier	71.14	42	34,54	279 325
26. Laconnex	68.43	48	37,81	19 283
27. Gy	68.24	47	42,18	14 847
28. Cartigny	66.88	46	36,18	27 822
29. Meinier	66.43	46	37,97	63 448
30. Confignon	65.25	47	36,54	104 249
31. Chancy	61.40	51	42,24	34 848
32. Aire-la-Ville	56.45	50	33,89	22 537
33. Soral	56.04	48	34,66	21 004
34. Russin	55.83	51	35,14	12 756
35. Dardagny	55.78	48	33,14	42 684
36. Onex	55.01	52	22,16	357 264
37. Puplinge	54.26	48	27,87	59 196
38. Perly-Certoux	53.22	45	30,82	80 656
39. Bardonnex	52.74	48	30,75	61 100
40. Avusy	52.58	50	34,20	38 475
41. Collex-Bossy	52.41	48	31,88	36 311
42. Vernier	51.93	50	22,94	670 467
43. Versoix	51.70	50	27,83	277 048
44. Bernex	50.24	50	30,29	258 828
45. Avully	47.56	51	24,95	43 762

* Soit (rendement par habitant x nombre d'habitants résidents). Dans l'hypothèse où la proposition faite par le présent rapport serait retenue par le Conseil municipal, ce rendement total annuel du centime correspondrait à la participation de la commune au fonds intercommunal de soutien à la culture – la possibilité étant réservée de le «corriger» en fonction de l'indice de capacité financière (participation au FISC = rendement annuel total du centime x [indice: 100]).

4. Pourcentage des dépenses pour l'encouragement à la culture sur le total des dépenses 1996

Moyenne des communes	12,39
– Ville de Genève	17,56
– Carouge	9,86
– Chêne-Bougeries	1,47
– Thônex	3,5
– Meyrin	18,64
– Lancy	1,51
– Onex	4,6
– Vernier	4,14
– Versoix	2,32

La présidente. Conformément à l'article 81 du règlement, la discussion est ouverte d'abord sur le rapport de majorité et ensuite sur celui de minorité. Je ne sais pas qui se substitue aux rapporteurs, qui ne sont plus dans nos rangs. Apparemment personne.

Premier débat

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical acceptera les conclusions du rapport de majorité et refusera par conséquent la motion N° 331.

La première raison de ce refus réside dans le flou de l'interprétation du texte de cette motion. La tentative de trouver une solution destinée à faire participer les autres collectivités à la recherche financière culturelle peut en effet se comprendre. En revanche, la création d'un fonds intercommunal destiné à financer non pas ce qui existe, mais quelque chose de nouveau, n'est pas réaliste au vu de la situation actuelle. Nous avons déjà du mal à soutenir ce qui existe, ce n'est donc pas le moment de créer de nouvelles charges, que l'on devra peut-être assumer un jour nous-mêmes s'il venait à l'idée d'hypothétiques partenaires de se retirer.

La Ville a des problèmes financiers, mais n'oublions pas qu'elle n'est malheureusement pas la seule, puisque pratiquement toutes les autres collectivités publiques connaissent les mêmes difficultés. Cette motion N° 331 aura au moins eu le mérite de faire ressortir que nos divers essais en vue de faire partager les charges de la culture sont, pour l'instant, voués à l'échec. L'Association des communes genevoises et l'Etat, lors de leur audition, nous ont effectivement fait comprendre très clairement qu'il ne fallait pas compter sur une aide quelconque de leur part. Les casse-cou qui proposent de couper dans les subventions, par exemple celles du Grand Théâtre ou de l'OSR, pour obliger les autres collectivités à prendre le relais de la Ville devraient donc faire attention à la fin de non-recevoir qui a été signifiée lors de l'étude de cette motion. Cela signifie que les menaces ou un coup de force tiendraient plus du suicide que de l'effet productif. Pour l'instant, il faudra que nous cherchions des solutions internes, qu'on le veuille ou non. Si, dans un futur plus ou moins proche, la situation évolue positivement avec les autres collectivités, il faudra aussi que l'on accepte de perdre certaines prérogatives et ce pouvoir absolu de décision que nous avons tant voulu conserver lorsque tout allait bien. Il ne sera, en effet, pas possible de demander à d'autres de participer aux frais mais de ne pas avoir un mot à dire sur la gestion des institutions culturelles.

Cette motion N° 331 n'est, pour l'instant, qu'un coup d'épée dans l'eau; elle n'a fait que confirmer ce que nous savions déjà. Il n'y a donc aucune suite à lui donner, et c'est la seconde raison pour laquelle le groupe radical la refusera.

Deuxième débat

La présidente. La parole n'étant plus demandée, je passe au deuxième débat et je fais voter la motion. Qui accepte la motion N° 331 qui est à la page 1 du rapport? (*Agitation.*) On vote la motion. Excusez-moi, vous préférez que je mette aux voix les conclusions du rapport de majorité, qui demandent de refuser la motion? Monsieur Vaissade, vous avez la parole.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. J'aimerais un éclaircissement sur l'objet du vote. Etant donné que ce rapport propose de rejeter la motion et que vous incitez le Conseil municipal à voter la motion, j'aimerais avoir une clarification, parce que je ne voudrais pas me retrouver avec une motion qui serait votée par le Conseil municipal, alors qu'il projetait de la rejeter. C'est donc simplement à ce niveau-là que j'interviens, Madame la présidente. Non pas pour dire s'il faut ou non accepter cette motion. J'ai été auditionné par la commission et j'ai donné mon avis. C'est pour cela qu'il me semble qu'il faut faire voter les conclusions du rapport, et non pas l'adoption de la motion.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Juste une précision concernant l'objet. Le fait d'accepter le rapport de majorité signifie refuser la motion. Accepter le rapport de minorité, c'est accepter la motion.

La présidente. Nous votons les conclusions du rapport de majorité, qui demandent de rejeter la motion N° 331.

Mises aux voix, les conclusions du rapport de majorité qui demandent de rejeter la motion N° 331 sont acceptées à la majorité (4 oppositions et 4 abstentions).

4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 250 000 francs destiné à une prise de participation de la Ville de Genève au capital-actions de la nouvelle société d'édition «Info Dimanche SA» (PR-357 A)¹.

Rapporteur: M. Jean-Pierre Lyon.

Le 19 mai 1998, cet objet a été renvoyé par le Conseil municipal à la commission des finances. Cette dernière, présidée par M. Daniel Sormanni, l'a examiné le 30 mars 1999.

Nous remercions M^{me} Andrée Privet pour la prise des notes de séance.

L'étude de cette proposition sera vite réglée, car la société a déposé son bilan et arrêté toutes activités.

Nous ressortons les interrogations suivantes faites par les commissaires:

- On est surpris que le Conseil administratif n'ait pas retiré cette proposition N° 357.
- On a su, par le secrétariat, que le Conseil administratif allait décider de présenter un nouvel arrêté pour supprimer l'arrêté N° 357.
- On pense que c'est un peu provocateur d'avoir mis cet objet à l'ordre du jour. Il est difficile de ne pas être informé que la société «Info Dimanche SA» n'existe plus.
- On s'étonne d'autant plus que, dans le règlement du Conseil municipal, l'article 40 dit que les conseillers municipaux peuvent exercer leur droit d'initiative en présentant un projet d'arrêté. L'alinéa 4 précise que ce projet d'arrêté peut être retiré en tout temps. L'article 64 du règlement précise que le Conseil administratif peut déposer, lui aussi, des projets d'arrêtés. On ne parle pas d'un éventuel retrait en tout temps. On peut s'étonner que le Conseil administratif n'ait pas les mêmes droits que notre Conseil.
- Une proposition que la commission des finances prenne contact avec le Conseil administratif afin de connaître sa position est acceptée.
- Lettre réponse du Conseil administratif en annexe du rapport.

¹ «Mémorial 155^e année»: Proposition, 5285.

Conclusion et vote

A l'unanimité des 13 membres présents, la commission des finances constate que le projet d'arrêté N° 357 est sans objet et elle recommande au Conseil municipal de l'annuler.

Annexe mentionnée

M. Jean-Pierre Lyon, rapporteur (AdG/SI). Je rappellerai que c'est un événement très important et que, lorsque nous avons accepté, la semaine dernière, le renvoi du rapport de la Fondetec à la commission des finances pour examen, nous avons soulevé un certain nombre de problèmes. Tant que la commission des finances n'aura pas eu une discussion sur l'avenir et le fonctionnement de la Fondetec, on ne pourra pas se prononcer très clairement. Mais il faut penser que l'affaire «Info Dimanche SA» est tributaire d'un certain montant. On peut parler de 800 000 francs, moins la somme que nous allons couper dans les comptes ce soir.

Mesdames et Messieurs, on se pose la question de la diversification de la presse par rapport à certaines grandes entreprises – notamment Edipresse, pour ne pas la nommer – et je dirai que tout cela va entraîner quelques réflexions. Mais il faut remercier, ce soir, le président, M. Sormanni, et les membres de la commission des finances d'avoir attendu avant de traiter la proposition N° 357, parce que sinon nous aurions perdu 250 000 francs. Le Conseil administratif aurait dû nous envoyer une lettre disant que tout était suspendu. Nous avons essayé, au niveau de la commission des finances, de demander au Conseil administratif de retirer cette proposition. Si le Conseil administratif avait agi ainsi, nous aurions fait un rapport, très simple, en disant: «Le Conseil administratif nous a indiqué l'état de la situation et il a retiré la proposition.» La commission aurait entériné cette décision. Malheureusement, il n'en a pas été ainsi: il a fallu qu'on traite l'objet. Mais on aurait pu gagner du temps et des jetons de présence en recevant une simple petite lettre. Mesdames et Messieurs, je vous encourage à entériner le travail de la commission des finances et je vous en remercie.

Premier débat

M. Pierre Muller, maire. J'ai écouté les conclusions de M. Lyon et je les partage totalement. Je veux simplement rectifier une petite question de procédure: lorsque la commission des finances est saisie d'un objet, le Conseil administratif ne peut plus le retirer; c'est donc le rôle du Conseil municipal de classer ou d'annuler un projet d'arrêté. Autrement, ce serait trop facile; on pourrait se permettre de retirer des objets qui ne nous conviennent pas. En l'occurrence, je crois que l'affaire est classée.

Je ne dis pas que cette affaire-là a provoqué une nouvelle démarche, toujours est-il qu'on risque de voir dans les prochaines semaines et les prochains mois un, voire des journaux du dimanche. Je crois que c'est une bonne chose pour la diversité de la presse.

M. Daniel Sormanni, président de la commission des finances (S). Je crois qu'il était opportun que la commission ne traite pas tout de suite la proposition N° 357. En effet, au moment où cette dernière a été examinée par la commission des finances, elle n'avait plus d'objet. Et, bien évidemment – comme l'a rappelé M. le maire – le Conseil administratif ne pouvait pas la retirer. Il fallait donc qu'on la traite et qu'on lui réserve le sort qui ne pouvait qu'être le sien, compte tenu que ce journal avait entre-temps déposé son bilan.

Je ne peux que remarquer ce qui se passe ces jours en ce qui concerne la presse dominicale et confirmer les propos de M. le maire. Pour ma part, et en dehors du débat de fond qui ne manquera pas d'avoir lieu lorsque la Fondetec sera auditionnée à la commission des finances – et je m'en réjouis par avance – j'ai constaté qu'il y a un créneau, dans la presse, pour un journal du dimanche. La seule problématique, c'est qu'il faut avoir les reins suffisamment solides pour pouvoir enregistrer pendant plusieurs années des pertes, avant d'arriver à imposer un titre. On ne crée pas un journal comme on achète trois paquets de bonbons dans un magasin.

Par conséquent, il aurait suffi que les différents acteurs dans cette problématique jouent le jeu économique et celui de la diversité économique de la presse. Il se trouve qu'Edipresse n'a pas souhaité le jouer. C'était un peu facile pour elle, dans le sens où elle avait en face d'elle des acteurs qui n'avaient peut-être pas la surface économique nécessaire. Evidemment que, au jour d'aujourd'hui, face au groupe Ringier qui annonce qu'il va lancer un journal du dimanche, la donne est différente. Ce n'est pas Edipresse qui va couler Ringier; par conséquent, elle sera bien obligée de jouer le jeu. Je crois que cela valait tout de même la peine d'être dit, puisqu'on a l'occasion de le faire savoir à un moment qui tombe relativement bien par rapport à cette problématique.

Il s'agit donc d'accepter le rapport de la commission des finances, puisque cette proposition est devenue sans objet.

Deuxième débat

La présidente. La parole n'étant plus demandée, je fais voter les conclusions de la commission, c'est-à-dire l'annulation du projet d'arrêté N° 357, qui est devenu sans objet.

Mise aux voix, l'annulation du projet d'arrêté N° 357 est acceptée à l'unanimité.

La présidente. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre pour une modification de l'ordre du jour de la part de M. Pierre de Freudenreich.

M. Pierre de Freudenreich (L). Je vous rappelle que le groupe libéral avait déposé, au mois de mai, lors de la séance plénière, la résolution N° 1, sous la plume de Jean-Marc Froidevaux, concernant la situation actuelle sur le site d'Artamis.

Après discussion avec les chefs de groupe, le groupe libéral avait décidé la clause d'urgence de la résolution, partant du fait qu'il convenait de rencontrer les responsables d'Artamis – ce qui a été fait depuis lors – et qu'on traiterait cet objet à la séance du mois de juin. Compte tenu du volume de l'ordre du jour et des différents problèmes qu'on a eus en termes de traitement des dossiers ici, notre résolution n'a toujours pas été débattue dans cette enceinte. Vu la situation existant sur le site d'Artamis, il nous paraît opportun de traiter ce point lors de cette présente séance, et plus précisément quand on reprendra nos travaux à 20 h 30. J'espère que l'ensemble de ce plénum sera d'accord, afin que nous puissions traiter cette matière.

La présidente. Nous sommes donc saisis de la proposition de traiter la résolution N° 1 à 20 h 30, lors de la reprise. Quelqu'un veut-il s'exprimer sur cette proposition?

M. Sami Kanaan (S). Indépendamment des positions sur le fond, vu l'actualité et l'urgence qu'il y a à réagir par rapport à l'aggravation de la situation sur le site d'Artamis, il me paraît effectivement utile d'en débattre aujourd'hui. Je propose donc d'appuyer la proposition de M. de Freudenreich.

Mise aux voix, la proposition de traiter la résolution N° 1 à 20 h 30 est acceptée à l'unanimité.

La présidente. M. Paillard, notre premier vice-président, étant arrivé – je vous rappelle qu'il était dûment excusé – je vous propose de prendre le rapport M-312 A.

5. **Rapport de la commission des beaux-arts chargée d'examiner la motion de M. Pierre de Freudenreich, M^{mes} Maria Beatriz de Candolle et Suzanne-Sophie Hurter, renvoyée en commission le 3 juin 1998, intitulée: «Politique culturelle: pour des états généraux de l'art moderne et contemporain» (M-312 A)¹.**

Rapporteur: M. Bernard Paillard.

I. Préambule

Cet objet a été renvoyé pour étude à la commission des beaux-arts au cours de la séance plénière du Conseil municipal du 3 juin 1998.

Lors de la séance du 26 novembre 1998, les membres de notre commission ont établi la liste des personnalités à auditionner, qui s'est enrichie par la suite, ainsi qu'un canevas de 5 questions destiné à guider le déroulement de ces entretiens. Les interrogations formulées lors de ces entretiens sont les suivantes:

1. Présentation et comment vous situez-vous?
2. Comment jugez-vous la situation actuelle?
3. Quels types de rapprochements institutionnels envisagez-vous?
4. Quelles actions de sensibilisation pourraient être menées vis-à-vis des publics?
5. Quelles conséquences verriez-vous si l'unicité de lieu était retenue?

Le président de notre commission, M. Guy Dossan, a naturellement veillé au bon déroulement de nos travaux et M^{me} Inès Suter-Karlinski a pris les notes des premières séances, puis M^{me} Marie-France Perraudin, celles de toutes les suivantes; qu'elles en soient vivement et sincèrement remerciées ici.

Des représentants de plusieurs délégations auditionnées ont pris le soin de remettre divers documents aux membres de la commission. Toutefois, l'on ne trouvera pas ces communications en annexe, aux motifs que, d'une part, il n'est pas souhaitable que l'ampleur du présent rapport soit démesurée, que, d'autre part, nombre d'entre eux n'intéressent pas directement le champ que cerne la motion et qu'enfin, et surtout, l'essentiel des éléments significatifs qui y figurent ont été évoqués lors des auditions.

Le lecteur comprendra par ailleurs que, afin d'éviter de fastidieuses répétitions, certains propos trop semblables, voire sans rapport immédiat avec la problématique étudiée, tenus par les personnalités auditionnées, n'ont souvent pas été repris pour chaque intervenant.

¹ «Mémorial 156^e année»: Développée, 164.

II. Auditions

a) *Le 19 novembre 1998: audition des motionnaires*

M^{me} de Candolle se déclare convaincue qu'un rapprochement entre les institutions que le texte de la motion énumère est devenu aujourd'hui indispensable. Considérant que l'union fait la force, elle en attend qu'une ligne directrice précise se dégage pour chaque partenaire. Qu'il s'agisse par exemple de l'organisation d'expositions ou de la constitution des collections, cet effort de clarification doit viser en réalité à faire de Genève un phare en matière d'art moderne et contemporain, aussi bien en Suisse qu'en Europe.

Actuellement déjà, si l'on tient compte de tous les subsides dévolus à ce domaine, force est de constater que la somme est importante. Or, si ces montants étaient mieux gérés, l'on pourrait obtenir de meilleurs résultats, notamment en matière de politique d'acquisition des œuvres, ou de soutien à la création proprement dite.

L'institution d'«Etats Généraux», que la motion requiert, est absolument indispensable, car certains établissements pourraient être amenés à disparaître en tant que tels, et les solutions doivent se concrétiser dans la concertation.

Les autres motionnaires étant absents ce jour-là, M. Huber se fait en quelque sorte leur interprète et poursuit l'explicitation du texte que nous examinons. C'est dans sa galerie, «Art & Public», de la rue des Bains, qu'il a bien voulu accueillir notre commission.

En guise de prologue, il relève que l'art contemporain à Genève représente une série d'activités variées et fort importantes, dont le rapporteur se plaît à observer que M. Huber est lui-même un protagoniste reconnu. Ayant passé en revue les diverses associations, fondations et institutions publiques ou privées qui déploient leurs activités dans ce champ, il estime que la scène de l'art contemporain genevois donne parfois le sentiment de fonctionner selon un mode suranné.

La ventilation des subventions, affectées chacune à un destinataire particulier, a pour effet de ne mettre à la disposition d'aucun les ressources suffisantes, nécessaires de nos jours pour réaliser un travail de qualité. Il résulte de cette situation de relative indigence que les subventionnés en appellent sempiternellement aux mêmes donateurs éventuels, et ces derniers étant sollicités parfois quotidiennement, les fonds nécessaires ne peuvent bien souvent pas être réunis. Au reste, l'on ne connaît que trop les difficultés financières des collectivités publiques suisses et genevoises, qui les rendent impuissantes, au moins pour le moyen terme, à venir compenser ces relatives carences.

Par ailleurs, certaines malaises existent aussi à l'intérieur des différentes institutions en question, qui se retrouvent parfois, en outre, en concurrence entre elles,

ce qui incite également à redéfinir leurs rôles et créneaux respectifs. La vocation muséale devrait être nettement circonscrite à former des collections, créer un patrimoine, recueillir le témoignage d'une époque. Celle d'un centre d'art contemporain vise en fait à constituer un laboratoire permettant aux artistes de développer leur travail, d'y réaliser des œuvres. Il devrait agir comme une sorte de miroir permettant d'explorer ce que les créateurs qui y travaillent ont accompli au cours de leur carrière. L'activité de publication y est nécessaire et oblige à disposer d'une assiette pécuniaire substantielle, faute de quoi il ne resterait pas trace des écoles et courants qui s'y sont illustrés.

Ces deux types de missions doivent naturellement fonctionner en réseau. L'un est un centre de création, l'autre constitue des collections, se procurant les pièces à une cote sans aucun doute plus intéressante que s'il fallait les acquérir dix ou quinze ans après qu'elles ont été produites.

Les expressions et supports artistiques continuent de progresser, et il en sera de même demain. S'il y a quelques décennies l'Internet, l'infographie, la vidéo ou la photo semblaient ne pas y trouver leur place, plus personne ne doute aujourd'hui que ces médias participent à son développement. La motion propose de réunir des personnalités à la compétence avérée, et dont les activités concernent les différents champs relevant de l'art contemporain, afin que leurs échanges permettent d'élaborer un schéma nouveau. Ce projet devra identifier des propositions originales, articulant plus étroitement les données artistiques et matérielles existantes, que la situation actuelle d'éparpillement des forces, voire de doublons, contrarie.

M. Huber précise que, dans son esprit, il n'est pas question de diminuer le volume total des soutiens publics attribués dans ce domaine, mais éventuellement d'en modifier la répartition, pour réformer, en les renforçant, certains de ses allocataires, voire d'en élaguer quelques ramifications.

Il est vraisemblablement prématuré de redéfinir les différents lieux, parties prenantes à cette démarche, mais, du moins, les structures administratives devraient-elles être réévaluées et probablement modernisées. L'objectif est, notamment, de susciter un débat approfondi, auquel chacun puisse contribuer en apportant ses solutions, tout en conservant sa spécificité ainsi que la pluralité de ses activités.

b) 1. *Première audition du 21 janvier 1999: M^{me} Valérie Muller, Fonds municipal d'art contemporain*

Question 1

En ce qui concerne le fonds municipal et le fonds cantonal, la politique d'acquisition des œuvres est déjà fortement concertée, et il arrive que certains

achats se fassent de manière conjointe. Toutefois, leur composition, l'intervention éventuelle de l'exécutif (le Conseil d'Etat dispose d'un droit de veto, contrairement au Conseil administratif), la sensibilité (les choix de la Ville se portent préférentiellement sur des artistes jeunes qui ne jouissent pas encore d'une grande renommée internationale) et les moyens d'acquisition, sont différents.

Question 2

Dans un texte intitulé «Présentation des fonds», que l'on trouvera en annexe, l'historique, les activités et l'organisation du fonds cantonal et municipal sont brièvement présentés. M^{me} Muller met en outre en évidence que les deux fonds réalisent certaines publications communes, comme *Art et Itinéraires*.

Question 3

Concernant un rapprochement entre le MAMCO et le Centre d'art contemporain, il est d'ores et déjà effectif. Par contre, M^{me} Muller ne voit pas en quoi la fusion entre les fonds cantonaux et municipaux pourrait apporter une amélioration au regard du contexte actuel.

En son temps, le Conseil municipal avait désiré que le Musée de l'automobile prenne place dans le même bâtiment que le MAMCO. Cependant, on peut considérer aujourd'hui qu'il serait plus judicieux que cet édifice puisse regrouper les institutions d'art contemporain et donc de trouver un autre emplacement pour le musée qui présente et exploite une collection de voitures anciennes.

Pour ce qui a trait au Centre pour l'image contemporaine de la Fondation de Saint-Gervais, au Centre de la gravure contemporaine et à celui de la photographie, ces institutions se concertent actuellement et soumettront leurs propositions, qui présentent de nombreuses similitudes avec la motion actuellement à l'étude, au département des affaires culturelles.

Le rassemblement projeté permettrait de mettre en commun des ressources, des salles d'exposition, voire une cafétéria et la billetterie, réalisant ainsi de fort probables économies. Toutefois, concernant le financement et la direction de chacune de ces entités, elles devraient rester indépendantes. Les spécificités respectives doivent en effet demeurer au sein du nouveau partenariat envisagé.

Questions 4 et 5

La situation présente lui semble déjà réellement dynamique, car elle repose sur des acteurs diversifiés et complémentaires. La position de chacune des institutions qui composent le paysage de l'art contemporain à Genève est distincte, et sans doute serait-il opportun qu'un rapprochement s'effectue, sans toutefois qu'elles soient amenées à fusionner. Dans cette perspective, l'initiative qui a été prise par certaines d'entre elles («BAC +3») ne revêt, pour M^{me} Muller, que des avantages.

b) 2. *Seconde audition du 21 janvier: M. Paolo Colombo, Centre d'art contemporain*

Question 1

Du point de vue du rapprochement des institutions, M. Colombo remarque que les responsables de certaines d'entre elles ont pris l'habitude, cette dernière année, de se rencontrer fréquemment, parfois deux fois par semaine. Dans l'idéal, les collaborations au sein du BAC pourraient concerner directement les cinq institutions consacrées à l'art contemporain.

Question 2

Le Centre d'art a mis sur pied, conjointement au MAMCO, la cellule pédagogique, largement tournée vers les publics jeunes.

Des visites guidées sont organisées, notamment sur demande. Les amateurs viennent des cantons de Genève et Vaud, de France voisine, occasionnellement de Nîmes. On compte, naturellement, aussi des visiteurs de passage et des touristes organisés en groupes, par exemple constitués de personnes âgées ou d'enfants.

Question 3

Un rapprochement dans un même lieu aurait pour conséquence probable de multiplier le chiffre de fréquentation, notamment pour les visites de groupes provenant de l'étranger. Selon l'activité envisagée, prédominerait tantôt l'aide mutuelle, tantôt une certaine rivalité, ce qui semble fructueux à M. Colombo. Des séminaires pourraient être préparés en commun. Les habitants du quartier seraient également sollicités, multipliant ainsi les liens de proximité.

C'est dans cet esprit que M. Colombo accueille très favorablement l'idée de mettre sur pied des «États généraux». Le projet «BAC +3» permettrait de surcroît de diminuer les frais fixes de chacun des intervenants, notamment pour ce qui a trait aux achats de matériel ou à la gestion (assurances, ascenseurs, etc.).

Les relations avec le MAMCO sont déjà nombreuses et présentent maints avantages (cellule pédagogique, vernissages...), mais, contrairement à ce dernier, le centre n'a pas de vocation muséale. Le centre ne constitue jamais de collections, il est destiné à organiser des expositions: intermédiaire entre les artistes et le public, il tend à promouvoir l'art tel qu'il s'élabore actuellement.

Une collaboration plus structurelle avec le Centre de la gravure, en particulier, pourrait multiplier les possibilités, par exemple concernant la réalisation d'un catalogue commun. Comme «Kunsthalle», le centre est un généraliste de l'art contemporain, et un rapprochement avec des professionnels plus pointus dans certains domaines, tels ceux exerçant leurs activités à la Fondation de Saint-Gervais, lui permettrait d'intensifier les contacts avec des médias très spécifiques. Par ailleurs, le Centre de la photographie est étroitement associé à toute la recherche contemporaine en matière de création artistique.

Question 4

La situation présente semble à M. Colombo déjà réellement dynamique et non dépourvue de potentiels. Mais, en cas de rapprochement, les opportunités ne seraient que plus fertiles et efficaces.

Question 5

Le centre a tissé des liens avec toutes les institutions genevoises d'art présentes dans son champ d'activité et entretient de nombreux contacts avec celles établies hors de nos frontières. Par exemple, M. Colombo est en train d'instaurer de nouvelles collaborations avec la BPU et les autres bibliothèques municipales, afin que la documentation dont le centre dispose soit intégrée à leur réseau de références.

- c) *Audition du 11 février: M. Alain Vaissade, conseiller administratif en charge du département des affaires culturelles (DAC), M. Pierre Roehrich, secrétaire du département, et M. Cäsar Menz, directeur du Musée d'art et d'histoire (MAH)*

M. A. Vaissade déclare que la Ville prélève des sommes importantes sur son budget de fonctionnement, destinées aux activités culturelles relatives au domaine de l'image contemporaine. Il faut relever à ce sujet le soutien, sous des formes diverses et variées, notamment: au MAH, au Centre d'art contemporain, au MAMCO (mise à disposition des locaux), au Centre de gravure contemporaine, au Cabinet des estampes (qui consacre une importante partie de ses ressources à ce domaine), à la Fondation de Saint-Gervais, à la galerie Andata Ritorno et au Fonds d'art contemporain (anciennement Fonds de décoration). Cette simple énumération démontre que les efforts sont considérables, même si certaines insatisfactions demeurent inévitables.

M. Vaissade serait favorable à ce que, comme le demande la motion, des «Etats généraux» aient lieu. Le projet «BAC+3», qui comprenait à l'époque le Cabinet des estampes, a été lancé il y a quatre ans, et les signes d'un dénouement se profilent, qui convergent vers une solution à l'ancienne SIP. Dans cette configuration, il deviendrait nécessaire que le Musée Jean Tua s'installe à la halle 7 de Palexpo. Pourtant, la situation n'évolue guère. Cette affaire requiert à la fois du temps et une procédure juridique; cependant, il est à souhaiter qu'une solution amiable survienne.

La politique du MAH a été définie lors de l'engagement de son directeur et continue de l'être en étroite concertation avec ce dernier. Concernant le MAMCO, la fondation s'était engagée à en assumer seule les frais de fonctionnement, mais il semble que quelques signes d'essoufflement se fassent jour actuellement. Sans négliger l'apport que représente les 600 000 à 700 000 francs consa-

crés à la cellule pédagogique, l'Etat devrait se manifester de façon plus déterminée. Quoiqu'il en soit, les activités de ce musée retiennent favorablement toute l'attention du conseiller administratif, et il n'est pas question de le voir fermer un jour.

M. Roehrich remarque que le projet «BAC +3» n'a encore jamais fait l'objet d'un examen qui en manifeste exhaustivement tous les tenants et aboutissants. Les responsables des institutions de l'art contemporain se rencontrent et il est patent qu'une future restructuration du BAC, dont ils seront les acteurs, est d'ores et déjà amorcée. Mais dans cette perspective, il ne faut pas sous-estimer l'écueil que représente le Musée Tua, dont l'installation en ce lieu avait été décidée en son temps par le Conseil municipal.

Le MAMCO n'a pu établir son existence que grâce à un financement assuré par des particuliers, mais, dès sa constitution, il a été envisagé qu'intervienne ultérieurement un relais public. Si les fonds dont la provenance est privée avoisinent les 7 millions de francs, le soutien qu'apporte la Ville représente un montant pleinement équivalent, quoique nettement moins visible. La municipalité a dû en effet s'acquitter de sommes consacrées au bâtiment proprement dit, à en supporter les charges, ainsi qu'aux transformations qu'il a fallu lui apporter. Pour mémoire, il faut encore mentionner un appoint de l'Etat, qui est modeste et ne représente que quelques centaines de milliers de francs, destinés exclusivement à la cellule pédagogique.

Un des intérêts de ce projet serait de permettre au Cabinet des estampes, qui accumule des gravures en grand nombre et touche par là même aux limites physiques des locaux où il se trouve, de bénéficier d'espaces nouveaux.

M. Menz relève que la stratégie du MAH est déterminée en accord avec le DAC qui, par ailleurs, lui a remis quelques directives concernant la politique d'acquisition. Cette dernière, articulée avec la réalisation d'expositions, vise, d'une part, à développer les collections et, d'autre part, à sensibiliser le public à l'art contemporain ainsi qu'aux arts appliqués. Les huit dixièmes des collections proviennent de dépôts d'origine privée. Dons, legs ou prêts doivent cependant être considérés à la lumière d'une réflexion d'ensemble et leur acceptation demeurer soumise à des critères de choix. Les fonds du musée comportent essentiellement, outre des créations contemporaines, des œuvres d'art qui sont anciennes, d'autres relevant des arts appliqués, ainsi que diverses sources ressortissant au domaine de l'archéologie. Il est à considérer en définitive que le créneau du MAH concerne préférentiellement les aspects historiques de la recherche, de la diffusion et de la conservation des productions artistiques.

Un important effort est assumé en direction des activités éducatives et de sensibilisation des publics potentiels ou effectifs, ainsi que pour la mise en valeur et

l'exploitation des collections. Il n'appartient pas au MAH de développer des talents, compétence dévolue plus particulièrement aux galeries. Par ailleurs, le département des affaires culturelles a réalisé une brochure d'informations de base, destinée à servir de support à la communication des musées genevois, qu'ils soient publics, privés ou semi-privés.

Dès 1994, il a été enjoint par le département à M. Menz de spécifier la situation du MAH en regard du MAMCO et du Centre d'art contemporain. C'est ainsi que le MAH met à la disposition du MAMCO, pour servir d'appoint à ses propres activités, des pièces auxquelles il est donné par là même de sortir des réserves. Des expositions communes avec le MAMCO, le Centre d'art contemporain ou le Cabinet des estampes sont organisées de temps à autre. M. Menz estime également que le Cabinet des estampes devrait trouver une solution à ses problèmes de confinement de l'espace et s'installer au BAC, afin de tirer profit de surfaces plus étendues. Au demeurant, les contacts avec ces établissements, tout comme avec la Fondation de Saint-Gervais, lui semblent précieux. Il appert qu'en fait les publics reçoivent favorablement l'opportunité d'exercer des choix à l'intérieur d'une offre multiple. Cette manière de pluralisme n'existe pas seulement dans notre canton, mais se retrouve partout en Suisse et souvent aussi à l'étranger. En règle générale, cette configuration ne fait pas obstacle à l'établissement de fructueuses synergies. Les institutions que M. Menz vient de citer ont constitué ensemble une association au but de promouvoir les productions de création récente, sous l'appellation de «Genève art contemporain».

d) *Audition du 4 mars: Délégation de la commission du Fonds cantonal de décoration et d'art visuel: M. Roger Fallet, président, et M. Henri Maudet, administrateur*

M. Fallet commence par exposer que la commission cantonale a un rôle de conseil, mais que les décisions relèvent en dernier ressort du magistrat, en l'occurrence de M. Moutinot. Cependant, que la politique d'acquisition soit élaborée sous l'égide de l'actuel conseiller d'Etat ou des ses prédécesseurs, elle dépend au premier chef des onze personnes (dont cinq nouveaux arrivants depuis mars 1998) qui composent la commission. Celle-ci a toujours veillé à ce que ses ressources soient dirigées tous azimuts, se gardant de favoriser telle ou telle chapelle. L'essentiel demeure le critère de qualité, quel que soit le registre de sensibilité auquel l'œuvre s'adresse. En moyenne, selon les crédits de construction et de génie civil adoptés pour chaque exercice budgétaire par les autorités cantonales, le fonds dispose d'une somme qui avoisine les 850 000 francs. Les galeries fournissent 95% au moins du total des acquisitions, et 5% au plus le sont par des achats directs dans les ateliers. M. Grobet avait institué la pratique que les artistes étrangers, habitant Genève, soient également reconnus. Aujourd'hui, les destina-

taires du fonds se répartissent en trois parties sensiblement égales, selon qu'ils soient genevois, originaires d'autres cantons ou étrangers résidant à Genève. Seules les productions d'artistes vivants sont prises en considération, obligation particulière à laquelle le MAH, par exemple, n'a pas à satisfaire. Au reste, lorsqu'un artiste est appelé à siéger au sein de la commission, plus aucune commande ne peut lui être adressée, aussi longtemps qu'il en reste membre.

Il est à noter que, depuis quelques années, la collaboration est plus accentuée entre le fonds cantonal, le fonds municipal de Genève et les fonds existant dans les communes suburbaines. Relevons à ce titre l'organisation d'«Art et Itinéraires», élaborée en coopération avec son homologue de la Ville, qui a consisté à proposer au public de découvrir des travaux de création contemporaine dans leur site même d'exposition. En outre, il existe une commission mixte et des achats sont décidés de façon conjointe, notamment lorsque le choix se porte sur une œuvre présentant des coûts importants. Du reste, le fonds cantonal a pour coutume de prêter des œuvres à des institutions municipales, comme récemment aux musées de l'Ariana ou de l'Horlogerie. De nombreux contacts sont entretenus avec le MAMCO qui expose régulièrement une partie des œuvres, choisies par M. Bernard lui-même, appartenant au fonds cantonal. La politique du fonds est généralement ouverte aux collaborations et a également travaillé avec le Centre de la gravure et avec M. Iten pour la Fondation de Saint-Gervais.

M. Maudet signale qu'il a été publié, en 1996, un rapport relatant les liaisons entretenues entre les deux entités, municipale et cantonale, mais l'entité cantonale maintient en outre des relations directes avec le DAC et d'autres communes genevoises, dont Carouge, Meyrin, Vernier, Chêne-Bourg ou Veyrier. Par ailleurs, un rapport d'activité paraissant en mars garantit la transparence du fonctionnement du fonds cantonal et l'on peut y trouver la liste exhaustive des artistes auprès desquels ce fonds a procédé à des acquisitions. On recense quelque 2450 œuvres enregistrées depuis 1969 seulement, et stockées pour la plupart dans l'ancienne usine Beyeler. Environ 95% des œuvres sont prêtées et 250 d'entre elles gravitent en permanence dans les divers services de l'État – remarquons, au passage, un Hodler dans le bureau du procureur général – ou d'autres administrations publiques, telles que: EMS, Centre européen de la culture, Centre Henry-Dunant, OMPI, etc.

e) 1. *Première audition du 11 mars: Délégation du cartel des sociétés d'artistes du canton de Genève (CARAR): M^{me} Annette Matile, présidente, M. Piergiorgio Quadranti, ancien trésorier, M^{me} Françoise Ramseyer, directrice du Centre d'art en l'Île, et M^{me} Carmen Grau-Ferrario, artiste*

M^{me} Matile a pris le soin de rédiger un texte qui répond de manière appropriée aux cinq questions de la commission, et qui présente la position du CARAR. C'est ce document que l'on trouve retranscrit ci-dessous:

1. *Quel type de rapprochements institutionnels envisagerez-vous?*

Le CAI et le CAa travaillent aussi souvent que possible ensemble. Cette année, nous aurons quatre vernissages en commun:

- Néfissa Bénouniche qui exposera simultanément dans les deux galeries;
- Ateliers portes ouvertes;
- Dérives du Rhône;
- La Fureur de lire.

La Nouvelle Librairie d'architecture est le plus souvent associée à nos activités. Cette année, la Fureur de lire nous réunira et, pour l'année prochaine, un projet à thème commun nous permettra d'organiser ensemble un forum d'architecture: «Intégration de l'art dans l'architecture: Ueli Michel».

La librairie Comestible, tournée vers les bibliophiles, et la librairie Papiers-Gras vouée à la bande dessinée viennent apporter un complément à cette diversité. Notre complémentarité et notre bonne entente font notre richesse.

2. *Quelle action de sensibilisation pourrait être menée vis-à-vis des publics?*

Avant tout, la mise en place d'une signalétique appropriée.

Par-dessus tout, la fin de la campagne de dénigrement systématique, arbitraire, non documentée, d'une certaine presse.

Propositions:

Afin d'avoir un document de présentation, le CAI envisage de réaliser, une fois l'an, un catalogue de ses expositions.

Le CARAR pourrait également réaliser, à peu de frais, un petit journal interne, trimestriel, du type *Treize Treize*.

3. *Quelles conséquences verriez-vous si l'unicité des lieux était retenue?*

De par leur position géographique, les Halles de l'Île s'inscrivent dans un parcours touristique culturel longitudinal allant du Centre d'information touristique de la ville, situé sur le pont de la Machine, au Bâtiment des Forces Motrices pour aboutir à la nouvelle salle d'exposition de la Ville sur le site Artamis, en passant par l'Usine. Dans l'axe transversal, nous trouvons, sur la rive gauche, le Grütli et le site de la Vieille-Ville avec ses musées et ses galeries et, sur la rive droite, le Centre de Saint-Gervais.

Ces lieux sont proches les uns des autres et constituent un agréable but de promenade pédestre.

Alors que le Musée Rath, le MAMCO, le Centre d'art contemporain et la nouvelle salle d'exposition de la Ville offrent des architectures opaques, la caractéristique architecturale du CAI, de par sa transparence, en fait une vitrine de l'art contemporain et de l'activité artistique locale.

Réunir dans un même lieu tous les acteurs de l'art contemporain risquerait, à terme, de renforcer l'idée de ghetto qui caractérise déjà les bâtiments de la SIP.

D'autre part, nous réunir dans un même lieu risquerait, en outre, de nous faire fonctionner en circuit fermé avec un public déjà acquis. Notre volonté est, au contraire, de gagner un nouveau public, ce que nous permet notre position actuelle.

4. *Comment jugez-vous la situation actuelle?*

Toutes les conditions sont en place pour que ce site soit un lieu d'échanges culturels de valeur. Il n'y manque qu'un établissement accueillant pour retenir les visiteurs, leur permettant de se restaurer selon leurs moyens.

5. *Présentation et comment vous situez-vous?*

Avec ses quatorze expositions annuelles et une fréquentation moyenne de onze visiteurs par jour, le CAI tient sa place parmi les galeries genevoises.

Le Centre d'art en l'Ile est ouvert à toutes les tendances de l'art contemporain: figuratives, abstraites, conceptuelles, ainsi qu'aux nouveaux médias: vidéo, etc. Seule est prise en compte la qualité du travail.

Le centre accueille en priorité les artistes, membres d'une association représentée par le CARAR ou non, de Genève et de sa région.

Le CAI est également le centre d'information, de documentation et d'échange des associations d'artistes affiliées au CARAR. Y sont disponibles tous les renseignements concernant les associations, les salons, les bourses, les galeries et les artistes.

De par la superficie de ses locaux, le centre se prête aux grandes expositions ainsi qu'aux rétrospectives de ses membres.

Notre volonté serait d'attirer de jeunes artistes dans nos associations, afin d'en renouveler les forces vives et de les exposer pour les faire connaître aux galeries. Le centre se voudrait le relais entre les écoles d'art et les galeries.

Le CAI peut également offrir son espace en complément d'une exposition de galerie.

La galerie est ouverte le week-end et gardée par l'artiste exposant. Cela permet à l'artiste de dialoguer avec son public.

Parallèlement aux expositions temporaires, le CAI met à la disposition de sa clientèle, à l'année, un choix d'œuvres sur papier (gravures, aquarelles, pastels) et de sculptures de petites dimensions.

Le CAI souhaite encore resserrer ses liens avec la Suisse alémanique. Un projet réunissant la Nouvelle librairie d'architecture, le CAa et le CAI est en cours dans le cadre du Forum d'architecture.

Le CAI a pris des contacts en Rhône-Alpes avec des organismes dont le fonctionnement est proche du sien:

- Lyon, BF 15 - Claire Peillot; Espace Poisson d'Or - Micheline Mazerot.
- Evian - Centre international de séjour - Béatrice Laval.
- Chambéry - Magdalena Leredde - Maler.
- Lons-le-Saunier - MJC - Pierre Genot.
- Annecy - L'ARTEPPES - Alain Livache.

Ces lieux échangeraient artistes et expositions. Evian nous a proposé une exposition d'art éphémère dans un parc de la ville.

Le CAI recherche également des contacts à l'étranger. Dans la mesure du possible, lorsque le CAI reçoit un artiste étranger, il est demandé à celui-ci d'offrir une exposition dans son pays à un artiste suisse. Cette année, nous recevons:

- Vaclav Benedikt - Prague;
- Paul Eachus - Londres;
- des artistes cubains dans le cadre de la Fureur de lire.

Ces contacts doivent jeter les bases d'échanges réguliers.

Avoir à disposition, ponctuellement, un atelier proche de la galerie, pour recevoir ces artistes en résidence dans de bonnes conditions ne pourrait que favoriser les conditions d'accueil de nos propres artistes lorsqu'ils seraient reçus à leur tour.

e) 2. *Deuxième audition du 11 mars: Délégation de la Fondation pour les arts de la scène et de l'image de Saint-Gervais: M. David Hiler, président, et M. André Iten, directeur artistique du Centre pour l'image contemporaine*

M. Hiler rappelle que Saint-Gervais jouit d'un statut de fondation de droit privé. Les membres du conseil de fondation sont nommés pour partie par le Conseil municipal et pour une autre par le Conseil administratif et le Conseil d'Etat. La fondation est ouverte à toute forme d'évolution, y compris à un regroupement géographique des institutions, mais sa position dépendra de l'ampleur du projet. Dans la fondation, les arts de l'image ne représentent que l'une des deux facettes de ses activités, l'autre étant dévolue à l'art dramatique.

Motion: art moderne et contemporain

Une première possibilité pourrait consister en l'exploitation commune de salles d'exposition. Une seconde pourrait correspondre à un rattachement au bâtiment du MAMCO, notamment pour ce qui a trait à la vidéo, l'Internet et l'informatique. Cette dernière option laisse encore le choix de déterminer si les activités de production, spécialités de cet organisme, devraient également y être incorporées, mais il faudrait alors en mesurer soigneusement tous les tenants et aboutissants.

Les membres du conseil de la fondation sont à la fois fort ouverts à des changements, mais exigeants quant à en évaluer les motifs, les rythmes et les conséquences. C'est la qualité du concept qui décidera de tout. Le projet doit être élaboré prioritairement par les professionnels et, naturellement, tenir compte des incidences pour le personnel ainsi que relativement à l'utilisation des locaux, suite à un transfert éventuel.

M. Iten se réfère aux cinq questions et commence par rappeler que la scène genevoise de l'art contemporain a profondément changé avec l'apparition du MAMCO et la venue de Cesar Menz à la direction du Musée d'art et d'histoire. Le climat et les ambitions sont nouveaux. D'une part, l'Association Genève art contemporain s'est créée et édite depuis trois ans un dépliant présentant toutes les activités des institutions et galeries travaillant dans le domaine de l'art contemporain. D'autre part, la création de l'Association des musées et centres d'art genevois, soutenue par le département des affaires culturelles, a permis la réalisation d'un autre dépliant, paraissant au rythme des saisons, ainsi que d'un fascicule promotionnel, conçus à l'intention des visiteurs genevois et étrangers.

Les problèmes budgétaires ont amené tous les intervenants à réaliser des économies et à rendre l'art contemporain plus visible. Ces difficultés ont eu pour effet de rapprocher le BAC, Saint-Gervais, le Centre de gravure, celui de la photographie, ainsi que le Cabinet des estampes. Il en est ressorti le projet intitulé «BAC + 3», qui devrait se réaliser justement dans les locaux de ce dernier. Cette option est réaliste, mais se heurte à la problématique de la présence en ces lieux du Musée Tua.

Le rapprochement institutionnel dépendra de l'ambition du projet, mais une structure d'ordre fédéral semblerait la mieux adaptée. Cela permettrait de conserver les autonomies et de développer les synergies. La situation actuelle est très favorable à la concrétisation de cette opportunité et les acteurs susceptibles d'y participer se rencontrent régulièrement.

Les conséquences sur la politique de fidélisation et de création des publics reviendraient sans doute, non à additionner des taux de fréquentation, mais à les multiplier. Les efforts de chacun en vue d'étendre son audience pourraient se déployer autour de la cellule pédagogique du MAMCO. Cet aspect est très impor-

tant, car l'art contemporain opère toujours dans des champs d'intervention nouveaux et se pratique souvent avec les technologies les plus récentes. Par ailleurs, cela permettrait de mettre sur pied une meilleure formation des gardiens. Dans le cas où le Musée de l'automobile libérerait les locaux, la création d'une entrée et d'un accueil communs serait également souhaitable.

Le Centre pour l'image contemporaine de Saint-Gervais ne se préoccupe cependant pas exclusivement d'art contemporain, mais aussi et notamment de documentation, d'édition, de cinéma, de télévision. Ces disciplines entretiennent toutefois un lien évident avec l'art contemporain, ne serait-ce que par l'utilisation que les artistes font de ces supports. Par ailleurs, les salles d'exposition de Saint-Gervais sont relativement basses de plafond pour y réaliser des expositions dans les meilleures conditions, et les locaux du BAC semblent mieux adaptés à des présentations d'art contemporain.

En réponse à la cinquième question, M. Iten fait valoir que le Centre pour l'image contemporaine de Saint-Gervais n'est pas seulement un lieu de présentation, mais aussi de production d'œuvres. Des activités de mémoire s'y déroulent également, car Saint-Gervais dispose de la plus importante collection d'art vidéo que l'on puisse trouver en Suisse. Exposition, production et diffusion sont les trois principales activités du Centre pour l'image contemporaine.

f) *Audition du 18 mars: Délégation de représentants du Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO): M. Christian Bernard, directeur, et M. Pierre Darier, cofondateur du musée*

M. Bernard explique que si le MAMCO s'est installé dans les locaux de l'ancienne SIP, c'est parce que, après une longue campagne de persuasion menée par l'Association pour un musée d'art contemporain, la Ville a été convaincue de l'accueillir en ces lieux. D'autres entités se sont également installées dans ce bâtiment, à la suite de divers concours de circonstances. Le Musée Jean Tua, quant à lui, y a été accueilli suite à une demande particulièrement soutenue par des représentants du Parti radical. Pourtant, aujourd'hui, les relations avec cette institution ne sont pas des meilleures. Il n'en demeure pas moins que très rapidement après l'inauguration, les usagers ont proposé de baptiser l'édifice de l'ancienne SIP: Bâtiment d'art contemporain, soit: le BAC. C'est donc bien là sa vocation actuellement déjà, et l'espoir s'entretient de la voir confortée à l'avenir.

C'est dans le même esprit qu'a été créé Genève art contemporain, initiative conjointe des musées genevois, de certains lieux associatifs et de galeries. Le but essentiel est de parvenir à une meilleure communication et de trouver des espaces qui soient exploitables en commun. Puis, est survenu le projet de «BAC+3», constitué afin de sonder les possibilités d'un regroupement à l'intérieur de l'ancienne SIP, avec pour identité commune «art contemporain et agrégés». Si,

Motion: art moderne et contemporain

depuis l'origine, ni la photographie ni la vidéo n'ont été présentes au BAC, c'est avec le souci de ne créer ni concurrence stérile, ni d'inutiles doublons. Le niveau atteint par le Centre pour l'image contemporaine de Saint-Gervais et la notoriété de M. Iten constituent à cet égard une donnée indépassable. Il n'en demeure pas moins que l'absence d'images en mouvement au BAC lui est notoirement préjudiciable, dans la mesure où ce domaine est décisif dans les diverses expressions plastiques que connaît notre époque.

L'art contemporain, à Genève, a besoin de trouver de nouvelles perspectives, de se reconnaître en un projet fédérateur en gardant à l'esprit, comme clef de voûte, la question: «Qu'offrirons-nous aux enfants dans dix ans?» Dans le projet «BAC+3», il serait possible de regrouper le fonctionnement et de réaliser ainsi des économies d'échelle, mais ce projet vise essentiellement à démultiplier la fréquentation des publics, tant locaux que régionaux ou internationaux, et d'atteindre plus profondément les nouvelles générations.

Tous les intervenants du projet «BAC+3» sont en fait dans le «starting block», mais le feu vert dépend de la sphère politique. Plusieurs architectes ont d'ores et déjà élaboré les plans et, si les autorités décidaient de débloquer certaines sommes nécessaires aux investissements, les installations ne prendraient pas plus de six mois pour devenir fonctionnelles. En matière de réalisation concrète, le pragmatisme demanderait que la Fondation pour l'art contemporain, au sein de laquelle la Ville est représentée, soit la matrice, l'organe faîtière de l'institution.

Puis, graduellement, des mises en commun pourraient se réaliser: billetterie, secrétariat, banque d'achat (notamment pour les coûteuses commandes de papeterie), salles de concert, commerces (cafétéria, boutiques, librairie, etc.). Les espaces d'expositions libérés par le Musée Jean Tua pourraient être affectés aux nouveaux venus, mais aussi partagés avec les actuels occupants du BAC. Le MAMCO pourrait envisager, d'ici quelques années, de céder des espaces, si leur utilisation est décidée de conserve. Ce programme, rationnel et ambitieux, dégage des horizons importants, sans engendrer d'incidence budgétaire explosive. L'intention n'est pas de fusionner, mais de fédérer, afin que la diversité, garantie de qualité, soit maintenue. L'essentiel est de créer les conditions optimales de la coopération, dont le rayonnement ne sera, somme toute, que la conséquence.

La cellule pédagogique du MAMCO, déjà mise à la disposition du Centre d'art contemporain, pourrait être développée. La visibilité de l'art contemporain s'en retrouverait singulièrement accrue. La diversité des expressions y serait présente, signe à la fois de leur spécificité et de leur compatibilité. En effet, la qualité de ce qui se réalise dans ce domaine à Genève n'est pas suffisamment reconnue, notamment du fait de l'éparpillement topographique de ses acteurs.

En matière d'acquisition, le MAMCO a la politique de ses limites. Actuellement, il privilégie l'organisation d'expositions. Le musée possède aujourd'hui environ 500 pièces. L'effort qui est soutenu par les donateurs privés avoisine les neuf millions de francs et est imputé pour l'essentiel à son fonctionnement.

Pour sa part, le Cabinet des estampes est un département du MAH et ses collections couvrent plusieurs siècles, incluant l'art contemporain. C'est ainsi que des opérations communes avec le MAMCO sont fréquentes et comportent au moins une ou deux fois par an une exposition en stéréo. L'activité principale du cabinet se situe néanmoins dans une autre perspective et une autre temporalité que celles du MAMCO. Son installation au BAC exigerait des travaux conséquents, des mesures d'hygrométrie délicates et un certain tri parmi les collections. L'ensemble de ces dispositions se traduirait par des coûts relativement élevés et mobiliserait des surfaces fort étendues, reléguant les autres activités à des espaces restreints. Ces dispositions iraient à l'encontre de la politique du MAMCO, qui est de mettre le plus d'espace possible à la disposition du public.

M. Darier fait valoir que, comme agent de l'économie et cofondateur du MAMCO, il représente les financiers et les mécènes. Genève doit accéder à un niveau de rayonnement qui lui fait encore malheureusement défaut, malgré tout ce qui se réalise déjà. L'association envisagée, et quoi qu'il en soit des aîtres du bâtiment de la SIP qui ne lui semblent pas optimales, permettrait d'accroître cette visibilité. Celle-ci supprimerait l'actuel parcours du combattant que doit arpenter l'amateur, entre les différents lieux où sont basées les institutions actives dans ce domaine. Le moment lui semble fort propice au regroupement au BAC: les potentiels sont réunis. Un coup de pouce politique devrait permettre de prendre un virage quasiment historique. Naturellement, les structures ne représentent qu'une facette de la problématique, et la réussite tient, elle, essentiellement aux personnes qui les mettent en œuvre.

L'intérêt économique du MAMCO, par exemple, est certes faible et ne peut être conçu qu'à l'intérieur de considérations relatives à la politique culturelle dans son ensemble. Même s'il n'existe qu'un public fort restreint qui se passionne pour l'art contemporain, il ne faut pas estimer que les visiteurs ne viennent à Genève que parce que c'est une ville de banquiers, qu'il y a une horloge fleurie, un jet d'eau et du chocolat. L'offre culturelle est partie intégrante à la propagation de l'image de Genève dans le monde.

Dans la perspective du regroupement, il est impossible de dégager des synergies avec le Musée Jean Tua. Par contre, l'existence dans notre canton de deux musées consacrés à l'automobile semble insensée, et il faudrait que l'idée de les réunir progresse.

g) 1. *Première audition du 25 mars: M. Alan Humrose, directeur du Centre de la photographie*

Question 1

M. Humrose verrait le rapprochement envisagé par le projet de «BAC+3» sous forme d'une fédération, plutôt que d'une fusion. Il lui semble important de maintenir, dans une large mesure, les spécificités artistiques et les fonctionnements particuliers. La diversité et les variations représentent en quelque sorte, à ses yeux, une garantie anti-soporifique.

Question 2

Au registre de la sensibilisation du public, l'idée revient à créer un centre unifié qui rendrait possible une perméabilité totale entre les différents types de visiteurs. Il serait également possible de créer un archivage commun – le fonds du centre comporte plus de mille livres ainsi que d'autres publications – ce qui permettrait de poursuivre et amplifier les activités pédagogiques. Les abonnements, notamment aux revues, pourraient être intégrés.

Questions 3, 4 et 5.

Avec le projet «BAC+3», la situation s'éclaircirait. Ce rassemblement permettrait sans doute au MAH d'accentuer son activité patrimoniale, tandis que, de son côté, ce que l'on pourrait appeler les intervenants «off», ou alternatifs, pourraient approfondir leur propre créneau. L'image de l'art contemporain à Genève serait plus nette et s'améliorerait tant pour le public proche qu'international. La vision à long terme de chaque partenaire serait aussi plus aisée à définir et le problème de doublons éventuels trouverait sa solution par une concertation renforcée. La programmation de manifestations, d'expositions collectives stimulerait des approches parallèles ou contrastées, mais mieux informées. Tout en disposant de locaux respectifs, chacun pourrait imaginer des collaborations souples au niveau de l'utilisation des espaces. Les conditions de promotion des travaux, le transport et l'hébergement des artistes, la bureautique, la négociation des assurances, la préparation des accrochages constituent autant de domaines qui seraient susceptibles de rationalisations. Les relations et la communication, encore insatisfaisantes, tant avec les médias qu'avec le monde politique, seraient sans doute d'une tout autre envergure.

Concernant plus directement le Centre de la photographie lui-même, il y aurait une amélioration appréciable des conditions d'exposition, notamment pour les tirages de grand format. Des manifestations plus importantes pourraient être organisées avec les autres intervenants. Rappelons que le centre ne fonctionne aujourd'hui qu'avec deux postes à mi-temps, et l'édition de la revue, à la notoriété bien établie, mobilise une partie importante de ces ressources. Le regroupement dans le BAC permettrait au centre d'être visiblement classé au rang des acti-

vités de l'art contemporain, levant ainsi un certain flou que son image suscite parfois. Son créneau ne correspond en effet que marginalement à la photographie de reportage ou d'édition, mais bien plus à ce que l'on peut appeler les «auteurs-photographes», qui intègrent l'émotion dans la réflexion.

Le centre travaille naturellement déjà de manière intensive avec les autres acteurs de l'art contemporain genevois, et M. Humrose, par exemple, vient d'avoir un entretien avec M. Bernard. Actuellement, particulièrement, se déroulent au centre deux expositions parallèles avec la Fondation de Saint-Gervais, relatives aux travaux de Raymond Depardon. Les collaborations avec cette institution se poursuivent d'ailleurs avec des projets de conférences et de séminaires qui se tiendront en septembre.

g) 2. *Deuxième audition du 25 mars: M^{me} Elisabeth Seraoui-Terati, responsable du Centre d'arts appliqués dans le cadre des Halles de l'Ile, et M. Gustave Granath, secrétaire et trésorier*

Question 1

Un rapprochement institutionnel en un lieu commun permettrait au grand public d'accéder plus aisément au centre. La démarche correspond à faire connaître les arts appliqués en tant qu'art à part entière, tel que le préconise l'Office de la culture à Berne, et non pas de lui réserver la place du parent pauvre.

Question 2

Les actions essentielles qui doivent être menées en direction du public consistent à promouvoir les jeunes créateurs, qui produisent les objets du quotidien de demain, notamment en organisant des expositions-ventes. C'est à cette condition, en particulier, que le centre peut maintenir sa justification de demande de subvention. Le centre est aujourd'hui le seul lieu dévolu aux arts appliqués en Suisse, et qui dispose d'un espace-galerie et d'une boutique.

Question 3

Le centre ne s'estime pas directement impliqué par le projet «BAC+3». En effet, cette institution a pour l'essentiel des activités de galeriste – subsidiairement de gestion de boutique – et n'entrevoit pas comment un tel rapprochement serait techniquement réalisable en ce qui la concerne.

Question 4

La situation actuelle est tributaire de l'ensemble du contexte qui prévaut aux Halles de l'Ile. C'est ainsi que les problèmes généraux de l'animation et de l'attractivité de cet espace, et particulièrement l'indigence de ressources attribuées à cette fin, se répercutent sur les activités du centre. Pourtant, par exemple, des défilés de mode ont été mis sur pied, mais la presse ne s'y est pas intéressée.

Une signalétique appropriée fait également défaut. Dernier installé aux Halles, il y a seulement trois ans, le centre n'a par ailleurs adopté ses nouveaux statuts que relativement récemment. Toutefois, sa réputation a pu s'établir et la galerie est souvent sollicitée, si bien que les limites de ses surfaces restreignent d'ores et déjà ses capacités de travail.

Question 5

L'existence même du centre, et le soutien à son créneau particulier, est à percevoir comme un élément de l'ensemble d'une politique culturelle. Celle-ci doit prioritairement inclure des données relatives au domaine artistique *stricto sensu*, mais aussi d'autres impératifs, d'ordre social. Dans cette perspective, un moyen de combattre le chômage doit consister en l'investissement dans un soutien créatif pour les jeunes générations. Certes, ces considérations n'entrent que pour une part marginale, mais réelle, dans les buts du centre. Sa véritable raison d'être consiste à réaliser des expositions-ventes d'art appliqué contemporain. De jeunes créateurs, souvent encore sans situation, peuvent s'y faire connaître pour la première fois, se confronter aux avis d'un jury et surtout du public. La participation à cette sorte de manifestation motive naturellement fortement ces artistes en début de carrière, dont il n'est pas négligeable de remarquer qu'un certain nombre a pu trouver ainsi un premier emploi.

g) 3. *Troisième audition du 25 mars: Délégation du Centre de la gravure contemporaine: M^{me} Véronique Bachetta, directrice, M. Patrick Devanthery, trésorier, et M. Paul Viaccoz, membre du comité des artistes*

M^{me} Bachetta commence par faire valoir qu'elle-même participe au projet «BAC+3», et cela dès son origine. Ces institutions collaborent selon un mode associatif, et sont actives dans le domaine de l'art contemporain de ces dix à vingt dernières années. Cette alliance articule et stimule les interactions entre les disciplines ressortissant à la muséographie, la vidéo, la photographie, la gravure ou à des activités de galeriste. Le regroupement dont il est question devrait être de type fédératif, et non fusionnel, constitué sur les bases d'une mise en évidence de la diversité et de la complémentarité des expressions.

Cette collaboration est déjà entretenue depuis plusieurs années. Elle a été aiguillonnée par des problèmes éprouvés par les institutions en question. Citons à ce titre, et entre autres questions, celles de la Fondation de Saint-Gervais, qui rencontre des difficultés relatives à l'exiguïté de ses locaux d'exposition, mais aussi concernant les projections murales de vidéo, ou celles du Centre de la gravure, qui manque également d'espace, ou celui de la photographie, qui souhaite s'orienter d'avantage vers un public plus large... et l'on pourrait multiplier ainsi les exemples.

La réunion en un lieu unique développerait les synergies, rapprocherait et multiplierait les publics respectifs, autoriserait des corrélations plus poussées aux niveaux conceptuels et techniques. Une réflexion sur les fondements même de l'expression contemporaine, à laquelle chacun des domaines participe, serait susceptible d'être approfondie. Production et expérimentation pourraient y être confrontées. Il serait aussi possible de rationaliser les aspects proprement économiques – structure, transports, assurances, etc. Accueil, information, entrée, bibliothèque, salles de conférence et de cinéma, séminaires, seraient susceptibles par conséquent, et si cela est souhaité, d'être unifiés.

Meilleure communication et visibilité des activités, relations avec la presse, recherche de sponsors, organisation de manifestations plus importantes, pourraient en résulter. Les croisements, et approches transverses de supports techniques seraient plus naturellement pris en compte, par exemple en programmant des événements assortissant accrochages classiques et vidéo. Au-delà des activités pédagogiques et des visites guidées existantes aujourd'hui, des événements nouveaux pourraient être conçus. Le public accéderait plus aisément à ce qui est proposé, sans avoir à se déplacer dans les différents quartiers, et l'attrait d'une seule institution profiterait éventuellement aux autres. La mise à disposition d'un lieu offrant un contact global avec l'art contemporain permettrait au public d'y opérer des choix plus délibérés. La dispersion consolide en fait, aujourd'hui, la prise de décisions individuelles, dont le résultat est parfois inégal. Cette situation éclatée favorise des collaborations ponctuelles seulement.

Des expériences comparables par certains aspects sont repérables en Suisse. A cet égard, on peut relever qu'à Zurich une «Kunsthalle» et un musée se sont associés; à Paris, six galeries se sont installées dans une même rue; à Düsseldorf, comme à Genève, se trouvent un «Kunstmuseum» et une «Kunsthalle», qui peuvent se croiser au niveau de l'art contemporain, mais aussi entre le moderne et le plus ancien.

h) Audition du 15 avril: M. Jacques Boesch, responsable culturel à Belle-Idée

M. Boesch entre en matière par quelques remarques, fruits de son expérience comme ancien député au Grand Conseil. Il évoque une motion qu'il y avait déposée, concernant la création d'une Fondation pour l'art et la culture et souligne, à cette occasion, que les synergies entre les institutions culturelles pourraient être singulièrement accrues, notamment si les relations qu'établissent les élus du Canton et ceux de la Ville, étaient plus développées. A cet égard, les entrevues réunissant les deux magistrats ne lui semblent pas constituer un mode opératoire suffisant. Il serait sans doute nécessaire d'instituer des contacts réguliers, rassemblant les membres de la commission cantonale de l'enseignement et ceux de la commission municipale des beaux-arts. Cette même motion a amené M. Boesch à

examiner les conditions dans lesquelles un débat culturel peut être engagé. En effet, toute tentative d'instaurer des échanges, ou une table ronde, devrait commencer par une réflexion sur ces questions essentielles.

La situation actuelle est-elle favorable pour débattre sérieusement des activités artistiques? M. Boesch n'en est pas certain. Il considère que la question de savoir si la capacité de dialogue existe, ou si seuls les rapports de force s'exercent n'est pas tranchée. Toutefois, si les institutions qui dominant étaient capables de ne pas s'en tenir à un simple «nous avons le pouvoir et nous faisons ce que nous voulons», il serait lui-même disposé à participer à de tels échanges.

Un premier modèle, autoritaire, a bien souvent prévalu. Ses principales caractéristiques correspondent à un souci pointilleux de respect des hiérarchies, un conditionnement intellectuel qui s'apparente à la pensée unique, une forte empreinte d'académisme, des postures motivées essentiellement par la défense de territoires et la fortification des positions acquises. Sitôt qu'un risque d'ouverture apparaît, ce modèle pratique l'exclusion. Il est à relever en outre que ce type de fonctionnement s'alimente de réflexes consommatoires et braque ses regards sur l'audimat.

On reconnaît un deuxième modèle du fait que les travaux que produit cette méthode privilégient les réseaux de copinage et que l'influence de quelques chappelles y est favorisée. Cette formule met en relief les limites qui apparaissent lorsque ce sont les acteurs institutionnels de la culture eux-mêmes qui contrôlent les processus du déroulement de la discussion.

La troisième voie consiste à faire dialoguer réellement les réseaux culturels de recherche et d'expression. Cependant, les difficultés ne sont pas négligeables, par exemple du fait que, trop souvent, les institutions culturelles ne l'acceptent pas. La réponse de ces dernières consiste alors à s'absenter du débat et à s'esquiver par l'exclusion. De surcroît, il serait absurde d'évincer les intervenants privés, les mécènes, ou les artistes eux-mêmes de ces délibérations.

Un rapprochement des institutions actives dans le champ de ce que l'on désigne couramment comme «art contemporain» est effectivement souhaitable. Les interactions en réseau devraient aboutir à mettre les ressources et compétences en commun. L'intérêt mobilisateur de cette opération pourrait, en réalité, permettre de vivifier la vie culturelle genevoise. Mais cela ne présenterait sans doute aucun avantage, si les institutions ne se bornaient qu'à reproduire les schémas ayant cours actuellement. S'agissant de domaines très précis, comme la vidéo, la conservation du patrimoine ou les arts plastiques, ils pourraient être regroupés et placés sous la responsabilité de personnalités admirables, comme M. Menz ou M. Bernard. Une mise au concours régulière devrait astreindre les acteurs à formuler, défendre et évaluer leurs projets.

Ces changements devraient en outre permettre d'élaborer un statut pour le personnel et de ne pas conserver la diversité des situations qui prévaut de nos jours. Dans le milieu artistique, tous les personnels doivent jouir d'un statut très clair et d'une garantie de l'emploi indiscutable. Le contrat de droit privé ne lui semble pas convenable pour les directeurs, mais il est favorable à ce que les prestations, dont ils sont responsables, soient périodiquement évaluées.

Concernant les actions de sensibilisation menées envers le public, il est à noter que, quand des expositions sont organisées, elles le sont souvent en collaboration entre institutions genevoises, ou suisses. Les synergies sont généralement excellentes lorsqu'un créateur renommé présente ses travaux conjointement à de jeunes artistes. Les résultats sont encore plus satisfaisants si les auteurs mettent à disposition des visiteurs des textes permettant de développer la compréhension des œuvres présentées. Stages, séminaires, ou tout au moins des visites commentées, doivent contribuer à améliorer l'approche des publics.

M. Boesch relève qu'à Belle-Idée, où il travaille actuellement, l'interdisciplinarité et des collaborations entre personnes provenant de professions et d'horizons forts différents sont une préoccupation et une pratique constantes. La valorisation de l'expression culturelle y est spécifique, notamment du fait que le public peut être considéré, sous divers rapports, comme défavorisé, mais aussi pour prendre en compte certaines particularités, comme la richesse des langages non verbaux. Dans cet esprit, l'expression la plus pertinente de ce que l'on appelle communément l'art contemporain est en réalité celle d'art d'aujourd'hui. Cette approche multiplie le nombre de ceux auxquels l'expression artistique s'adresse. La notion d'art contemporain ne renvoie en effet qu'à un groupe restreint, alors que celle d'art d'aujourd'hui en élargit considérablement la portée. C'est ainsi qu'il est à craindre que les institutions actuellement consacrées à cet art ne soient en fait tournées vers le passé.

M. Boesch, président de l'Association suisse pour la photographie, estime que l'intention que manifeste la Confédération de ne subventionner que le seul Fonds suisse pour la photographie de Zurich, est une erreur. Il y a au contraire nécessité à développer un réseau, plus à même d'assumer le rôle de porteur de projets. Or, M. Boesch juge qu'en ce qui concerne la photographie Genève est en profonde perte de vitesse et n'existe pour ainsi dire plus au niveau national, ni international. Les collections risquent de quitter notre canton ou de disparaître. Il est nécessaire qu'un nouveau soutien intervienne, car la Ville a un passé glorieux à défendre dans ce domaine.

M. Boesch déclare que s'il n'est aujourd'hui plus responsable artistique à Saint-Gervais, c'est pour des raisons idéologiques. Il est donc maintenant libre et peut dire ce qui se passe réellement. Au point de vue de la photographie, la mai-

son a été vidée de sa substance, et il estime qu'il y a eu une atteinte à la liberté de chacun concernant les formes d'expression. La réflexion et les actions, notamment en faveur des visiteurs, ont fortement régressé. Si Saint-Gervais réalise encore quelques activités relativement à la photographie, elles n'ont rien à voir avec un projet de développement artistique et culturel. Il est bien regrettable de constater que l'on se contente de téléphoner dans le sud de la France, pour obtenir quelques films. N'importe qui, en effet, peut se payer une exposition de M. Depardon, mais aucune activité, ni aucune sensibilisation du public, n'ont été organisées à cette occasion.

La mise sur pied de séminaires, débats, visites et échanges, seuls, peuvent inciter à reconnaître ce que l'on peut appeler une «âme» de la photographie. Cet aspect n'existe plus à Saint-Gervais. On ne fait rien avancer en se contentant d'une approche consommatoire, qui se flatte de résultats à l'audimat. La situation ne fait d'ailleurs pas illusion chez les photographes genevois, ni auprès des autres institutions suisses. Il y a lieu de se poser des questions quant à savoir si la ville doit allouer des subventions pour cela. Etant donné que le Fonds de la photographie suisse ne trouve plus d'écho à Genève, la collection Boissonas et la collection Auer vont partir ailleurs, et l'on dilapide ce capital!

M. Boesch rappelle que Saint-Gervais a été un lieu de création exceptionnel et a joué un rôle remarquable. A ce sujet, il relève que le périodique *L'Hebdo* vient de publier deux articles majeurs sur des photographes actuellement reconnus et qui avaient été présentés à Saint-Gervais, quand M. Boesch, pourtant avec des moyens très faibles, y était le responsable de la photographie. Toute une série de sponsors ont financé des projets à Saint-Gervais, mais, si ceux-ci cessent d'exister, les sponsors disparaissent également. Le Centre de la photographie a fait, sous ses anciens responsables, un travail extraordinaire. Il faut donc absolument se poser la question de savoir comment une institution peut provoquer un tel gâchis. C'est ainsi qu'il y a lieu de mettre en évidence le contrôle qui est exercé sur cette fondation, dont les fonctionnaires nommés par le département des affaires culturelles, et les membres du comité, représentent en surnombre un groupe politique. Il y a clairement eu une manipulation, et la voix du maître est passée.

- i) *Audition du 22 avril: M. Bernard Zumthor, directeur de l'Ecole supérieure des arts visuels (ESAV)*

Question 2

M. Zumthor apprécie favorablement le paysage que présente la scène de l'art contemporain à Genève. La situation permet une ouverture assez exceptionnelle si l'on considère les dimensions de notre canton, où la culture ne représente pas la

cinquième roue du char. La prise en compte de la jeunesse et des idées neuves lui semble y être remarquable. Cet engagement de notre collectivité demeure primordial, car il désigne une manière de faire efficace, contrastant avec toutes les dérives du type «épuration ethnique» et autres horreurs.

En réponse à une question, M. Zumthor atteste que, concernant plus particulièrement le travail qui se réalise au Centre pour l'image contemporaine de la Fondation de Saint-Gervais, les actions entreprises par M. Iten sont remarquables, méritent toute l'attention et le respect qui lui sont dus. Voici environ trente ans seulement que cette institution existe et, comme toute nouvelle institution à ses débuts, le centre a commencé dans un assez grand désordre. Cela provenait notamment du fait que les formes nouvelles d'expression requièrent l'utilisation de techniques toujours en évolution. Aujourd'hui, Saint-Gervais est connu pour ses activités relatives à l'image au niveau international et jouit d'une réelle réputation au Centre Georges Pompidou de Beaubourg ou à Amsterdam, par exemple. Il est à relever, en outre, que la valorisation de la collection de vidéo d'art, unique en Suisse, permet de visionner facilement ces documents. Les activités effectuées grâce à l'Internet y sont extraordinaires, et toute personne qui souhaite approfondir ces questions peut en bénéficier. La Fondation pour les arts de la scène et de l'image de Saint-Gervais est une institution unique en Suisse, dont Genève peut être fière.

Question 3

Dans le domaine des arts visuels, il ne semble pas à M. Zumthor que l'on puisse découvrir des doublons à Genève. Une exposition au MAH n'a pas le même impact ni une orientation identique, en soi, qu'une autre créée au MAMCO, par des galeries, Saint-Gervais ou le CAC. C'est ainsi que les rapprochements dont il est question, et s'ils sont souhaités, seront complémentaires.

En matière d'art plastique, il y a lieu de repérer trois types d'activités, certes subordonnés les uns aux autres, mais distincts. Un premier s'efforce de constituer, préserver et valoriser un patrimoine. Les collections y sont conservées et développées. La prospective ressortit à un deuxième type de préoccupation: visant l'expérimentation, il requiert un travail plus exploratoire. M. Zumthor désignerait volontiers sous le vocable de «partage démocratique» l'ensemble des actions relevant du troisième type, constitué essentiellement d'interventions d'ordre pédagogique, de la diffusion d'informations diverses et de sensibilisation du public. En tant que directeur de l'ESAV, M. Zumthor est particulièrement attentif à ce troisième type et se plaît à souligner que l'effort réalisé en cette matière à Genève est assez exceptionnel. Si certaines institutions, qu'elles soient publiques, privées ou mixtes, sont plus axées sur l'une ou l'autre de ces fonctions, elles y contribuent toutes peu ou prou.

Question 4

Les questions relatives aux actions à mener en faveur des publics sont importantes, occasionnent de nombreux débats et font couler beaucoup d'encre. Concernant plus particulièrement l'art contemporain, la difficulté de la tâche est accrue du fait qu'il s'agit d'un domaine de type prospectif et exploratoire. L'ensemble de la population ne dispose donc pas de compétences très aiguës sur ce chapitre. Même les œuvres cubistes, du tout début du siècle, posent encore problème aujourd'hui, et cela bien souvent à des personnes pourtant réputées être «cultivées». Ces réflexions amènent à constater un net décalage entre ce que l'on pourrait nommer d'une part «la conscience collective» et de l'autre les résultats des recherches artistiques de pointe. Il y a là, sans doute, un parallèle à établir avec la chimie nucléaire ou l'astrophysique, qui ne sont pas non plus comprises de tous. Comme une rencontre de ce type l'a illustré l'année passée au CERN, il arrive, de surcroît, qu'en effet des artistes d'avant-garde partagent leurs démarches avec des chercheurs scientifiques.

La sensibilisation en ce domaine constitue donc, en soi, une mission ardue. Les écoles jouent à ce propos un rôle primordial, et les actions des institutions auprès des enfants et des jeunes progressent. Hormis les étudiants spécialisés, mais même de longues études d'histoire de l'art n'y forment pas nécessairement, il faut non pas tenter de parvenir à un niveau de connaissance qui permette à chacun de devenir expert, mais viser à «conscientiser» réellement la population sur le fonctionnement de l'art contemporain et sur ce que l'on pourrait désigner sous la locution: «Comment les questions se posent-elles?» dans cette discipline. En outre, il est à mettre en évidence que les institutions ne doivent pas rechercher l'adhésion des visiteurs. Chacun doit opérer ses choix, et si l'on n'aime pas une œuvre, il est important de le dire. Ces avis gagnent toutefois à être informés et à se prononcer avec un minimum de connaissance de cause. C'est ainsi que les efforts des artistes allant dans ce sens se doivent d'être soutenus et il est indispensable que les politiques favorisent ce type d'intervention.

Questions 1 et 5

Dans une ville comme Genève, une certaine proximité existe de toute façon entre les institutions œuvrant dans un même domaine, mais un rapprochement topographique faciliterait les synergies. C'est ainsi que l'instauration d'un emplacement unique, rassemblant les institutions actives dans le champ de l'art contemporain, semblerait fort souhaitable. Le site du BAC pourrait y correspondre, notamment pour ce qui a trait aux espaces indispensables à la réalisation d'un tel projet. Il serait par contre irrationnel de tendre à la fusion de ces mêmes institutions, car cela irait à l'encontre du pluralisme et de la nécessaire diversité. La meilleure solution demeure sans doute que chacune conserve son identité propre.

Un noyau s'est déjà constitué au BAC, formé du MAMCO, du CAC et du Fonds municipal d'art contemporain qui y réside également. La création d'une «Museum Insel» à la genevoise, inciterait notamment à l'établissement d'un calendrier de vernissages et d'activités dirigées en faveur des publics plus performant. Sans doute, lors de son passage, le visiteur sera-t-il convié plus efficacement à s'attarder, lorsqu'il trouvera des annonces relatives à des manifestations se produisant dans l'édifice même où il se trouve. Les occasions de comparaison des exhibitions et/ou de leur rapprochement se verraient multipliées et les frais de maintenance, de cafétéria, par l'effet d'économies d'échelle, réduits. Considérant la proximité de l'Université, il pourrait se former un réseau, constituant un véritable «pôle culturel», sur le territoire genevois.

Quant à apprécier si le Cabinet des estampes devrait y être rattaché ou non, M. Zumthor émet des réserves. La nature des activités de ce dernier ne lui semble s'accorder ni à celles qui se déroulent aujourd'hui dans le BAC, ni à celles qui y sont envisagées. Si le Cabinet des estampes organise certes des expositions, son rôle principal s'applique avant toute chose à préserver le patrimoine dont il a la charge et qui est unique en Europe. De surcroît, il est à souligner que sa collection est physiquement très fragile et que les conditions de conservation (hygrométrie, isothermie, etc.) qu'offre le BAC ne sont pas appropriées. Des investissements importants devraient donc être mobilisés, si l'on voulait tout de même y aménager un environnement adéquat. Enfin, il est à considérer que le Cabinet des estampes est intégré au MAH et forme, avec l'Ecole des beaux-arts, un ensemble parfaitement cohérent. A eux trois, ils constituent un autre pôle, celui-là plus orienté en direction du patrimoine, et moins sur les activités exploratoires.

III. Digression, discussion et vote

a) *Digression*

Bien que ne ressortissant pas de manière évidente à la problématique soulevée par la motion étudiée, il serait sans doute peu compréhensible que le rapporteur, qui est trésorier au bureau du conseil de la Fondation pour les arts de la scène et de l'image de Saint-Gervais, ne formule pas quelques observations à propos de certaines affirmations relatives au fonctionnement de cette institution. Un silence, ici, pourrait prêter à interprétation, voire être compris comme une approbation, ce qui n'est pas le cas. Sans reprendre point par point chacune des affirmations de M. Boesch, il est à relever qu'il n'est pas à exclure que ses déclarations à l'égard de la Fondation de Saint-Gervais ne soient empreintes de partialité, suite à son départ de cette institution.

La fondation est aujourd'hui structurée selon deux pôles artistiques. L'un, dirigé par M. P. Macasdar, est consacré à l'art dramatique. L'autre, le Centre pour

l'image contemporaine, est confié à la responsabilité de M. A. Iten. C'est ainsi que la photographie représente désormais l'un des domaines d'activité qui ont été rattachés au CIC. Lors du départ de M. Boesch, une pétition a circulé, critiquant les nouvelles orientations prises par le CIC, notamment dans le domaine de la photographie. Ce texte a été adressé au Grand Conseil et au Conseil municipal. Après examen par les commissions concernées, celui envoyé au Conseil municipal a été classé en séance plénière, et l'autre a été «déposé sur le bureau» du Grand Conseil, ce qui équivalait également à un classement sans suite. Les votes de ces deux assemblées démontrent clairement que les élus du Canton, comme ceux de la Ville, estiment que, contrairement aux allégations de M. Boesch, le fonctionnement et la mission de la fondation ont été pleinement respectés en la matière.

Enfin, concernant le renom et la qualité des activités conduites par M. Iten dans le cadre actuel du CIC, le lecteur voudra bien se reporter aux appréciations résolument élogieuses de toutes les autres personnalités auditionnées, et constater qu'il ne se trouve, en définitive, qu'une seule voix pour vilipender son travail.

b) *Discussion*

b) 1. Etats généraux

Certains commissaires estiment qu'il aurait été plus judicieux, préalablement à nos travaux, de demander au département des affaires culturelles de produire un rapport qui puisse constituer une base de réflexion. Cet état des lieux aurait orienté notre étude et permis de disposer d'éléments significatifs, afin de décider si la constitution d'états généraux est ou non possible, ou même simplement souhaitable.

S'il ne va pas de soi de cerner une définition de l'art contemporain, un débat critique et étayé relatif aux aspects théoriques, aux activités, au rôle des collectivités publiques et des intervenants privés, à la formation, aux perspectives internationales et locales demeure souhaitable. Mais, en tout état de cause, il eût été préférable que l'organisation d'«états généraux» soit née d'une demande manifestée par les institutions, qui auraient formalisé elles-mêmes leurs besoins, plutôt que d'être proposée par des instances officielles de la Ville. D'un autre côté, les relations qu'entretiennent certains responsables d'établissements, de galeries ou les artistes eux-mêmes sont parfois empreintes de rivalité, voire d'inimitié. Les états généraux ne peuvent donc pas être conçus sans que la Ville en soit, d'une manière ou d'une autre, le pilote, car ces acteurs ne les organiseront sans doute pas d'eux-mêmes. Il reste en outre à délimiter quelles seraient les personnes concernées par de telles rencontres: les responsables institutionnels, les gale-

ristes, les artistes-créateurs, d'autres intervenants. De surcroît, si les personnes qui seraient invitées à participer à ces délibérations n'ont pas ressenti le besoin d'en organiser elles-mêmes, il est à craindre qu'elles ne souhaitent pas s'exercer à produire une réflexion collective approfondie, qui, de ce fait, risque fort de se dissoudre en considérations artificielles.

Dans l'idéal, il aurait peut-être été opportun que des échanges de vues aient lieu avant la réalisation du projet «BAC+3», mais, aujourd'hui, il est à craindre que n'apparaisse même une certaine contradiction entre la constitution d'états généraux, sorte de «brainstorming», et la méthode beaucoup plus précise que requiert le projet de regroupement dans le BAC. En définitive, la question des états généraux est en quelque sorte dépassée en ce moment par le projet, nettement plus avancé et concret, que représente l'association des institutions qui en décideront. C'est ainsi qu'actuellement, la convocation d'états généraux ne constitue pas une urgence, même s'il n'est pas à exclure que l'idée puisse être reprise ultérieurement par une nouvelle motion.

b) 2. Problématique du regroupement proprement dit

En synthétisant à grands traits, l'on peut considérer qu'il existe aujourd'hui à Genève trois niveaux, soutenus par des moyens plus ou moins adaptés à leur mission: le MAMCO ambitionne l'échelon supérieur, la Fondation pour les arts de la scène et de l'image de Saint-Gervais ainsi que l'Ecole des beaux-arts, plus centrée sur l'enseignement, se situent au degré intermédiaire. L'on trouve ensuite bon nombre d'institutions distinctes, maillons assurant les activités denses et variées qui vivifient en ce domaine le tissu culturel genevois. Structurellement, ces entités relèvent de formules juridiques disparates: associations, fondations de droit public ou privé, organes constitutifs de communes, du Canton, voire de la Confédération, chacune de ces entités jouissant d'un volant d'autonomie particulier. Ces dernières animent, ou soutiennent au cas par cas, les sphères artistiques où elles se situent, de façon parfois étroitement concertée, parfois dans l'indifférence mutuelle, et parfois en concurrence.

Complétons le tableau en relevant que l'origine des ressources d'une fondation privée peut être essentiellement publique, ou qu'un musée, non moins privé, peut résider dans des murs mis gratuitement à disposition par la collectivité, que d'autres donateurs, tout aussi privés, s'associent fréquemment à des établissements publics et que maints projets ponctuels font l'objet de financements mixtes, mettant à contribution des partenaires souvent nombreux, dont certains résident au-delà de nos frontières.

Ce constat met en évidence, à lui seul, la difficulté actuelle qu'il y a à réaliser des synergies permettant de concrétiser des objectifs partagés, d'envergure inter-

nationale, car ils présupposent la mise en commun de moyens importants et le concours de compétences unies vers la réalisation d'un même but, pendant plusieurs mois. En outre, il appert fort difficile, à vues humaines, de prévoir une fusion, ou une contexture intégrale, de toutes les fonctions. Cela signifierait que les travaux de mise en valeur, d'exposition, d'exploitation scientifique, de publication, de création, de production, d'administration, de gestion, d'accueil, de conception, de recherche, de réflexion et de coordination soient tous assimilés et dirigés par une seule instance administrative. Or, cette unification apparaît aux yeux de la plupart des commissaires comme incompatible avec la nécessaire diversité des centres de décision, à l'image de la multiplicité des formes d'expression que revêt l'art contemporain.

Il semble donc certes nécessaire de resserrer les collaborations, d'établir de nouvelles passerelles, si ce n'est d'imposer une structure collective, mais le degré d'intégration dépendra au premier chef des acteurs qui s'illustrent aujourd'hui dans ces diverses institutions. Le regroupement que les invites de la motion amendée proposent semble actuellement seul à même de répondre efficacement à ces données. Au demeurant, il n'a pas semblé utile au rapporteur de relater ici les particularités émises par les différentes personnalités auditionnées, représentatives des institutions engagées dans ce processus. Le lecteur voudra bien se reporter, à ce sujet, aux déclarations reproduites antérieurement dans le présent document.

L'impulsion que les conclusions de la motion, telles que proposées finalement par notre commission, veut insuffler doit se situer dans la perspective de coaliser les diverses expressions contemporaines. L'idée directrice pourrait s'identifier à diminuer l'hétérogénéité des agents, en vue de développer l'intensité de leur impact. Le rôle que le Conseil municipal peut assumer en cette matière revient à lancer une action, à en assurer un certain suivi; cependant, la gestion et le pilotage de l'entreprise ne peuvent à l'évidence relever que de l'exécutif et des institutions parties prenantes elles-mêmes.

b) 3. Questions relatives au Musée de l'automobile Jean Tua

Pour être bref, ce paragraphe n'en contient pas moins un élément crucial. Le projet de regroupement que les professionnels et la commission entendent promouvoir se heurte au problème de la résidence du Musée Jean Tua à l'intérieur du BAC. En effet, l'entreprise ne pourra aboutir que si les espaces qu'il y occupe sont libérés. Cette contrainte implique fort probablement qu'il faille trouver un autre lieu pour cette institution, mais cette recherche n'est manifestement pas du ressort de la commission. Signalons toutefois que la piste qui consisterait à déplacer le siège de ce musée à Palexpo, probablement dans la Halle 7, devrait être sérieusement approfondie, et que le magistrat l'a lui-même évoquée.

b) 4. Charges

Du point de vue des subventions allouées actuellement aux institutions parties prenantes, les invites adoptées par notre commission précisent que l'opération devra rester neutre. Ce vote est intervenu en dépit du fait que certains commissaires estiment que les moyens mis à la disposition de l'art contemporain sont encore trop faibles et que, même unifiés, ils demeureraient pour ainsi dire minimaux. Par ailleurs, si les synergies nouvelles permettaient de diminuer effectivement les frais administratifs de tous ordres, ces moyens dégagés à la marge pourraient être affectés à la création proprement dite, ou à des activités qui y concourent directement. En tout état de cause, un consensus s'est dégagé pour affirmer que cette motion ne saurait en aucun cas être utilisée pour opérer quelque coupe que ce soit dans les soutiens dévolus aux institutions qui entreront dans le processus de regroupement.

En outre, les investissements nécessaires à l'aménagement du BAC s'avèreront, sans doute, relativement légers. Seule la conjecture, hypothèse peu avantageuse de l'avis de maints commissaires, d'une installation du Cabinet des estampes au BAC, y nécessiterait d'importants travaux, afin de procéder aux transformations indispensables, notamment en matière d'hygrométrie et d'isothermie.

b) 5. Sensibilisation des publics

Le problème soulevé ici est profond, à la mesure de l'incompréhension, voire du rejet, parfois violent, de l'art moderne et contemporain par une grande partie du public, qui pourtant contribue à son soutien par l'impôt. Aussi serait-il sans doute utile de saisir l'occasion de la motion étudiée pour faire progresser quelques solutions en cette matière, ce qui constitue probablement un des aspects de fonds de la question. Relevons cependant que les institutions ayant en charge le développement de l'art contemporain à Genève ont toutes fait preuve d'imagination, de réalisations conséquentes et d'une réelle attention à ce sujet.

Même si la tâche risque de ressembler à un puits sans fond, il n'en demeure pas moins nécessaire d'intensifier encore les efforts par des actions, qui restent à définir et dont les modalités peuvent être multiples, visant à long terme, structurellement, à sensibiliser et amener un public plus nombreux et mieux éclairé vers ces formes d'expression créatrice. Le regroupement que les invites de la motion proposent constitue à cet égard, parmi d'autres, une réelle opportunité, car, de nombreux intervenants nous l'ont déclaré, cette réalisation aurait pour effet non d'ajouter les taux de fréquentation, mais de les multiplier. Certes, il faut différencier le niveau international et le niveau local, et il incombe aussi au département des affaires culturelles de mieux faire savoir quelles sont les spécificités et l'intérêt que présentent nos musées et autres centres culturels.

Motion: art moderne et contemporain

Et si certains se demandaient pourquoi Genève se verrait investie d'une telle obligation, alors que le malaise à ce sujet apparaît à peu près en chaque point de la planète, sans doute serait-il possible de faire valoir, en guise de réponse, que, parmi nos activités souvent si locales, se trouvent quelquefois mêlés quelques grains d'universel, dont la responsabilité nous échoit aussi.

c) *Vote*

Les commissaires estiment, pour la plupart, que nous sommes à un moment charnière et même assez enthousiasmant. C'est ainsi que les invites suivantes devraient constituer un signal en vue de manifester le soutien et la reconnaissance que Genève voue effectivement à la création et à la culture, et singulièrement à l'art contemporain.

Le vote de la motion amendée a eu lieu en commission le 20 mai 1999. Le texte dans son ensemble, tel qu'il figure ci-dessous, a recueilli l'unanimité des suffrages, moins 2 abstentions libérales (et 1 Vert absent).

En définitive, la commission vous recommande donc d'accepter les invites suivantes:

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- promouvoir, sous l'égide de la Fondation pour l'art moderne et contemporain, à laquelle pourront être intégrées de plein droit les institutions intéressées, la création, sur le modèle fédératif, d'un centre genevois pour l'art contemporain;
Cette invite, en particulier, recueille l'unanimité, moins une abstention libérale.
- soutenir activement le regroupement dans le Bâtiment d'art contemporain (ancienne SIP), dit «BAC», des institutions qui le décideront, et notamment:
 - du MAMCO et
 - du Centre d'art contemporain, qui s'y trouvent déjà, rejoints par
 - le Centre de la gravure contemporaine;
 - le Centre de la photographie;
 - le Centre pour l'image contemporaine de Saint-Gervais, voire
 - le Cabinet des estampes ou d'autres entités;Cette invite, en particulier, recueille l'unanimité, moins une abstention libérale.
- favoriser les synergies, une coopération intensive et des collaborations à tous niveaux entre les institutions parties prenantes;
Cette invite, en particulier, recueille l'unanimité, moins une abstention libérale.

- assumer les quelques investissements, qui devront demeurer modestes, nécessaires à l'aménagement du BAC;
Cette invite, en particulier, recueille l'unanimité, moins une abstention libérale.
- maintenir à leur niveau actuel les subventions accordées aux institutions engagées dans ce processus, sauf décision différente du Conseil municipal;
Cette invite, en particulier, recueille les votes suivants: 9 oui (1 R, 1 DC, 1 Ve, 3 S, 3 AdG), 4 non (3 L, 1 R), 1 abstention (L).
- tout mettre en œuvre pour trouver, dans les délais les plus brefs, une solution appropriée concernant le Musée Jean Tua, afin que ce dernier libère les espaces qu'il occupe actuellement dans le BAC et qui sont indispensables à la réalisation du Centre genevois pour l'art contemporain.
Cette invite, en particulier, recueille les votes suivants: 12 oui (2 L, 2 R, 1 DC, 1 Ve, 3 S, 3 AdG), 2 non (L).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- promouvoir, sous l'égide de la Fondation pour l'art moderne et contemporain, à laquelle pourront être intégrées de plein droit les institutions intéressées, la création, sur le modèle fédératif, d'un centre genevois pour l'art contemporain;
- soutenir activement le regroupement dans le Bâtiment d'art contemporain (ancienne SIP), dit « BAC », des institutions qui le décideront, et notamment:
 - du MAMCO et
 - du Centre d'art contemporain, qui s'y trouvent déjà, rejoints par
 - le Centre de la gravure contemporaine;
 - le Centre de la photographie;
 - le Centre pour l'image contemporaine de Saint-Gervais, voire
 - le Cabinet des estampes ou d'autres entités;
- favoriser les synergies, une coopération intensive et des collaborations à tous niveaux entre les institutions parties prenantes;
- assumer les quelques investissements, qui devront demeurer modestes, nécessaires à l'aménagement du BAC;
- maintenir à leur niveau actuel les subventions accordées aux institutions engagées dans ce processus, sauf décision différente du Conseil municipal;

Motion: art moderne et contemporain

- tout mettre en œuvre pour trouver, dans les délais les plus brefs, une solution appropriée concernant le Musée Jean Tua, afin que ce dernier libère les espaces qu'il occupe actuellement dans le BAC et qui sont indispensables à la réalisation du Centre genevois pour l'art contemporain.

Annexes: présentation des fonds;
texte de la motion initiale.

M. Guy Dossan, président de la commission des beaux-arts (R). Je ne m'étendrai pas trop longtemps sur le sujet, la commission s'étant déjà largement chargée de le faire, mais je tiens toutefois à faire quelques remarques. La première, c'est qu'il faut remercier notre collègue Bernard Paillard pour son rapport extrêmement complet, qui relate parfaitement les travaux de la commission. La synthèse de ceux-ci n'a pas dû être très facile à réaliser. La deuxième remarque, c'est qu'on ne pourra pas reprocher à la commission des beaux-arts d'avoir bâclé ses travaux. Les douze auditions effectuées ont permis de se faire une idée très précise de la situation de l'art contemporain à Genève, des affinités de certains avec d'autres, mais aussi des antagonismes qui existent.

C'est – si j'ose dire – l'effet pédagogique de cette motion qui aura ainsi permis aux commissaires d'en savoir davantage sur la variété, la richesse et les diverses aspirations de l'art moderne et contemporain. L'étude de cette motion montre également que la plupart des auditions ont eu plutôt un caractère de culture générale et d'information, la majorité d'entre elles n'ayant en définitive guère eu d'incidence sur les conclusions de la commission des beaux-arts. Mais, surtout, cette motion devrait nous inciter à nous méfier, à l'avenir. Elle était tellement générale qu'on a eu de la peine à s'en sortir. Dorénavant, il faudrait donc faire attention lorsqu'on dépose ce genre de motions qui deviennent des motions bateaux, où l'on auditionne le ban et l'arrière-ban, et qui n'apportent rien, à part l'effet d'information dont je parlais tout à l'heure.

Le point essentiel de la motion N° 312 résidera certainement dans le fait d'avoir fait connaître à la majorité des commissaires – si ce n'est à tous – l'existence du projet d'un Bâtiment d'art contemporain (BAC) qui permettra de regrouper les principaux acteurs de l'art moderne. L'initiative des associations qui se sont attelées à la tâche, dans un but de rassemblement et d'efficacité, et qui ont passablement planché sur le sujet est donc à saluer et à soutenir. Je regrette toutefois qu'il ait fallu attendre cette motion pour prendre connaissance de cet important projet de regroupement de l'art contemporain dans un lieu unique.

La grande majorité des commissaires aux beaux-arts tomba pratiquement des nues lorsqu'il a été fait mention pour la première fois du projet BAC. Nous sommes en présence d'un projet d'envergure particulièrement constructif, dynamique et passionnant qui répond pratiquement à l'un des vœux de la motion N° 312, à savoir des états généraux de l'art contemporain. Ce projet, qui se peaufine depuis déjà quatre ans avec le département des affaires culturelles, aurait amplement mérité, me semble-t-il, de faire l'objet d'une présentation ou d'une information, même sous une forme succincte, si ce n'est au Conseil municipal, tout au moins à la commission spécialisée. Il est donc fort dommage qu'il n'en ait pas été le cas. La commission vous propose de soutenir le projet en acceptant les conclusions du rapport.

Puisque j'ai la parole, je donnerai la position du groupe radical, qui est la même que celle de la commission: c'est-à-dire voter les conclusions, car ce projet ne peut être que bénéfique au renom, à la reconnaissance et à la popularisation de l'art contemporain à Genève.

M. Bernard Paillard, rapporteur (AdG/SI). Le préopinant a déjà bien déblayé le terrain en présentant les grandes options et la méthode de travail que la commission des beaux-arts a suivie. Le travail a été long; certains l'ont peut-être ressenti comme un peu fastidieux par moments. Pour ma part, j'ai trouvé intéressant de rencontrer toutes ces personnes et de voir quels étaient leurs besoins et les aspirations qu'elles souhaitaient nous faire partager.

L'idée partait donc d'«états généraux». Au moment du dépôt de la motion, j'avais déjà signalé que je la voterais, mais qu'elle me semblait un petit peu trop générale et qu'elle comportait un danger éventuel – qu'il faudra d'ailleurs surveiller – à savoir: l'uniformité excessive qui risquerait de résulter de tout cela. Si on avait des regroupements dans lesquels on se dirigerait vers des fusions, et finalement vers un département du Musée d'art et d'histoire – ou de quelque autre musée que vous souhaitiez – il y aurait une baisse de température, une réduction du nombre d'intervenants à l'intérieur du champ de l'art contemporain et finalement de la société tout entière, ce qui serait dommageable pour tout le monde.

La proposition d'états généraux n'est ni mauvaise ni excellente. Elle nous semblait un peu trop générale et manquait de précision. Il s'est trouvé que, d'une part, cette motion nous a permis de suivre le projet de regroupement dans le BAC, qui, par ailleurs et de manière parfaitement indépendante, avait déjà été mis sur les rails par les professionnels. L'ensemble du monde de l'art contemporain genevois était effectivement en train de promouvoir l'idée d'un regroupement dans le Bâtiment d'art contemporain, autrement dit l'ancienne SIP. Nous avons donc, par cette motion, pu rencontrer cette demande, que nous avons naturellement reçue et que nous avons pu formaliser en amendant la motion telle qu'elle est proposée aujourd'hui, à l'unanimité de la commission, ou en tout cas de l'ancienne commission.

J'aimerais encore signaler que tous les intervenants que nous avons entendus, tous les futurs partenaires sont favorables à ce projet de regroupement. Je ne vais pas les citer les uns après les autres, mais on peut trouver dans le rapport pour chacun d'eux des expressions très favorables. Je résumerai tout cela en une seule, celle de Christian Bernard, directeur du MAMCO: «Les intervenants sont dans les starting-blocks, nous n'attendons plus qu'un coup de pouce politique.» Mais, qu'ils soient de gauche, de droite, politiciens ou non, tous les intervenants semblaient bien aller dans le même sens.

Pourtant, je voudrais apporter deux bémols à ce quasi-enthousiasme politique et culturel. Il y a deux écueils qu'il faudra éviter – en mettant de côté le problème de la fusion, que, je crois, on peut tout de suite abandonner. Que deviendront les différents personnels? J'en parle ici puisque je suis moi-même membre du conseil de la Fondation de Saint-Gervais et que c'est la première question que nous nous sommes posée. Qu'advient-il de la situation des personnels, qui ont des statuts, etc., fort différents selon les lieux dans lesquels ils travaillent? Il faudra résoudre cette question avant que les fondations concernées et le Conseil municipal donnent une réponse définitive, mais j'imagine que les autres intervenants ont le même genre de préoccupation. Deuxièmement, il y a la question des locaux. Que deviendront les locaux en cas de transfert éventuel; vers quoi les destiner? Je pense de nouveau à Saint-Gervais, excusez-moi d'être un peu particulariste, mais Saint-Gervais a deux vocations: l'une concernant l'art contemporain, l'autre l'art dramatique. Peut-on imaginer de continuer à avoir une fondation? Faut-il couper la subvention en deux? Toutes ces questions devront être posées.

Il y a deux intervenants qui ne sont pas cités dans les invites de la motion, mais que j'aimerais tout de même évoquer brièvement. Le premier – il s'agit d'un oubli, parce que cela allait pour ainsi dire de soi – concerne le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC), qui sera, bien sûr, partie prenante de ce projet. Mais, vu ses liens très directs et très particuliers avec le BAC, il ne nous semblait pas opportun de pousser plus avant la discussion – avec sa représentante en particulier – dans la mesure où, j'imagine, tout cela s'effectuera dans le cadre et à l'intérieur de l'impulsion que le département donnera. Le deuxième, c'est une institution particulière, à savoir Andata Ritorno, que l'on a rencontrée relativement récemment à la commission des beaux-arts. Je dois dire que l'espèce d'état d'isolement où se trouve cette institution a un peu inquiété plusieurs d'entre nous. Il me semble qu'il serait possible de créer là quelques liens, de faire entrer cette galerie semi-publique, semi-privée, dans le projet et dans cette dynamique, même s'il fallait, pourquoi pas, la solliciter directement.

La proposition de regroupement dans le Bâtiment d'art contemporain pourrait se faire, comme le propose la motion amendée, sous l'égide de la Fondation d'art moderne et contemporain. Pourquoi cette proposition? Premièrement, par pragmatisme, parce que c'est déjà cette fondation qui est aujourd'hui chargée de gérer le Bâtiment d'art contemporain. Deuxièmement, parce que c'est cette hypothèse que les professionnels que nous avons entendus, envisagent lorsqu'ils entrent dans cette perspective. Troisièmement, parce que la Ville y siège déjà; elle est en effet membre de cette fondation.

Pour toutes ces raisons – il y aura évidemment des aménagements à apporter pour que de nouveaux membres en fassent partie, pour délimiter les règles de fonctionnement, les droits de chacun et les modifications de statuts – la fondation nous paraît être la solution la plus appropriée.

Pour terminer, il nous semble que ce projet pourra apporter un véritable souffle. C'est un projet fédérateur pour l'art contemporain à Genève, sans engager d'incidences budgétaires explosives – Monsieur de Freudenreich, je vois que vous me regardez – ce dont chacun se félicite. C'est donc non sans un certain enthousiasme que je vous propose d'adopter les invites de la motion amendée par la commission.

Premier débat

M. Guy Savary (DC). Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe démocrate-chrétien, dans sa partie visible et invisible, appuiera les conclusions du projet de motion amendé. Nous aimerions féliciter très chaleureusement M. Paillard pour l'excellence de son rapport.

Si j'interviens ce soir, c'est pour parler du Musée Jean Tua au nom du groupe PDC. J'aimerais faire ici un appel vibrant en faveur de ce musée. Les anciens de ce Conseil municipal se souviennent avec quelles difficultés nous avons finalement pu créer cette salle d'exposition, à la suite de moult motions, interpellations, etc. Je convie d'ailleurs tous les collègues ici présents qui n'auraient pas encore visité cette exposition permanente d'aller admirer les pièces uniques et d'origine que contient ce lieu. Tout particulièrement les motos et vélos Motosacoche, réalisations on ne peut plus genevoises. Comme je viens de le dire, le PDC soutiendra le présent rapport, mais il aimerait ajouter un amendement au dernier alinéa de la motion. Je le déposerai sur le bureau et je vous en lis la teneur:

Projet d'amendement

«...une solution concertée de relogement ainsi que la prise en charge des frais de transfert concernant le Musée Jean Tua...»

En effet, il s'agit de trouver préalablement une solution de transfert du musée, mais en concertation avec M. Jean Tua, et cela avant tout regroupement au sein du MAMCO. Je souligne par ailleurs, pour celles et ceux qui l'ignorerait, que le Musée Jean Tua ne touche pas de subventions. Nous devrions, à notre avis, faire un geste pour les frais de déménagement. Je rappelle que M. Tua a reçu plusieurs offres d'achat de l'ensemble de la collection, notamment de la part de Japonais. Je ne pense pas que notre municipalité et notre canton veuillent laisser partir des pièces uniques au monde, et dont certaines sortent de l'ancienne industrie genevoise.

Avant de terminer, j'aimerais poser une question au Conseil administratif. M. Tua avait promis un legs ou une donation, mais je crois que cela n'a pas encore été signé officiellement. Est-ce que le conseiller administratif ici présent pourrait nous renseigner à ce sujet et dire le pourquoi de cette attente?

M. Pierre Losio (Ve). J'ai eu l'occasion, dans cette enceinte, de dire tout le mal que je pensais de l'ingérence du politique dans les choix qui sont faits en matière d'art contemporain. Lors de débats antérieurs, nous avons entendu suffisamment de sottises à propos d'œuvres contemporaines qui ont été déposées sur les places et dans les rues de la ville pour ne pas me réjouir, aujourd'hui, que cette information de culture générale ait pu avoir quelque effet bénéfique sur la commission des beaux-arts.

Je me félicite que cette motion ait été déposée, puisque cela a permis, effectivement, de faire une information très large, de faire savoir quels étaient tous les intervenants, tous les acteurs de l'art contemporain à Genève. C'est là quelque chose de positif. Je me félicite également de l'excellence du rapport déposé par M. Paillard. Il est complet et fait le tour exhaustif de toute la situation et de toutes les composantes et parties prenantes de l'art contemporain à Genève.

Vous l'avez compris, les Verts soutiendront les conclusions du rapport. Je voudrais quand même signaler qu'il peut paraître surprenant que le politique puisse suggérer à des milieux culturels de se fédérer. Toutefois, si on est un observateur attentif de la vie culturelle genevoise, on constate que, finalement, l'art contemporain est l'un des seuls – sinon le seul – domaines de l'expression artistique à Genève qui ne s'est pas fédéré, d'une manière ou d'une autre, ces vingt-cinq ou trente dernières années. Si vous prenez le théâtre indépendant, il s'est fédéré d'abord dans la FIAT, puis, après, à l'intérieur d'autres structures plus générales. La musique improvisée s'est fédérée à l'intérieur d'associations. La musique électrique – le rock – s'est fédérée à l'intérieur de PTR. La musique techno s'est fédérée à l'intérieur de l'association Weetamix. La danse contemporaine a, elle aussi, une association faîtière et fédérative. On ne peut que se réjouir que le politique donne un signe – non pas qu'il contraigne, mais qu'il donne signe – pour que l'art contemporain puisse effectivement avoir une emprise sur la vie culturelle genevoise un peu plus unitaire et un peu mieux visible, ce qui permettrait d'éviter certains dérapages auxquels le politique n'a pas manqué de procéder lorsqu'il s'est exprimé sur l'installation de diverses œuvres en ville de Genève.

Je voudrais aussi faire remarquer que, dans les débats qui suivront – et là je pense que l'opportunité est à saisir, mais cela dépendra exclusivement du département des affaires culturelles – celui sur l'art contemporain pourrait peut-être, une année, constituer l'un des thèmes des rencontres culturelles qui animent le départ-

Motion: art moderne et contemporain

tement des affaires culturelles et les intervenants culturels genevois. On en a eu ces dernières années sur différents aspects de notre vie culturelle. Je me suis donné la peine de soumettre le rapport M-312 A pour lecture à différents artistes assez relevants dans l'art contemporain à Genève et qui souhaitaient effectivement que cette mise à plat soit faite et puisse peut-être faire sortir un certain nombre de choses qui n'ont pas été dites jusque-là. Il faut quand même relever que l'art contemporain a cette particularité que c'est un artiste, une personne qui est en face d'une situation, soit en face d'un questionnement artistique, soit en face de son travail personnel, qui est destiné à un marché, qui est le marché de l'art contemporain, qui a certaines règles. Il n'est peut-être pas étonnant que, jusqu'à maintenant, tout ce qui a été entrepris l'ait été de manière un peu atomisée et strictement individuelle.

Il faut aussi tenir compte du fait que les jeunes artistes contemporains ont de la peine à s'exporter. Il serait peut-être souhaitable que le département des affaires culturelles puisse intervenir. Je ne sais pas si c'est le cas, s'il peut le faire à travers les lignes budgétaires consacrées aux échanges ou à l'aide à l'exportation d'artistes. On sait que pour un artiste invité à travailler à Toulouse, par exemple, le transport de ses œuvres peut rendre difficile la réalisation d'une exposition. Dans certains cas, un crédit pris sur la ligne budgétaire «Soutien aux échanges culturels» ou sur une ligne d'aide à l'exportation des créations et des artistes contemporains genevois peut débloquer la situation si l'on faisait appel à ces lignes.

Nous soutiendrons la motion amendée par la commission des beaux-arts et nous nous réjouissons que le point puisse être fait de manière exhaustive avec tous les représentants de ce milieu artistique.

M. Pierre de Freudenheim (L). Tout d'abord, on a affaire à un paradoxe parlementaire. Si une motion est assez large ou couvre un domaine assez complet et général – comme vous l'avez dit tout à l'heure, Monsieur le rapporteur – on est confronté à un certain nombre d'insatisfactions, étant donné qu'il faut procéder à un grand nombre d'auditions et que cela concerne beaucoup de personnes. La politique ne serait-elle pas parfois le fait de se soucier du général pour essayer de donner certaines pistes et une direction générale à un thème, à une branche, à une culture et à diverses choses dans le but de construire l'avenir? Et pourquoi paradoxe? Parce que, quelque part, vous reprochez, avec beaucoup de sympathie et de gentillesse, le fait qu'il n'y ait pas eu des choses beaucoup plus précises dans le corps de cette motion. C'est vrai, je vous l'accorde. Mais peut-être que, si nous avions été excessivement précis, le plénum ne serait pas entré en matière dans ce type de motion, dans la mesure où il y a toujours un certain risque lorsqu'on prend des positions dans un domaine qu'on maîtrise de manière générale. Ici,

dans ce plénum, on se limite à voter des subventions. Au fond, c'est à la lecture du budget notamment, à l'écoute d'un certain nombre d'animateurs et de personnes actives dans le domaine de l'art contemporain qu'on s'est rendu compte, avec Beatriz de Candolle et Suzanne-Sophie Hurter, que, manifestement, il y avait un travail à faire dans ce domaine. J'aimerais remercier la commission, également M. Dossan, qui a présidé les débats, et le rapporteur, qui permettent d'arriver aujourd'hui à une conclusion qui, bien sûr, n'est pas définitive, mais qui donne une direction générale.

Nous nous trouvons maintenant, comme souvent dans ce plénum, dépendants – et c'est normal – de l'exécutif, parce qu'une motion renvoyée à l'exécutif cela veut dire que celui-ci doit prendre une mesure, présenter un arrêté ou aller dans une direction concrète. Nous espérons vivement que M. Vaissade et ses services auront et l'énergie et l'ensemble des forces à disposition pour pouvoir aller de l'avant dans ce dossier. Je crois qu'il en va de l'avenir de l'art contemporain.

M. Roger Deneys (S). Le groupe socialiste appuiera les conclusions de ce rapport. Dans l'essentiel, je pense qu'on peut dire que les travaux de la commission ont été certes très complets, mais presque un peu longs. Dans la mesure où on est très vite arrivé à la conclusion que la solution d'un bâtiment regroupant différentes institutions était nécessaire, on aurait pu s'abstenir de procéder à de trop nombreuses auditions.

Pour le reste, j'insisterai sur l'avant-dernier point de la motion amendée, qui dit de maintenir au niveau actuel les subventions accordées aux institutions. Il s'agit bien évidemment d'envisager un regroupement de ces différentes institutions, sans pour autant dire qu'on va faire des économies d'échelle, notamment au niveau du personnel; c'est là un point essentiel. Il s'agit de maintenir l'ensemble des prestations artistiques de ces associations, en tout cas dans une première phase, voire de renforcer le potentiel de création dans ce lieu.

La problématique majeure, qui avait, semble-t-il, déjà été soulevée à l'époque par les socialistes, est le Musée Jean Tua. Vouloir regrouper des institutions aussi différentes que l'art contemporain et un musée de l'automobile, il y avait déjà un problème au départ. On voit bien où cela nous mène aujourd'hui. Ce bâtiment risque de prendre encore un certain temps avant de se réaliser sous cette forme en raison de la présence de ce musée. Il serait donc urgent de trouver une solution pour déplacer le Musée Jean Tua.

M^{me} Marie-France Spielmann (AdG/TP). Les objectifs principaux visés par les motionnaires, soit la mise au point d'une structure commune pour l'art

contemporain, le regroupement des activités en un même lieu et la mise en œuvre d'une politique d'acquisition commune, se sont rapidement heurtés aux contradictions résultant des multiples types d'activités et des missions divergentes liées à la création, d'une part, et à la gestion du patrimoine, c'est-à-dire les collections, les musées et la publication, d'autre part.

Favoriser le développement des multiples formes d'expression culturelle et stimuler leur progression, c'est en réalité assez peu compatible avec la formation de collections et les activités des musées. Vouloir fusionner ces activités ne nous semble ni souhaitable, ni nécessaire. En revanche, comme les auditions l'ont démontré, il existe des potentiels de synergie intéressants et qui méritent d'être développés dans chacun des deux domaines visés par les motionnaires. En premier lieu, entre les institutions culturelles, en cherchant à faire réellement dialoguer entre eux les acteurs de recherche et d'expression. Une mobilisation des institutions actives dans le champ de ce que l'on désigne couramment comme l'art contemporain permettrait effectivement de vivifier la vie culturelle genevoise.

Dans cet esprit, nous soutiendrons la proposition présentée par la majorité de la commission dans le nouveau texte de motion qui vous est soumis et qui propose la création, sur le modèle fédératif, d'un centre genevois pour l'art contemporain, auquel pourront être intégrées de plein droit les institutions intéressées. D'autre part, dans l'autre domaine qui fait l'objet du débat, celui de la conservation du patrimoine ou des arts plastiques, des regroupements sont possibles en favorisant les synergies et la coopération à tous les niveaux entre les institutions concernées. C'est la raison pour laquelle nous soutiendrons également les objectifs fixés dans le projet de motion, issus des travaux de la commission, soit le regroupement dans le Bâtiment d'art contemporain des institutions concernées. Et nous soutiendrons les propositions d'investissement prévues dans le texte de cette motion.

Tels sont, Mesdames et Messieurs, les motifs pour lesquels notre groupe vous invite à approuver la motion rédigée par la commission des beaux-arts et à adresser cette motion au Conseil administratif.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Je voudrais remercier le rapporteur ainsi que le président, qui ont suivi et fait délibérer les conseillers municipaux sur cette motion, pour le travail produit dans le rapport de la commission des beaux-arts.

En effet, le rapport M-312 A est extrêmement complet, et nombreuses sont les informations qui permettent de comprendre le débat qui s'est déroulé en commission. Pour ma part, et juste à titre formel, j'aimerais soulever que, à la page 4 du rapport, il est dit que le Conseil d'Etat dispose d'un droit de veto sur le Fonds

d'art contemporain cantonal, mais que le Conseil administratif ne l'a pas au Fonds municipal d'art contemporain. C'est faux. Le Fonds municipal d'art contemporain dépend du Conseil administratif, et celui-ci a le droit de veto sur toutes les activités qui s'y déroulent. Je pense que cette confusion s'est produite lors d'une audition et ce n'est pas bien grave, mais c'était quand même important de le rappeler. Il y a donc une politique qui est menée et qui est approuvée par le Conseil administratif.

Cela dit, je me réjouis, Mesdames et Messieurs, des conclusions du rapport M-312 A et des différentes interventions des conseillers et conseillères municipaux sur cet objet: je suis très heureux de l'unanimité de ce Conseil municipal. Je vous rappelle que cette proposition avait d'abord été élaborée par le département des affaires culturelles. En 1992, j'avais en effet émis l'idée d'un regroupement de toutes les activités dans le domaine de l'image et préconisé la création d'un centre de l'image. Par la suite, à l'occasion de l'inauguration du Musée d'art moderne et contemporain, j'avais mis en valeur les moyens que la Ville de Genève donnait dans le domaine de l'art contemporain, notamment au département des beaux-arts du Musée d'art et d'histoire, au Centre d'art contemporain, au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève et au Cabinet des estampes, mais aussi au Centre genevois de la gravure contemporaine, à la Fondation de Saint-Gervais Genève, sans oublier – M. le rapporteur l'a souligné tout à l'heure, et cela ne figure pas dans ce rapport – la galerie Andata Ritorno, le CARAR, le Centre de la photographie et le Centre d'arts appliqués. Toutes ces institutions, ces associations œuvrant dans le domaine de l'art contemporain.

Je voudrais maintenant répondre à M. de Freudenreich. D'abord, je le remercie d'avoir déposé, à l'époque, la motion N° 312 qui a permis de développer l'important rapport dont nous délibérons. Celui-ci va permettre d'élaborer une politique culturelle dans le domaine de l'art contemporain. Je vous rassure, Monsieur le conseiller municipal, le Conseil administratif approuve les invites de la motion amendée par la commission. Le département des affaires culturelles va pouvoir, grâce à vous, concrétiser l'idée qu'il a lancée. Cette idée a germé, s'est transformée, a foisonné, a pris racine aussi dans les discussions, dans les rencontres. La motion amendée convient aussi tout à fait au Conseil administratif, et plus particulièrement au département que je préside.

Cela dit, il reste un point délicat, M. Savary l'a rappelé, c'est le Musée Jean Tua. J'ai rencontré récemment M. Jean Tua, qui était plein de dynamisme, d'autant plus qu'il était en train de faire un partenariat dans le cadre des Journées du patrimoine et qu'on allait visiter son musée. Je lui ai parlé du rapport M-312 A de la commission des beaux-arts en lui rappelant que je lui avais suggéré de déménager son musée il y a déjà deux ou trois ans, qu'il n'en avait pas tellement envie, qu'il voulait une subvention et je l'ai informé que maintenant, par la motion concluant le rapport M-312 A, le Conseil municipal allait inciter le

Motion: art moderne et contemporain

Conseil administratif à prendre les choses en mains. Il m'a répondu qu'il ne partirait pas, qu'il resterait. Que celles et ceux qui voulaient qu'une consultation se fasse se rassurent, ses positions sont toujours les mêmes. M. Tua est bien au Bâtiment d'art contemporain, il veut y rester et il entend même vous demander une subvention. Je lui ai répondu que ce n'était pas dans l'air du temps.

Nous allons donc avoir de nombreuses discussions, et j'espère qu'avec la Fondation du Musée Jean Tua – l'instance qui chapeaute en quelque sorte ce musée – nous aurons des entretiens qui aboutiront à un moment donné à des solutions, et notamment à un regroupement avec le Musée international de l'automobile, à Palexpo. Les choses ne sont pas faciles, car ce musée a aussi des problèmes financiers.

Si une décision se prenait, Monsieur Savary, c'est certain que cela se ferait en concertation. C'est-à-dire que l'on ne va pas mettre M. Tua à la porte, ses voitures sur le trottoir, sans lui donner les moyens de se réinstaller ailleurs et de l'aider à déménager son matériel. Nous ne pouvons pas agir si brutalement. A moins qu'il ne persiste à ne pas vouloir déménager pendant une dizaine ou une vingtaine d'années. Alors peut-être que mes successeurs perdraient patience et prendraient des mesures exécutoires pour récupérer les locaux. Ce que je n'espère pas. Toujours est-il que, sous ma présidence, nous essayerons de trouver un terrain d'entente, afin de pouvoir récupérer ces locaux pour arriver à développer une politique culturelle de l'art contemporain et de regroupement des institutions et associations qui soit bénéfique au rayonnement de Genève.

Vous m'avez aussi posé une question sur la donation. M. Jean Tua m'a montré, il y a quelques années, qu'il avait rédigé un testament, dans lequel il prévoyait que la Ville de Genève puisse profiter de ses voitures. Mais un testament n'est pas une donation. Il peut être modifié à la minute même, et donc ses voitures pourraient être données par testament à quelqu'un d'autre. Nous n'avons absolument pas de garantie. Je lui ai demandé, ces dernières années, de faire une donation. Il m'a dit que cela allait très bien ainsi, que la Ville de Genève recevrait ses voitures. Il n'a pas, en quelque sorte, voulu passer par une donation officielle de son vivant. Entre-temps, comme je ne voyais rien arriver, j'ai pris l'avis du Conseil administratif. Nous avons décidé que, en fin de compte, nous ne voulions pas de cette collection pour la raison suivante: tant que M. Jean Tua est ici pour faire fonctionner son musée, il le fait avec ses moyens, certes importants, mais il le fait aussi à titre bénévole et parce que c'est une passion. Il n'est pas sûr que nous puissions retrouver une personne qui œuvre comme M. Jean Tua. Cela signifie que nous devrions assurer la conservation de la collection, trouver des locaux pour mettre en dépôt une partie de la collection, nommer un conservateur, des administrateurs, donc tout un personnel pour gérer ce musée. Nous ne voulons pas engager la Ville de Genève de cette manière et avons donc décidé d'en rester au statu quo, à savoir que M. Jean Tua a fait un testament en faveur de la Ville de Genève.

Mesdames et Messieurs, je voudrais vous remercier pour ces travaux. Comme l'ont relevé les conseillers municipaux, c'est très important pour la politique culturelle dans le domaine de l'art contemporain. Je suis satisfait de cette unanimité, qui s'est déjà retrouvée dans des projets tels que la Fête de la musique, la Fureur de lire ou les Journées du patrimoine. Nous avons ici un Conseil municipal qui est unanime sur la politique que nous voulons mener dans l'art contemporain, et je vous en félicite.

M. Jan Marejko (L). Je viens de déposer auprès de la présidente un amendement concernant la motion dont nous sommes en train de parler. Ce n'est peut-être pas un amendement révolutionnaire; il relève de la procédure de la courtoisie. La galerie Andata Ritorno, que vous avez mentionnée tout à l'heure, Monsieur le magistrat, est gérée par quelqu'un que nous avons auditionné à la commission des beaux-arts. Plusieurs d'entre nous ont le sentiment qu'il faudrait que les intéressés, ceux qui se sont associés à ce projet, soient consultés avant que l'intégration d'Andata Ritorno soit chose faite. Il nous semble que la courtoisie requiert que les intéressés soient consultés et que notamment un des problèmes soulevés durant l'audition de M. Farine soit mis à plat. Je ne veux pas vous en parler ce soir, mais cela me semble important. Je vous recommande donc d'accepter l'amendement que j'ai déposé et qui consiste à ajouter l'invite suivante à la motion:

Projet d'amendement

«– consulter les intéressés avant l'intégration d'Andata Ritorno.»

Deuxième débat

La présidente. La parole n'étant plus demandée, nous allons passer au vote des amendements. Nous sommes saisis de deux amendements. L'amendement déposé par M. Savary et le groupe PDC modifie le dernier alinéa de la motion ainsi: «...une solution concertée de relogement ainsi que la prise en charge des frais de transfert concernant le Musée Jean Tua...»

Mis au voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 23 oui contre 15 non.

La présidente. Je fais voter l'amendement de M. Marejko concernant Andata Ritorno.

Mis au voix, l'amendement de M. Marejko est accepté sans opposition (abstention des Verts, des socialistes et des deux Alliances de gauche).

La présidente. Je fais maintenant voter la motion amendée par la commission et par les deux amendements qui viennent d'être acceptés.

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée sans opposition (1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- promouvoir, sous l'égide de la Fondation pour l'art moderne et contemporain, à laquelle pourront être intégrées de plein droit les institutions intéressées, la création, sur le modèle fédératif, d'un centre genevois pour l'art contemporain;
- soutenir activement le regroupement dans le Bâtiment d'art contemporain (ancienne SIP) dit «BAC», des institutions qui le décideront, et notamment:
 - du MAMCO et
 - du Centre d'art contemporain, qui s'y trouvent déjà, rejoints par:
 - le Centre de la gravure contemporaine;
 - le Centre de la photographie;
 - le Centre pour l'image contemporaine de Saint-Gervais, voire
 - le Cabinet des estampes ou d'autres entités;
- favoriser les synergies, une coopération intensive et des collaborations à tous niveaux entre les institutions parties prenantes;
- assumer les quelques investissements, qui devront demeurer modestes, nécessaires à l'aménagement du BAC;
- maintenir à leur niveau actuel les subventions accordées aux institutions engagées dans ce processus, sauf décision différente du Conseil municipal;
- tout mettre en œuvre pour trouver, dans les délais les plus brefs, une solution concertée de relogement ainsi que la prise en charge des frais de transfert concernant le Musée Jean Tua, afin que ce dernier libère les espaces qu'il occupe actuellement dans le BAC et qui sont indispensables à la réalisation du Centre genevois pour l'art contemporain;
- consulter les intéressés avant l'intégration d'Andata Ritorno.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner les comptes rendus administratif et financier de l'exercice 1998 (PR-460 A)¹.

Rapporteur général: M. Robert Pattaroni.

Plan du rapport

1. Travail de la commission des finances
2. Documents à disposition
3. Principaux résultats financiers
4. Quels enseignements tirer du rapport de gestion et les comptes?
5. Rapport du contrôle financier: quelques éléments
6. Rapport de l'organe de révision
7. Rapports des départements
8. Discussion de la commission
9. Position des partis et votes
10. Commentaires finals du rapporteur général

1. Travail de la commission des finances (ci-après: la commission)

Une première: la commission a pu terminer l'examen des comptes pour le tout début juin, de façon à faire examiner son rapport et permettre le vote par le Conseil municipal avant la pause de l'été, de façon à permettre à la commission de se concentrer, dès la rentrée de septembre, uniquement sur le budget de l'année suivante (2000).

A noter que cette manière de faire est celle du Grand Conseil, qui la trouve tout à fait adéquate.

Au niveau de notre Conseil, cet objectif était celui de la commission depuis plusieurs années – *au moins 1991, mais sans doute (bien) plus, selon les souvenirs des plus anciens commissaires* – mais il n'avait jamais pu être atteint. Deux raisons à cela: la présentation des comptes par le Conseil administratif était trop tardive pour permettre à la commission de tenir facilement le délai, et cette dernière se laissait volontiers aller à terminer son travail au début septembre.

Pourquoi alors cela a-t-il marché cette année? D'une part, grâce à la détermination du Conseil administratif (sortant), en particulier du magistrat chargé des finances, qui a présenté les comptes le 17 mars 1999. D'autre part, en raison de la

¹ «Mémorial 156^e année»: Rapport de gestion, 3866.

persévérance du président de la commission. On pourrait même parler de pugnacité, car il a dû faire face à une commission arrivant en fin de législature et qui n'était plus aussi «vigousse» qu'au début.

C'est en 6 séances que le travail a été accompli par la commission et selon le programme des auditions suivant:

Mercredi 28 avril

1. Contrôle financier, audition initiale (voir ci-après mon rapport ad hoc);
2. Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, dont les représentants étaient emmenés par la magistrate, M^{me} Jacqueline Burnand (voir plus loin le rapport de M. Jean-Marc Froidevaux).

Mardi 4 mai

3. Département des sports et de la sécurité, dont les représentants étaient entraînés par le magistrat, M. André Hediger (voir ci-dessous le rapport de M. Pierre Losio).

Mercredi 5 mai

4. Département de l'administration générale et des finances, dont les représentants étaient dirigés par le magistrat, M. Pierre Muller (voir par la suite le rapport de M. Gilbert Mouron).

Mardi 11 mai

5. Département des affaires culturelles, dont les (nombreux) représentants étaient animés par le magistrat, M. Alain Vaissade (voir en page ad hoc le rapport de M. Sami Kaanan).

Mercredi 12 mai

6. Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, dont les représentants étaient conduits par le magistrat, M. Michel Rossetti (voir par la suite le rapport de M. Jean-Pierre Lyon).

Mardi 1er juin

7. Contrôle financier, audition finale (voir ci-après mon rapport ad hoc).

C'est à ce passage du rapport que sont exprimés les remerciements d'usage à la secrétaire de la commission, M^{me} Andrée Privet, pour sa contribution au rapport. C'est un moment délicat pour elle cette année, car il correspond à la fin de

son activité professionnelle. Aussi, la commission adresse à M^{me} Privet ses remerciements pour l'ensemble de son apport à la commission, de longues années durant, et ses vœux les meilleurs afin qu'elle découvre maintenant de nouvelles satisfactions dans sa nouvelle vie.

2. Documents à disposition de la commission

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler aux membres du Conseil, et d'informer ainsi les nouveaux élus qui vont être appelés à se prononcer sur ces comptes à partir du rapport de la commission, quels sont les documents à disposition:

- en premier lieu, il s'agit du «Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 1998», à caractère public. Ce volumineux document contient un premier chapitre consacré à des «Considérations générales» du gouvernement. Suivent les considérations particulières et les comptes de chacun des cinq départements. Puis l'on trouve, aux pages 3-4/02 et 03, les projets d'arrêtés sur lesquels votera le Conseil municipal au cours du mois de juin 1999. Enfin, dès la page de couleur bleue, figurent divers tableaux d'illustration et d'informations, notamment au sujet des subventions, des amortissements, du bilan et du personnel;
- en second lieu, il y a le fameux rapport du Contrôle financier, intitulé «Rapport d'activité, année 1998-1999» (69 pages). Ce document est confidentiel et il est remis au début de la séance consacrée à son examen, nominativement, à chaque membre de la commission. On y trouve le compte rendu des divers contrôles du service, effectués soit spontanément, soit sur demande du Conseil administratif ou d'un magistrat;
- enfin, il existe un second rapport du Contrôle financier, intitulé «Rapport de l'organe de révision relatif aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1998» (17 pages), à caractère également public. Ce rapport correspond au document habituel d'une fiduciaire chargée de la révision des comptes d'une société ou d'une entreprise, en conclusion duquel elle recommande, ou non, l'approbation des comptes.

3. Principaux résultats financiers

Selon la tradition, le rapporteur général reprend ici les principaux résultats. Celui de cette année considère que les conseillers intéressés trouveront plus d'informations en relisant – ou, pour les nouveaux, en lisant – les pages adéquates au début du rapport de gestion, soit du premier document susmentionné (voir p. 1/02 et suivantes).

Toutefois, pour avoir au moins vu l'essentiel, voici un tout petit résumé:

	<i>Unités: millions de francs ou %</i>				
	<i>Revenus globaux</i>	<i>courantes</i>	<i>amortissements</i>	<i>Charges globales</i>	<i>Déficit</i>
Comptes 1997 (C)	704,0	675,1	56,4	731,5	- 27,5
Budget 1998 (B)	673,1	672,9	51,4	724,3	- 51,2
C 1998	724,5	678,8	60,3	739,1	- 14,6
Ecarts					
C 1998 - B 1998	+ 51,4	+ 5,9	+ 8,9	+ 14,8	
En %	+ 7,6	+ 0,9	+ 17,3	+ 2,0	
C 1998 - C 1997	+ 20,5	+ 3,7	+ 3,9	+ 7,6	
En %	+ 2,9	+ 0,5	+ 6,9	+ 1,0	
Déficit					
En % des charges					
Comptes 1997					3,8
Budget 1998					7,1
Comptes 1998					2,0

Commentaires du rapporteur:

- un petit truc à ne pas oublier: pour apprécier les comptes, il convient de les comparer non seulement au budget mais, surtout, aux comptes de l'année précédente. D'où l'indication dans ce petit tableau des comptes 1998 et 1997;
- au premier abord, les résultats de 1998 sont réjouissants, et le Conseil administratif sortant n'a pas manqué de s'en réjouir;
- mais, en deuxième lecture, on s'aperçoit que le résultat final, soit un déficit de 14,6 millions de francs au lieu des 51,2 millions budgétisés, n'est, de loin, pas le fruit d'une gestion rigoureuse de notre gouvernement;
- au contraire, si l'on considère les charges courantes – celles en mains du Conseil administratif – on constate qu'elles sont supérieures de 5,9 millions de francs au budget et, par rapport aux comptes 1997, de 3,7 millions. Certes, en %, le dépassement est faible (respectivement + 0,9 et + 0,5), mais il montre que le Conseil administratif n'a pas cherché à faire le maximum;
- on l'aura compris, ce résultat meilleur que prévu est dû à des recettes plus élevées que budgétisées (+ 51,4 millions ou + 7,6%);
- et la raison majeure de ce + est la production des impôts (+ 38,7 millions ou + 7,8%), due surtout aux personnes physiques (+ 32,6 millions ou + 9,7%), alors que les personnes morales (les entreprises) ont connu une baisse (- 4,8 millions ou - 5,2%), due à une modification du système de taxation. Toutefois, cette baisse pour raison technique a été largement compensée par

une augmentation des recettes de la taxe professionnelle communale (également les entreprises: + 10,5 millions ou + 17,3%, un record!). A noter à ce propos que, si l'année de référence pour les personnes morales est la précédente (1997), par contre la taxe professionnelle se rapporte aux exercices antérieurs à 1997, soit 1995 et 1996.

4. Quels enseignements tirer du rapport de gestion et des comptes?

Ne pas aller plus avant dans l'analyse générale des résultats 1998 – encore une fois déjà très complète dans le rapport du Conseil administratif – le rapporteur l'a voulu afin d'aborder quelques aspects particuliers, évoqués par la commission ou relevant de sa propre initiative.

4.1 *Quelques commentaires inspirés par la vision des charges et revenus de 1970 à 1998*

Voir à ce propos les 4 tableaux et graphiques figurant en annexe.

- Il ne sera jamais assez dit tout ce que l'on pourrait apprendre de la lecture de l'histoire des finances de notre collectivité. Le précédent directeur des Services financiers, M. Claude Henninger, le savait bien, lui qui, en guise de «testament» professionnel, avait réalisé un fascicule toujours utile et que tout(e) conseiller(ère) municipale, ancien(ne) ou nouveau(lle), gagnera à (re)lire avant de mettre à son menu l'étude du budget! Et l'on ne peut que féliciter son successeur de mettre à jour cette «bible».
- Une fois de plus, cette année, le temps a manqué pour une analyse détaillée des constats issus d'une telle lecture.
- Toutefois, on peut relever ce qui suit:
 - de 1970 à 1980, les charges et revenus ont pratiquement doublé;
 - de 1980 à 1990, il en a été (presque) de même;
 - puis, dès 1990 – début de la «crise» – il y a eu un ralentissement, puisque, en l'an 2000, on sera loin d'une telle augmentation;
 - de 1970 à 1993, les revenus ont chaque année dépassé les charges, alors que, depuis 1994, et chaque année, le contraire s'est produit;
 - en 1970, puis en 1990, 1991 et 1993, les charges aux comptes dépassaient le budget. En 1980, puis en 1992 et de 1994 à 1997, l'inverse s'est produit. Et, soudainement, en 1998, les charges aux comptes ont été nettement supérieures au budget;
 - enfin, de 1990 à 1996, les charges, chaque année, ont été supérieures à celles de l'année précédente, tendance qui a été rompue en 1997, mais malheureusement reprise – curieusement – en 1998.

4.2 *Vaut-il la peine, lors de la discussion du budget, de s'attacher à un examen minutieux du compte 318 (honoraires et prestations de service)?*

Voir à ce propos le tableau figurant en annexe.

Réponse: oui et non!

Le tableau mentionné nous apporte quelques éléments de cette réponse:

- oui, si l'on admet que la part de ces dépenses, en regard du total des charges, est non négligeable: en 1990, 30,1 millions de francs, soit 4,9%; en 1998, 30,6 millions, soit 4,1%;
- oui, en sachant qu'il s'agit de l'un des rares comptes permettant, facilement, à la commission de proposer des économies;
- mais les efforts de la commission ont été peu percutants, puisque, en dix ans, il y a 5 diminutions du budget à partir du projet de budget, et 5 augmentations;
- pour la variation entre budget et comptes, en neuf années, il y a eu 6 diminutions contre 3 augmentations. Ce qui signifie que le Conseil administratif garde une marge de manœuvre et qu'il peut – s'il le veut – faire des économies sur ce compte;
- ce qui, en passant, n'a pas été le cas en 1998: entre le projet de budget et le budget, il y a eu une augmentation de 1,3 million et, entre le budget et les comptes, une nouvelle augmentation de 1,6 million!
- d'où, intuitivement (?), une réaction pour le budget 1999: entre le projet et le budget, il y a une diminution de 1,8 million et le montant voté est inférieur aux comptes et au budget 1998;
- conclusion: il n'y a pas de petites économies... mais, si la commission veut traiter de manière plus efficace ce compte, il conviendra de procéder à son analyse de manière plus approfondie, par exemple en ce qui concerne le contenu exact et les règles d'élaboration.

4.3 *Que nous apporte la lecture des résultats de la taxe professionnelle communale?*

Il y aurait sans doute beaucoup à apprendre quant à la vie économique de la Ville de Genève à partir de ces résultats. Mais les données disponibles sont traitées selon la fonction première de ce service: prélever une taxe, en fonction de divers critères, définis par la loi cantonale. Aussi, l'on se trouve devant une statistique à caractère administratif, avec des catégories d'activités des entreprises (199 groupes et sous-groupes) qui ne permettent pas une identification de la branche économique de ces entreprises telle qu'on la trouve dans la statistique officielle.

Voici néanmoins quelques données intéressantes que l'on peut en tirer, à lire en tenant compte des réserves suivantes:

- non seulement la nomenclature est, sur le plan de la signification économique, approximative, mais il y a des variations de classification au fil du temps;
- la taxation d'une année est faite par rapport aux éléments d'années antérieures. Ainsi, par exemple, les résultats de 1998 concernent, pour la moitié des groupes, des éléments des années 1996 et 1997 et, pour la seconde moitié, des années 1995 et 1996;
- d'où aussi des variations quant au niveau absolu des résultats.

Production totale en millions de francs

1990: 52,3

1997: 61,5

1998: 72,6

Part (en %) des 10 principaux groupes, selon leur ordre décroissant d'importance en 1998

	<i>1990</i>	<i>1997</i>	<i>1998</i>
01. Banques et activités assimilées	42,9	45,7	33,1
02. Multinationales et assimilées	12,3	5,9	24,1
03. Horlogerie, bijouterie	6,7	8,6	7,9
04. Assurances	2,4	7,4	4,5
05. Cabinets médicaux et dentaires	2,5	3,7	4,1
06. Cabinets d'avocats et conseils juridiques	1,8	2,8	2,4
07. Magasins divers, dont grands magasins	0,9	0,7	1,5
08. Hôtellerie	1,3	1,6	1,3
09. Affaires immobilières	2,4	1,0	1,2
10. Cabinets de comptables et fiduciaires	1,6	2,0	1,1

4.4 Péréquation financière intercommunale: la Ville de Genève en est moins bénéficiaire que l'on pense dans les autres communes

Il faut savoir qu'il y a deux filières d'alimentation de cette péréquation:

- les personnes physiques, pour lesquelles il y a répartition de leurs impôts entre la commune de domicile et celle de travail;
- les personnes morales, dont la répartition permet d'alimenter le fonds de péréquation.

La Ville de Genève est bénéficiaire en ce qui concerne les personnes physiques: beaucoup d'habitants habitent dans une autre commune mais travaillent en ville. Par contre, elle est déficitaire pour les personnes morales: la ville compte beaucoup d'entreprises.

Voici le compte depuis 1990:

<i>Années</i>	<i>Personnes physiques</i>	<i>Personnes morales</i>	<i>Solde en faveur VGE</i>
1990	+ 50,0	- 15,4	+ 34,6
1991	+ 50,3	- 14,3	+ 36,0
1992	+ 56,1	- 14,8	+ 41,3
1993	+ 56,0	- 13,6	+ 42,4
1994	+ 45,4	- 17,3	+ 28,1
1995	+ 45,1	- 14,6	+ 30,5
1996	+ 41,1	- 15,0	+ 26,1
1997	+ 43,4	- 14,8	+ 28,6
1998 (provis.)	+ 44,6	- 14,4	+ 30,2

Données intéressantes... mais qui mériteraient une analyse détaillée, exercice nécessitant un temps important, avec la participation des fonctionnaires compétents de l'Etat.

On peut simplement noter qu'il y a tendance à la baisse dans les 3 colonnes.

Commentaires du rapporteur:

- il est regrettable que la motion votée par le Conseil municipal lors de l'avant-dernière législature, demandant une nouvelle évaluation de la péréquation, n'ait pas donné lieu, de la part du Conseil administratif, à un mandat d'étude indépendante, par exemple à l'Université;
- reste à espérer que l'étude en cours au niveau de l'Association des communes genevoises soit suffisamment fondamentale;
- enfin, l'idée de repartir de «0», soit de supprimer la péréquation et de constituer un fonds de prise en charge des activités utiles à l'ensemble de la population du canton, voire du canton voisin, mérite d'être étudiée!

4.5 *Patrimoine administratif de la Ville de Genève et son amortissement: un domaine complexe*

Vaste problème que celui-ci. La commission s'y est à nouveau trouvée confrontée à la lecture des comptes.

Ainsi, et simplement pour l'exemple (un parmi d'autres), le cas du Musée de l'Ariana (voir comptes, p. 2.3/76, poste N° 331, «Patrimoine administratif». Budget 1998: 172 500 francs, comptes: 1 511 167 francs. Pourquoi une telle différence?

Voir réponse écrite en annexe.

Cette réponse – bien que précise est sans doute tout à fait correcte du point de vue de la doctrine en matière de finances publiques – n'est pas suffisante pour permettre de comprendre le problème dans son ensemble.

Commentaire du rapporteur:

Il sera judicieux, à la rentrée de septembre 1999, de prévoir une séance d'information générale sur les finances de la Ville, au cours de laquelle devra être présentée de manière complète la question des amortissements.

4.6 *Statistique du personnel: un petit scoop!*

La commission est toujours très intéressée par les données relatives au personnel. Par exemple, elle souhaite connaître le nombre de personnes en période d'essai (trois ans) avant de pouvoir être nommées.

Et bien cette année, l'information est là!

Par rapport aux 2222,5 postes disponibles, correspondant à un nombre de personnes supérieur en raison des temps partiels (mais, en raison du délai, l'effectif n'a pas pu être établi), 218 personnes sont à l'essai (la toute grande partie à temps plein), ce qui correspond à une proportion en tout cas inférieure à 10% (proche de 95?)

5. **Rapport du Contrôle financier: quelques éléments**

Selon l'habitude, le service était représenté par M^{me} Françoise Sapin, directrice, et M. Claude Chouet, sous-directeur.

Rappelons que ce rapport – fort précieux – est confidentiel: c'est la condition pour que puissent être évoquées des questions de fonctionnement (ou de dysfonctionnement) internes des services, des points délicats. Il est rédigé à l'intention du Conseil administratif et de la commission des finances.

Le Contrôle financier – dont l'activité effective dépasse le simple contrôle comptable, comme son appellation pourrait le laisser penser – fonctionne en tant que, d'une part, service d'audit interne et, d'autre part, de révision externe (fiduciaire). Il joue en quelque sorte un rôle de «regard extérieur», et, grâce à la personnalité de sa directrice, la commission considère que l'indépendance souhaitable, et l'on devrait plutôt dire indispensable, est assurée. Les contrôles effectués, les sujets abordés le sont surtout sur l'initiative du service, mais aussi du Conseil administratif et, parfois, de la commission. Le but, en somme, est, grâce aux constats et analyses effectués, de trouver des solutions, de corriger et d'améliorer ce qui doit l'être.

Comment la commission utilise-t-elle ce rapport? Les travaux d'examen des comptes commencent par une première audition: le Contrôle financier, qui est reçu sans la présence des magistrats. Sa directrice remet son rapport et le commente. Les commissaires retiennent certains points. Ceux de portée générale sont traités avec le Contrôle financier, qui répond immédiatement ou ultérieurement, par oral ou écrit. Les autres points, liés aux divers départements, sont repris lors des auditions des représentants de ceux-ci. Enfin, lors de la dernière séance des auditions, la commission reçoit à nouveau le Contrôle financier pour un bilan des opérations.

Qu'y a-t-il eu de particulier cette année? Rien de sensationnel, et tant mieux.

Par rapport aux questions traitées avec le Contrôle financier, voici quelques informations et commentaires:

- on le sait, le service manque de personnel (1 poste au moins), et cette année des absences imprévues parmi le personnel ont rendu l'exercice de réalisation des deux rapports encore plus difficile. D'où, cette année également, le recours à des contributions extérieures;
- par ailleurs, en cas de recrutement, la concurrence des fiduciaires privées a pour effet qu'il est très difficile de trouver du personnel suffisamment qualifié, compte tenu de la rémunération offerte par l'administration municipale;
- comme chaque année, le service a procédé à divers contrôles dans divers services. Il en est résulté, comme souvent, qu'il y avait des distorsions et manquements sur le plan de la tenue de la comptabilité. L'effort de formation continue du personnel concerné reste une nécessité de première urgence;
- c'est en particulier le cas des prestations en nature. Selon la loi, il est obligatoire d'inclure dans les comptes la valeur des prestations en nature octroyées à des tiers. Cette obligation n'est toujours pas respectée par notre municipalité. L'inacceptable est que c'est déjà la troisième fois que le Contrôle financier en fait la remarque au Conseil administratif, pour le moment sans effet!
- un autre cas à signaler: le suivi insuffisant du contentieux du Service du domaine public. Sur un total de plus d'un demi-million de créances, plus de 300 000 francs pourraient être recouverts;
- «Eurozoom», mot mystérieux qui désigne l'application comptable et financière de base de l'administration municipale. Un audit a été réalisé par le Contrôle financier et une grande fiduciaire. Il en est résulté diverses critiques, et des propositions de mesures à prendre ont été présentées. Un dossier à suivre, d'autant plus qu'il est fondamental pour une meilleure gestion de l'administration (par exemple par l'introduction de la fameuse comptabilité analytique). Un véritable serpent de mer!
- dîme du livre: selon la nouvelle loi sur l'université, 10% des taxes universitaires sont affectés à la Bibliothèque publique universitaire (qui émerge au budget de la Ville). Or 40% des étudiants sont exemptés de la taxe, d'où une perte pour la Ville. Il serait correct que l'Etat verse ce manque à gagner, qui représente plus d'un demi-million de francs. Une réponse écrite devrait parvenir au Conseil municipal.

Commentaires du rapporteur:

- la commission continue de se féliciter de disposer d'un Contrôle financier de cette qualité. Le rôle n'est pas facile à tenir, la commission le sait et apprécie la persévérance de la directrice du service et de son personnel;

- Eurozoom: ce n'est pas dans le seul cadre des comptes qu'il est possible de dresser un bilan de l'opération. Il importera que, au tout début de la législature, le Conseil municipal prenne le temps d'entendre les responsables adéquats et prenne connaissance de la suite du programme;
- il est absolument nécessaire que le Conseil administratif applique immédiatement les mesures proposées par le Contrôle financier, d'autant plus lorsqu'elles permettraient plus de transparence et une augmentation des recettes!

Fonds de chômage: la question posée a donné lieu à une réponse écrite, voir annexe.

6. Rapport de l'organe de révision

Le rapport a été présenté et commenté par M^{me} Françoise Sapin, directrice du Contrôle financier, et M. Claude Chouet, sous-directeur.

A noter:

- pour la Ville de Genève, l'organe de révision externe – en quelque sorte l'habituelle fiduciaire des entreprises ou associations – se trouve être le Contrôle financier;
- ce rapport-ci, contrairement au rapport du Contrôle financier (voir point 5), est public, donc à la disposition des partis. Avis aux conseillers et conseillères municipaux(les) qui voudraient en prendre connaissance avant la séance plénière où l'on votera les comptes.

Les principales indications:

- d'une manière générale, il est très regrettable que plusieurs postes du bilan fassent l'objet d'une impossibilité de vérification, les documents nécessaires n'étant pas disponibles ou d'autres étant manifestement surévalués;
- c'est le cas pour la «Prévision débiteurs centimes additionnels». Les informations sont fournies par l'Etat, elles sont très insuffisantes. Selon une évaluation du Contrôle financier, la provision devrait-elle être de 40 millions de francs ou seulement de 6 millions, comme figurant au bilan, selon les indications de l'Etat?
- le stock de matériaux pierreux, pour les aménagements urbains, est surévalué (1 million de francs?);
- à la Gérance immobilière, il n'est pas possible au Contrôle financier de se prononcer sur les comptes du bilan, notamment sur la provision pour pertes sur débiteurs (environ un demi-million), probablement insuffisante;
- enfin, les informations manquent pour diverses participations financières de la Ville. Par exemple: pour la Fondetec (20 millions de francs, mais les comptes devraient arriver tout bientôt) et le parc de stationnement du Prieuré (3 millions de francs);
- des crédits non annoncés sont bouclés;
- des crédits d'études ne sont pas rattachés aux crédits de réalisation ou, s'il n'y a pas réalisation, ils devraient être amortis en cinq ans;
- néanmoins – et il faut le noter – le Contrôle financier, en dépit de ses réserves et remarques, recommande l'approbation des comptes 1998.

Commentaire du rapporteur:

- on le voit, il y a bien à faire. Que le nouveau Conseil administratif se prenne par la main!
- à nouveau merci au Contrôle financier pour sa vigilance.

7. Rapports des départements**7.1 DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE****Rapporteur: M. Gilbert Mouron.****Préambule**

Sous la présidence de M. Daniel Sormanni, la commission des finances a examiné plus particulièrement les comptes du département des finances et de l'administration générale lors de la séance du 5 mai 1999.

M. Pierre Muller, conseiller administratif délégué, était accompagné de:

- M. Jean Erhardt, secrétaire général du Conseil administratif,
- M. Eric Hermann, directeur des finances,
- M. Philippe Esteban, adjoint de direction,
- M. Aimé Mariaux, responsable de la comptabilité générale et du budget,
- M. Guillaume Floeuti, stagiaire à la direction des finances.

1. Rapport d'activité du Contrôle financier 1998-1999

- 1.1 *Il a été procédé à l'examen des comptes du Restaurant du Parc des Eaux-Vives pour l'exercice 1997-1998.*
- 1.2 *Le Service du budget et de la planification financière a également fait l'objet d'un commentaire dans le rapport du Contrôle financier.*
- 1.3 *Un audit informatique a également été demandé.*
- 1.4 *Eurozoom.*

En ce qui concerne Eurozoom, M Hermann informe la commission des finances que ce progiciel ne permet de tenir qu'une comptabilité analytique simple. Mais il fait savoir qu'il y a de nouvelles techniques qui permettront, ultérieurement, avec un logiciel relativement bon marché, d'aller puiser les renseignements dans toutes les bases de données de la Ville (concept Data Warehouse).

Pour le contrôle de gestion, la Ville va beaucoup travailler avec ce système pour mettre en place une comptabilité analytique.

2. Conseil administratif

Les magistrats disposent, depuis 1992, de 9000 francs par personne pour les frais de déplacement. En 1998, les frais s'élèvent à 72 339,59 francs. Cependant, en contrepartie, les restitutions d'indemnités représentent, pour la même année, 62 942,82 francs.

2.1 Tunnel du Mont-Blanc

En ce qui concerne la Société italienne du tunnel du Mont-Blanc, dont la Ville de Genève est partenaire, les membres se rendent une fois tous les deux mois à Rome. M^{me} J. Burnand s'y rend en comptant ses frais de voyage et d'hôtel. Cette dépense est affectée à cette rubrique. En contrepartie, il y a les jetons de présence qui reviennent intégralement à la Ville.

Un commissaire demande si d'«anciens conseillers administratifs» se maintiennent dans des conseils d'administration après leur mandat.

M. Muller précise que, lorsqu'on quitte le Conseil administratif, on quitte également tous les mandats.

2.2 Accident du tunnel du Mont-Blanc

Reste le problème des administrateurs de la Société du tunnel du Mont-Blanc, lesquels, sur demande du Conseil administratif de la Ville de Genève, sont restés délégués, afin de répondre personnellement et valablement aux questions relatives à l'activité du Conseil en rapport avec le terrible accident survenu au printemps de 1999 qui a nécessité la fermeture du tunnel.

3. Secrétariat du Conseil municipal

Ce secrétariat fonctionne avec du personnel attaché à l'administration de la Ville de Genève et non pas au Conseil municipal.

Il est subordonné hiérarchiquement à M. Erhardt, secrétaire général du Conseil administratif. Ce service dispose d'un budget qui est géré directement et il reçoit ses instructions de travail du bureau du Conseil municipal.

Le poste de secrétaire, lors d'un remplacement, est très officiellement soumis à consultation devant le bureau du Conseil municipal.

4. **Office du personnel**

A la demande d'un conseiller, au sujet d'une somme de 300 000 francs que la Ville restait devoir encaisser de l'Office cantonal de l'emploi, il lui est confirmé par M. Mariaux que cette somme a été encaissée.

En ce qui concerne l'action contre le chômage, 2 tableaux annexés montrent le détail de l'engagement municipal durant l'année 1998.

Voir annexe au point 5 du rapport général sur le rapport du Contrôle financier.

5. **Comptabilité générale**

Certains départements semblent ne pas connaître les détails des postes figurant dans les comptes comptabilisant des dépenses dites générales (amortissement, énergie, etc.). M. Hermann rappelle que chaque service reçoit, en début d'année, le détail des rubriques générales pour l'exercice. De plus, chaque magistrat dispose de toutes les données et la transparence est assurée.

6. **Perte sur débiteurs**

Un écart significatif est à relever par rapport au budget 1998: au niveau des amendes d'ordre, 5 millions ont été facturés et 3 millions avaient été budgétisés, mais 1,7 million a été passé à pertes sur débiteurs.

7. **Activités**

Diverses études ont été engagées pour revoir l'organisation des ateliers municipaux, la gestion des véhicules, celle du centre vidéo ainsi que l'information et la communication. En ce qui concerne les ateliers, le Conseil administratif va prochainement passer des études aux réalisations.

8. **Apprentissage et mobilité du personnel**

Les commissaires constatent que 45 jeunes ont été formés en 1997-1998, mais, à la rentrée scolaire de septembre, seuls 43 de ces jeunes ont été engagés. Il y a lieu de réfléchir au développement de places d'apprentissage en Ville de Genève.

M. Muller, conseiller administratif, rappelle que ce problème avait fait l'objet d'une motion du Conseil municipal renvoyée au Conseil administratif et qu'il

s'était expliqué au Conseil municipal sur cette motion. Il reprend les explications données, à savoir que l'on demande à tous les services de bien indiquer s'ils sont formateurs d'apprentis. On insiste un peu pour que des places d'apprentissage se libèrent, mais on ne peut pas obliger un service à former des apprentis s'il n'en a pas envie. Si on pouvait faire plus, on le ferait volontiers, mais cela prend plus de temps et il est préférable que les gens soient motivés pour former des apprentis. S'il y en avait 100, le Conseil administratif en serait fort satisfait.

Quant à la mobilité du personnel, elle est demandée par une bonne partie du personnel souhaitant avoir d'autres horizons. Mais cela ne se fait pas sous contrainte.

C'est notamment une sensibilisation générale à la problématique du changement. Il y a toutes sortes de choses qui interviennent et on a parfois de la peine à accepter les changements.

9. Anciens locaux SIP

Les travaux de rénovation concernant cette surface s'élèvent à ce jour à 1 million de francs et ont été prélevés sur le budget de fonctionnement du Service des bâtiments. Ces travaux sont des travaux d'entretien, sauf la dalle pour le SIS qui est un investissement. M^{me} Burnand donnera des renseignements à ce sujet lors de son audition. La partie «rue de Lyon» est louée à la Société Virgo Manufacturing SA, épaulée par la Fondetec, qui produit des tuyaux en plastique recyclé, précise M. Muller. On a inauguré cette unité de production il y a six semaines. A sa connaissance, cela doit fonctionner. Pour la deuxième tranche, côté chemin des Sports, on va installer une société de déconstruction de matériel électronique et en particulier d'ordinateurs. Là aussi, un contrat de bail sera fait ainsi que pour le loyer.

Voir annexe I: Valeur locative des locaux mis à disposition des services Ville de Genève.

Actuellement, il ne reste plus rien à louer et on devrait avoir un œil sur une autre zone industrielle, celle de Sécheron par exemple.

10. Informatique

Système d'information «Candide»

A la question de savoir si on arrive au bout de ce projet et si le passage à l'an 2000 est assuré, M. Muller informe les commissaires du bon fonctionnement sur le plan utilisateur.

On a changé la manière de gérer les dossiers du Conseil administratif. Les séances sont présentées de manière un peu différente d'avant. M. Erhardt précise qu'il faut distinguer «Candide» et le passage à l'an 2000. La situation est parfaitement maîtrisée et il ne pense pas que l'on aura un problème au passage à l'an 2000. «Candide», quant à lui, fera l'objet d'une présentation à la commission informatique.

11. Comptabilité informatique

M. Hermann annonce l'étude du système Data Mart, qui est un logiciel.

L'objectif est de déterminer le coût des prestations.

12. Aide personnalisée au logement

Sur 5068 logements occupés au 12 mai 1999, 2865 locataires bénéficient de l'aide personnalisée.

13. Taxe professionnelle

On trouvera, en annexe II, le détail des revenus par branche d'activité pour les années 1990 à 1998.

Les conseillers municipaux retiendront cependant la spécificité de telles données, dans la mesure où la répartition des contribuables dans les groupes évolue régulièrement et est essentiellement effectuée selon les critères économique et fiscal et donc sans considération aucune d'une éventuelle statistique.

Par ailleurs, il convient de ne pas perdre de vue que, en taxe professionnelle communale, la période de taxation dure deux ans et chevauche donc les années calendaires, en fonction du groupe concerné.

Voir annexe II: Production par groupe / Taxe professionnelle.

14. Conclusions

Le rapporteur, qui rend avec ce document son dernier «papier» après seize ans d'activités municipales, remercie le magistrat et ses collaborateurs de la franche collaboration maintenue entre les membres de la commission des finances et son administration.

Il reste persuadé des bonnes intentions de l'exécutif, mais ne peut qu'être perplexe quant à l'évolution pratique de l'informatique à laquelle nous ne demandons encore et toujours depuis quinze ans que:

- une base de données comptable (bilan et fonctionnement);
- une base de données du personnel (salaires, indemnités, CAP);
- une base de données du patrimoine (surfaces, inventaires des collections, immeubles).

Lorsque ces trois bases fonctionneront, tout ce que peut espérer un citoyen ou un conseiller municipal sera enfin réalisable.

Alors, Anne, ma sœur Anne ...?

Annexes I, II, voir mentions dans le texte.

7.2 DÉPARTEMENT MUNICIPAL DE L'AMÉNAGEMENT,
DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE

Rapporteur: M. Jean-Marc Froidevaux.

1. Introduction

La commission des finances, sous la présidence de M. Daniel Sormanni, a auditionné le 28 avril 1999 M^{me} Jacqueline Burnand accompagnée de ses deux directeurs, M. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, et M. Gaston Choffat, directeur de la Division de la voirie, et de M. Claude-Alain Macherel, chef du Service de l'énergie.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Andrée Privet.

2. Déroulement de l'audition du magistrat

In limine, M^{me} Burnand indique à la commission qu'elle n'a pas de déclaration préalable à l'examen des comptes par la commission.

Pour fixer le débat, il convient de retenir que les comptes du département présentent une économie par rapport au budget de l'ordre de 5 millions de francs, pour un total de charges de 115 millions de francs, et des recettes de 16 millions de francs. Ces montants sont en outre sensiblement meilleurs que ceux apparus dans les comptes 1997.

Principaux objets abordés

2.1 *Comptabilisation des charges et recettes du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC)*

Le rapport du Contrôle financier relatif au FMAC fait état de l'absence d'un inventaire exhaustif sur un seul support, d'omissions quant au recensement de la mutation des œuvres, comme, parfois, d'une incohérence entre la localisation physique des œuvres et le lieu indiqué sur la liste d'inventaire. En outre, les charges et revenus sont enregistrés directement dans le compte de bilan du FMAC plutôt que dans les comptes de charges et de revenus du FMAC en qualité de comptes de fonctionnement. Cette situation détermine notamment l'absence du FMAC au budget.

Entendue à ce propos, la magistrate indique n'avoir eu connaissance de ces faits que quelques instants avant son audition par la commission et ne pouvoir se

déterminer avec précision. Elle indique toutefois qu'il s'agit, quant aux difficultés liées à la tenue de l'inventaire, des conséquences des difficultés budgétaires rencontrées.

Une brève discussion indique toutefois l'étonnement de la commission quant à la légèreté dont fait preuve la FMAC quant à son inventaire, les difficultés budgétaires pouvant peut-être expliquer la difficulté de rétablir l'inventaire, mais ce surplus actuel de tâches aurait sans doute été évité si l'inventaire avait été tenu de manière systématique et régulière.

2.2 *Le syndrome des «pots de peinture»*

Le Contrôle financier a observé l'introduction de nouvelles procédures au sein du Service entretien du domaine public tendant à la mise en place d'une gestion intégrée et centralisée des bons de commande. Il a été toutefois observé que ces procédures n'excluaient pas des commandes téléphoniques.

Cette observation est contestée par le directeur du service, qui précise que le bon de commande suit immédiatement le téléphone et qu'il ne peut plus y avoir de commande sans le bon correspondant. La commission des finances en prend acte.

2.3 *L'application des principes de la légalité et de la spécialité en matière de finances publiques*

Le Conseil municipal avait voté une proposition en vue de l'«entretien de divers ouvrages d'art» pour un montant de 3,4 millions de francs. Or cette proposition a enregistré un paiement de 35 575 francs qui ne concernait pas un des objets de la proposition présentée par le Conseil administratif.

Le Contrôle financier rappelle à cette occasion que la proposition ne peut être exécutée que dans le cadre pour laquelle elle a été votée, ni en deçà, ni au-delà.

Le directeur de la Voirie indique que cette somme correspond aux nouveaux mâts posés sur le pont du Mont-Blanc, qui devaient être changés.

Pour la commission des finances, ces travaux devaient être financés par le budget ordinaire de l'Entretien du domaine public, s'il s'agissait de travaux d'entretien, ou devaient faire l'objet d'une proposition au Conseil municipal, dès lors qu'ils n'auraient pas été budgétés. Cette observation du Contrôle financier mérite évidemment une grande attention, dès lors que le Conseil municipal ne dispose pas des moyens qui lui permettent d'éviter ces situations et laisse ample champ à qui voudrait faire croire que le Conseil administratif «n'en ferait qu'à sa guise».

2.4 Locaux de la SIP de Châtelaine

Le rapport des comptes 1997 s'exprimait avec abondance sur les locaux de la SIP acquis par la Ville de Genève. La commission rappelle à la magistrature que cette acquisition s'intégrait dans la volonté de développer une pépinière d'entreprises, dès lors que la vocation naturelle de ces locaux se prêtait à la localisation de nouvelles entreprises, éventuellement même des entreprises importantes.

Il est rapporté que le Conseil administratif a constitué une cellule interdépartementale, présidée par M. Ruffieux, en vue de l'affectation de ces locaux. Cette cellule tend à une utilisation judicieuse des surfaces et au regroupement des ateliers municipaux. Elle a aujourd'hui achevé son travail. L'ensemble des locaux est maintenant attribué, et la SIP, pour sa part, a quitté la grande halle dont elle s'était réservé l'usage postérieurement à la vente.

M. Ruffieux est conscient que l'affectation des locaux de la SIP aux besoins de la municipalité est importante, mais il relève l'importance des besoins des divers services et ateliers, notamment en raison de l'abandon du site des abattoirs. La nécessité de ce relogement a déterminé un impératif catégorique de nouvelles surfaces, à défaut de quoi celles-ci auraient dû être prises à bail, si bien qu'aux yeux du département la situation aurait été globalement équivalente, sans que la Ville profite de la souche d'économie qu'elle pouvait ici réaliser.

Certains commissaires retiennent toutefois que, si l'occupation par la Ville des locaux de la SIP a pu répondre à une nécessité immédiate après son acquisition, comme à la satisfaction légitime des besoins d'espace des services et ateliers municipaux, il ne s'agissait toutefois pas du motif pour lequel ces locaux ont été acquis, et ils expriment de vifs regrets quant à la pépinière d'entreprises promise, qui n'aura en pratique pu que partiellement profiter d'une acquisition qui lui était destinée et qui s'inscrivait dans l'affirmation d'une politique de développement de l'économie, cela en association avec la Fondetec notamment.

2.5 Echange foncier du stade de la Praille et autres parcelles

L'exécution du «paquet ficelé stade de la Praille» n'a, à ce jour, connu aucune exécution. Rien ne sera signé antérieurement au premier coup de pioche du stade, rappelle M^{me} Burnand. Un commissaire ne manque alors pas de s'étonner qu'il ait fallu, à la séance de décembre du Conseil municipal, dans l'urgence, voter la fragmentation de la proposition liée aux échanges fonciers, pour des motifs annoncés alors comme commandant nécessairement que l'on ne fasse pas comme on l'avait voté antérieurement.

2.6 Projets communaux et développement durable

La magistrate promet une réponse écrite concernant la prise en compte des principes du développement durable quant aux projets communaux. Toutefois, dans l'immédiat, il convient de consulter le site Internet de la Ville de Genève sous la rubrique Agenda 21.

2.7 Réévaluation de la zone 30 km/h aux Pâquis

M^{me} Burnand indique que son service étudie encore et toujours cette matière, laquelle fera l'objet d'une concertation prochaine et «exemplaire» avec les habitants et les commerçants. Elle précise que la tendance actuelle va vers la détermination de zone et l'extension de la notion de 30 km/h.

2.8 Vers une plus grande perméabilité de la plaine de Plainpalais

Pas nécessairement, répond la magistrate, compte tenu du très grand nombre d'activités polluantes qui se tiennent sur la plaine. La situation actuelle en matière de perméabilité des sols ne doit pas être traitée différemment du problème global posé par la plaine et ses affectations, globalement ou sporadiquement.

2.9 Projets place Neuve, place des Nations: quel investissement pour la ville?

Les projets ont été importants, ils ont demandé de très importants investissements des collaborateurs, qui ne peuvent être chiffrés, indique la magistrate. Ces deux projets feront prochainement l'objet d'un bouclage de crédit qui permettra non de connaître l'entier de ce qui a été l'engagement de la Ville et de ses collaborateurs, mais la part des investissements. D'ores et déjà, la magistrate retient que ces projets étaient majeurs pour Genève, que ses services se sont beaucoup engagés pour qu'ils soient acceptés par la population et que cela bien sûr avait un coût. C'est l'occasion pour elle de rappeler que la politique est avant tout «l'art du possible», non la dialectique stérile.

2.10 Etat de conservation du patrimoine municipal

La qualité du patrimoine immobilier de la Ville évolue, indique la magistrate en complément des tableaux figurant à la page 25 de son rapport. On constate globalement que la dégradation du patrimoine se poursuit. Cela serait toutefois principalement dû aux difficultés liées à la mise en valeur du secteur de Saint-Gervais, pour laquelle la magistrate annonce le dépôt prochain d'une proposition (intervenue entre-temps à la séance de mai 1999 du Conseil municipal).

On ne saurait également nier l'existence d'une problématique liée au «squat».

Enfin, les complications liées à la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les marchés publics sont loin de faciliter l'ouverture de chantiers et, partant, ne participent pas à une politique de rénovation ou de conservation du patrimoine municipal.

Il faut reconnaître avec la magistrate que, si l'importance du patrimoine municipal justifie l'application de règles spéciales présidant à la réalisation des travaux, la situation est tout de même discriminatoire par rapport aux autres importants propriétaires fonciers que sont les assurances, fonds de pension, etc. à l'égard desquels ces nouvelles dispositions ne s'appliquent pas.

2.11 *La «moule zébrée» arbitre le match «eau du lac» contre «Service de l'énergie»*

Les Verts tiennent avant tout à affirmer, à cette occasion encore, leur satisfaction à la lecture des comptes du Service de l'énergie, dont la politique de comptabilité analytique permet une connaissance des coûts, des gaspillages et, par voie de conséquence, la mise en place des correctifs autorisant une consommation de l'énergie adéquate en ce qu'elle est associée à un projet. Aujourd'hui, cette politique est spécifiquement dirigée sur la consommation d'eau, hier elle l'était sur la consommation d'électricité.

Au-delà de cette affirmation de politique générale, le débat ne manque pas de s'articuler autour du serpent de mer qu'est le nettoyage des rues de Genève à l'eau claire.

L'idée progresse, dans la mesure où le Service de l'énergie ne paraît plus s'opposer à cette politique, même la soutiendrait, si toutefois cela n'était pas rendu impossible par la prolifération de la moule zébrée dans le lac de Genève. La commission apprend toutefois, à l'occasion de l'audition des Espaces verts et des Conservatoire et Jardin botaniques, que l'eau du lac est maintenant utilisée pour l'arrosage de certains parcs et promenades. Cette politique est, en conséquence, aujourd'hui introduite; elle connaîtra certainement la suite que l'administration municipale consciencieuse finira par lui donner de bon gré.

2.12 *Déprédations et graffitis*

La commission ne manque pas d'interroger la magistrate quant aux graffitis et autres dégâts régulièrement commis en ville de Genève.

S'agissant des graffitis, il est exposé qu'aucune solution satisfaisante en matière d'enduit de protection n'existe à ce jour. Chaque solution est parfaite sur le papier, mais ne résiste jamais à une confrontation avec la réalité du support comme avec l'acharnement des auteurs de tags.

S'agissant du mobilier urbain, la Ville est attentive de choisir du matériel particulièrement résistant. Ainsi, si du verre est utilisé, il est bien sûr armé; en général, des solutions acryliques sont préférées. Toutefois, aussi solides que soient les matériaux utilisés, ils ne résistent pas aux auteurs de déprédations déterminés.

La politique antérieure est toujours appliquée, soit dépôts de plaintes pénales, condamnation à des travaux d'intérêt général, si le ou les auteurs peuvent être identifiés, et action en réparation du dommage.

A cette politique, il convient d'ajouter des journées de sensibilisation créées à la demande de certaines écoles. Apparemment, elles sont bien comprises par les élèves et appréciées des écoles, qui constatent une diminution sensible des graffitis dans leurs locaux. Il n'existe toutefois pas de politique «à l'américaine» quant aux graffitis, la priorité du Service de la voirie allant vers le traitement et le tri des déchets. C'est ici uniquement une question de choix politique et de constance dans les campagnes entreprises.

2.13 *Emplois des chômeurs*

La Voirie emploie un certain nombre de chômeurs, principalement affectés au Service du matériel de fête. Leurs salaires sont payés par la Ville et les critères d'engagement ont été établis avec la magistrature.

2.14 *Récupération des résidus ménagers*

La tendance, ainsi que le relève la commission, va vers toujours plus de déchets, malgré la stabilité, voire la diminution de la population. Toutefois, indique M. Choffat, la croissance de la création de déchets s'infléchit nettement. La population est maintenant sensible à cette problématique et évite les emballages polluants, déterminant une diminution de la récolte des déchets triés. En outre, s'agissant de l'aluminium, les habitudes des consommateurs se sont modifiées: les emballages de type PET lui sont préférés, et ceux-ci sont souvent consignés.

M. Choffat insiste toutefois sur la nécessité de maintenir une politique d'attention à l'égard des déchets, dans la mesure où le coût de l'incinération ne cesse d'augmenter.

Il s'ensuit une discussion sur le taux des déchets, la commission étant informée qu'un certain magistrat cantonal proche des milieux écologistes estime que le taux de récupération moyen devrait être de 40%. Ce chiffre paraît à M. Choffat absolument inatteignable, qui indique qu'il est aujourd'hui de 18% en Ville, ce qui est déjà brillant. Ce taux croît constamment; l'objectif ultime devrait être de 30%.

2.15 *La généreuse donation «de l'eau pour nos fontaines»*

Interrogée sur la vérité de l'annonce faite à la population genevoise qu'un généreux donateur aurait offert de prendre à sa charge le coût de l'eau des fontaines de Genève, la magistrate confirme à l'attention de la commission la vérité de cette donation et indique que cette personne recevra prochainement la facture de cette eau. Cette écriture comptable figurera donc dans les comptes 1999.

Quant aux «oboles» versées par la population genevoise (50 ct.), elles ont été intégrées dans la comptabilité générale.

2.16 *Divers objets*

Répondant à la question de savoir comment étaient répartis et utilisés les «plotters» informatiques, le département indique qu'ils sont très utilisés et qu'il en manque. C'est la raison pour laquelle les frais de tirage de plans se sont révélés supérieurs aux montants budgétés.

La question du regroupement des garages municipaux est actuellement à l'étude auprès du département des finances municipales.

Quant à – «last» et peut-être «least» – une certaine convention de 1934, relative à une compensation de frais d'entretien de routes avec des frais de police, contestée par une certaine personne, elle serait à l'étude par le magistrat en charge du département des sports et de la sécurité. Voilà qui enthousiasmera notre Conseil municipal.

3. **Examen des comptes**

La commission procède ensuite à l'examen des comptes à proprement parler, en particulier relatifs aux écarts par rapport au budget. Il est apporté à la commission l'ensemble des réponses, écrites ou orales, aux questions des commissaires. Ces questions et réponses ne sont pas reprises ici en raison de leur absence de contenu politique. A la faveur des réponses obtenues, la commission a ainsi pu se convaincre que les comptes du département ont été gérés dans les limites et les objectifs du budget 1998.

La commission prend congé de M^{me} Jacqueline Burnand, non sans la remercier avec chaleur pour les années qu'elle a consacrées à l'administration municipale.

7.3 DÉPARTEMENT DES AFFAIRES CULTURELLES

Rapporteur: M. Sami Kanaan.

1. Préambule

La commission des finances a traité les comptes et le rapport de gestion 1998 pour le département des affaires culturelles lors de sa séance du 11 mai 1999 sous la présidence de M. Daniel Sormanni.

M^{me} Andrée Privet a assuré la prise de notes, qu'elle en soit ici remerciée.

2. Examen des comptes

Délégation du département des affaires culturelles

Le département des affaires culturelles est représenté par M. Alain Vaissade, conseiller administratif, accompagné de:

- M. Eric Burkhard, administrateur du Musée d'art et d'histoire (MAH);
- M. Alain Jacquesson, directeur de la Bibliothèque publique et universitaire (BPU);
- M^{me} Martine Koelliker, conseillère en Conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève;
- M. Pierre-André Loizeau, conservateur-administrateur des Conservatoire et Jardin botaniques;
- M. Volker Mahnert, directeur du Muséum d'histoire naturelle;
- M. Cäsar Menz, directeur du Musée d'art et d'histoire;
- M. Louis Necker, directeur du Musée d'ethnographie;
- M. Jean-Claude Poulin, chef du Service de l'art musical;
- M. Pierre Roehrich, secrétaire général du département;
- M. Jean-François Rohrbasser, chef du Service de la promotion culturelle;
- M^{me} Isabelle Ruepp, directrice des bibliothèques municipales;
- M. Pierre Skrebers, chef du Service des arts de la scène;
- M. Rodolphe Spichiger, directeur des Conservatoire et Jardin botaniques;
- M. André Walther, administrateur du Musée d'ethnographie;
- M. Christian Wyler, administrateur du Musée d'histoire naturelle;
- M. André Young, administrateur de la Division art et culture.

Examen des comptes 1998

La procédure habituelle de traitement des comptes (rapport du Contrôle financier, puis comptes 1998 et rapport de gestion du Conseil administratif) est appliquée dans ce cas.

*Questions des commissaires et réponses de M. Vaissade et de ses collaborateurs*Questions relatives au rapport du Contrôle financier

Question: Quelle est la réponse du département à la remarque selon laquelle il n'y aurait pas de personne responsable des caisses à la BPU? (Point 6.3.1.1, p. 43.)

Réponse: Ce rapport est parvenu au département il y a dix jours; une personne responsable des caisses va être désignée et réorganiser la situation.

Question: Peut-on avoir une explication sur la remarque liée au Fonds Gomarini? (Point 6.3.1.2, p. 44.)

Réponse: La gestion de fonds est complexe; les revenus de fonds sont utilisés de manière ponctuelle, mais il existe également une dotation annuelle de 3000 francs à la BPU. Cette recette régulière sera, à l'avenir, intégrée dans les comptes généraux de la Ville de Genève.

Question: 40% des étudiants bénéficient de la gratuité des études, accordée par l'Etat, et ne paient donc pas non plus la dîme du livre; est-ce normal que la Ville de Genève doive assumer une baisse de recettes basée sur une décision de l'Etat? Ne devrions-nous pas au moins indiquer ce montant de manière explicite pour montrer «l'effort» de la Ville de Genève pour les étudiants? (Point 6.3.1.3, p. 44.)

Réponse: Il est déjà positif que nous ayons la dîme du livre, grâce au vote du Grand Conseil; il paraît politiquement très difficile de demander à l'Etat de payer en plus pour compenser l'exonération d'une partie des étudiants (et la loi actuelle votée par le Grand Conseil ne le permet pas). L'enjeu est en fait beaucoup plus large, puisque l'ensemble des déductions fiscales vaut environ 1,3 milliard de francs; la Ville de Genève ne demande pas non plus de pouvoir récupérer la partie qui lui serait normalement due (ni n'indique les montants correspondants dans ses comptes).

Question: Quelle est la réponse du département à la remarque sur les réserves liées à la dîme du livre? (Point 6.3.1.3, p. 44.)

Réponse: Le problème est connu et provient de la différence entre les calendriers administratifs et universitaire. L'objectif est de trouver une procédure compatible avec les règles formelles de comptabilité et permettant d'éviter que les recettes retournent dans la caisse générale, car il s'agit d'une recette affectée et ventilée sur l'ensemble des bibliothèques de la Ville de Genève.

Question: Quelle est la réponse du département à la remarque sur la procédure d'acquisition des livres? (Point 6.3.1.4, p. 46.)

Réponse: Le service appliquera les recommandations du rapport.

Question: Quelle est la réponse du département à la remarque sur les statuts de la cafétéria? (Point 6.3.1.7, p. 47.)

Réponse: Le service appliquera les recommandations du rapport.

Question: Quelle est la réponse du département à la remarque sur les statuts de la Fondation de l'OSR et sur l'avenir de son financement? (Point 8.1.1, p. 54.)

Réponse: La fondation doit disposer d'un organe de contrôle légal; les contacts ont été pris dans ce sens. Quant à l'avenir du financement, les discussions ont été ralenties suite au processus de la Table ronde durant l'été 1998; elles vont reprendre à présent. Il est rappelé que la Ville de Genève ne siège qu'au conseil de fondation mais pas dans son comité, et nous ne disposons pas de plus d'informations que celles données lors de la conférence de presse annuelle de la fondation.

Question: Qu'en est-il de la liste des fournisseurs et débiteurs de la Revue? (Point 8.1.2, p. 55.)

Réponse: Elle a été fournie.

Question: Peut-on en savoir plus sur le projet MusInfo? (Point 11.4, p. 64.)

Réponse: Ce projet, qui vise à informatiser les musées de manière coordonnée, est géré par un comité mixte regroupant les quatre directeurs de musées et un responsable informatique. Ce comité prend les décisions stratégiques relatives au développement de l'informatique dans les musées. La mise en œuvre se passe bien, malgré les difficultés budgétaires, car elle s'effectue en utilisant les ressources humaines existantes. L'opération a été effectuée pour le Musée d'ethnographie, est en cours pour le Muséum et est prévue pour le Musée d'art et d'histoire (en tenant compte de l'expérience du Jardin botanique). Dans sa phase initiale, le projet s'est concentré sur la gestion administrative des musées mais se développe à présent aussi pour la gestion scientifique, avec pour objectif ultime de pouvoir mettre à la disposition du public un accès (partiel) aux données des collections. L'accès ne sera pas total, afin d'assurer la protection des biens patrimoniaux de la Ville de Genève et contrer la menace de copie ou de plagiat.

Questions relatives au rapport de gestion

En introduction, il est rappelé que le cas du budget 1998 est un peu particulier, puisqu'il a fallu travailler en deux temps (suite à l'annulation du premier budget voté par le Conseil municipal en décembre 1997) et donc effectuer des coupes supplémentaires dans les subventions et le personnel temporaire. Cela

explique qu'il y ait certains dépassements dans des postes qui ont subi des coupes excessives (2 millions en tout dans les postes 30 et 1 million dans les postes 31), mais il y a aussi eu des recettes supplémentaires par rapport au budget.

Il faut aussi noter la ventilation accrue de charges financières (amortissements) par rapport à ce qui était prévu dans le budget 1998.

Question: Peut-on avoir plus de précision sur la nature de ces dépassements? (Page 2.3/02.)

Réponse: Il s'agit essentiellement de compressions excessives par rapport à des engagements déjà pris, par exemple dans les musées, qui ont une période de planification de vingt-quatre mois.

Dans le cas particulier du Grand Théâtre, il n'y avait pas eu de planification précise des coûts entraînés par l'exploitation d'une deuxième scène (BFM) de manière permanente (après le retour à la place Neuve); un rapport a été demandé à ce sujet.

Dans le cas du Musée d'art et d'histoire, le maintien des engagements et du projet prévus a aussi permis d'engranger des recettes supplémentaires (sponsors), comme pour l'exposition sur le Mexique.

Un problème plus général s'est posé avec la création du Fonds pour la promotion de la mobilité du personnel, financé par des prélèvements sur les salaires. Ce prélèvement est linéaire et n'a pas tenu compte des particularités et de la capacité contributive de chaque service. Dans certains cas, ce prélèvement a grevé des réserves prévues pour des postes temporaires.

Question: Que sont les Lettres Frontière? (P. 2.3/02.)

Réponse: Il s'agit d'une collaboration entre écrivains de Suisse romande et de la région Rhône-Alpes, qui en est à sa sixième édition. Il existe un lien avec la Fureur de Lire, même s'il s'agit d'un événement autonome. Cette collaboration a commencé entre la Ville de Genève, Thonon et Annemasse puis s'est étendue à de nombreuses autres villes; cette année, Carouge et Sion rejoignent le projet.

Question: Que signifie que la situation d'une collaboratrice du secrétariat a été stabilisée? (P. 2.3/02.)

Réponse: Il s'agit d'une mutation dans un autre service.

Question: Qu'en est-il de la documentaliste engagée pour six mois? (P. 2.3/02.)

Réponse: Il s'agissait de couvrir un besoin important et urgent au secrétariat du département, et l'Office cantonal de l'emploi a pu proposer une personne

répondant au profil souhaité. Cet engagement s'inscrit dans le cadre des efforts fournis par le département dans la lutte contre le chômage: quinze chômeurs ont été engagés sur le Fonds chômage de la Ville et 179 contrats ont été passés avec l'Office cantonal de l'emploi. Ce département est donc en tête pour ce qui est des efforts accomplis dans ce domaine.

Question: Est-ce qu'à terme une suppression du Prix Rousseau est envisagée? (P. 2.3/02.)

Réponse: Ce prix rencontre peu d'écho, malgré de nombreuses tentatives. Les conditions pour un succès ne semblent pas réunies, peut-être en raison d'intérêts trop divergents entre les différents partenaires. Pourtant, une action portant sur Rousseau devrait exister, car il n'y en a pas d'autre. Des efforts sont donc entrepris pour trouver une solution, mais sans optimisme excessif. L'administration n'a pas pour vocation de mettre sur pied des prix littéraires et, de toute manière, il est très difficile de créer, à Genève, un prix sur le modèle parisien. Et, jusqu'à présent, on pourrait même parler d'une certaine dilapidation de ressources, puisque le prix n'a jamais été attribué à un écrivain genevois ou romand. Cette année, l'accent a été mis sur les prix quadriennaux, qui demandent huit mois de préparation (dont beaucoup de travail bénévole) et coûtent 100 000 francs, sans les montants des prix eux-mêmes.

Question: Qu'en est-il exactement de la danse dans le cadre des Rencontres culturelles? (Pages 2.3/11 et 2.3/20.)

Réponse: La situation générale est présentée à la page 2.3/20 et le cas spécifique du Grütli à la page 2.3/11. Tout le domaine de la danse est en gestion (cf. le projet de Maison de la Danse), mais une nouvelle solution n'est pas pour demain. L'évaluation provisoire chiffre la Maison de la Danse à 11 millions de francs, ce qui paraît difficile en ce moment. Il n'est pas évident de trouver une solution cohérente pour l'ensemble de ce domaine.

Question: Est-ce que les problèmes du restaurant du Grütli ont eu une influence sur la fréquentation du lieu? (P. 2.3/11.)

Réponse: Pas vraiment, mais il reste la perte due aux non-recettes des mois précédents. Le département est associé au choix du gérant (qui a pour mandat de mettre l'accent sur la convivialité), mais pas à la gestion proprement dite.

Question: Pourquoi y a-t-il autant d'écarts dans les crédits pour le financement des spectacles populaires (solde important) et des spectacles jeunesse (déficit)? (Pages 2.3/15-16.)

Réponse: La demande est difficile à estimer à l'avance. Le montant des spectacles populaires avait déjà été adapté par le passé (il se montait à 800 000 francs).

Question: Comment se fait-il qu'un festival techno comme Weetamix figure dans la liste des activités subventionnées au titre d'animations culturelles de quartier? (Pages 2.3/17-18.)

Réponse: Il s'agit d'un concours de circonstances et d'une situation d'urgence. Ce festival cherchait un lieu et représente le seul soutien direct de la Ville de Genève à la musique techno; la création de Weetamix correspond à un regroupement d'acteurs à l'origine concurrents. Mais il est vrai que ce n'est pas très logique d'utiliser cette ligne pour financer ce festival; ce sera organisé différemment à l'avenir.

Question: Qu'est-ce que la Fondation pour la chanson et la musique actuelles? (P. 2.3/19.)

Réponse: C'est un organisme similaire à Corodis pour le théâtre, couvrant, en l'occurrence, des musiques actuelles (électroniques et non électroniques), à l'exception des musiques contemporaines (comme celles du Festival Contre-champs). Cette fondation, créée à l'instigation de Paléo, soutient les musiciens dans l'organisation de leurs tournées (marketing, administration, formation, etc.) et elle est soutenue par plusieurs cantons.

Question: Qu'en est-il des taux de fréquentation des musées? Où y a-t-il eu des diminutions? (P. 2.3/26.)

Réponse: La fréquentation du Musée d'art et d'histoire, à la rue Charles-Galland, est en hausse vers des chiffres réjouissants. Il y a eu une diminution à la Maison Tavel, qui ferme le matin à présent. Le cas du Musée d'horlogerie est particulier, car il ferme à présent le matin (en semaine) et, de plus, des crédits pour présentations spéciales ont été supprimés en 1998, d'où la forte baisse de la fréquentation. Mais ces crédits existent à nouveau et la fréquentation remonte actuellement.

Question: Quel est le lien entre IMAHGE et MusInfo? (P. 2.3/27.)

Réponse: Le projet de saisie informatique des objets des collections du Musée d'art et d'histoire repose sur un crédit informatique voté en 1986, visant à effectuer un inventaire complet des collections du Musée d'art et d'histoire. Ce crédit est presque épuisé et sera bientôt bouclé. La mise en route du projet MusInfo a évidemment induit un souci de compatibilité, afin d'éviter des systèmes parallèles différents. MusInfo est un projet, pas un logiciel en tant que tel; MusInfo est basé sur le logiciel Oracle et en ce moment un transfert progressif des données IMAHGE vers MusInfo a lieu.

Question: Où en est-on de la réorganisation du Musée d'histoire des sciences? (P. 2.3/30.)

Réponse: Elle est en cours. Le Conseil municipal sera bientôt mis au courant; on évolue vers une direction nouvelle en liaison avec un projet de vulgarisation scientifique ressorti des tiroirs, en coopération avec l'Université, le CERN, etc.

Question: Verra-t-on un jour se réaliser le Musée des instruments anciens?

Réponse: Pas à court terme, mais, à présent que les Casemates ont été récupérées, on peut envisager de le planifier dans le cadre du plan directeur du développement du Musée d'art et d'histoire, éventuellement pour 2001.

Question: Quels sont les chiffres de fréquentation du Musée d'ethnographie? (P. 2.3/33.)

Réponse: Approximativement, on peut dire que ces chiffres sont passés d'environ 30 000 personnes, il y a dix ans, à presque 50 000 actuellement. En temps normal, l'annexe de Conches représente un tiers des visiteurs, mais l'exposition Nicolas Bouvier a amené cette proportion à 50% en 1998.

Question: Qui finance le poste d'animation pédagogique au Muséum d'histoire naturelle? Et pourquoi les chiffres de fréquentation ont-ils baissé? (P. 2.3/35.)

Réponse: C'est l'Etat. La fréquentation a diminué, car il n'y avait pas d'exposition spéciale en 1998; une exposition prévue n'a pas pu avoir lieu.

Question: Quel est le coût réel des Bibliobus? (P. 2.3/38.)

Réponse: Les coûts ont été récemment établis de manière très précise; ils sont, en l'occurrence, couverts par les communes, y compris les investissements. Ces détails ont été inclus dans les comptes d'il y a quatre ans.

N.B. La commission demande que soit distribuée une copie de ces calculs à tous ses membres.

Question: Est-ce que le département a été associé aux formalités visant au recouvrement des sommes d'assurance dues pour l'incendie de la Bibliothèque des Pâquis? (P. 2.3/38.)

Réponse: Tout est réglé.

Questions relatives aux comptes de fonctionnement

Question: Où en est-on du litige concernant Billetel? (P. 2.3/56, rubrique 310255, poste 319.)

Réponse: Le contentieux est réglé. Le Conseil municipal avait décidé de maintenir l'implication de la Ville de Genève dans ce système, mais celui-ci dis-

paraîtra en 2000; il faudra bien trouver un autre système. Actuellement, la Ville de Genève est déjà sortie de Billetel, mais certaines des institutions subventionnées y sont encore raccordées. Le Grand Théâtre en est également sorti.

Question: Pourquoi un écart de 35 000 francs sur les recettes des ateliers de Vernier ? (P. 2.3/58, rubrique 310350, poste 434.)

Réponse: Pour rappel, la première mission de ces ateliers est de soutenir l'activité des théâtres genevois et la seconde est d'entretenir les installations techniques de la Ville de Genève (Victoria Hall, Casino-Théâtre, etc.). De nombreuses opérations sont arrivées à échéance en même temps, et certaines se sont soldées par une faillite, car l'Office des poursuites a nettement augmenté son débit de travail, d'où des pertes cumulées en 1998. Ce problème est conjoncturel et le volume d'affaires de ce type devrait diminuer à nouveau en 1999.

Question: Pourquoi note-t-on un tel écart sur les frais d'énergie dans les Fonds généraux d'art dramatique? (P. 2.3/60, rubrique 310353, poste 312.)

Réponse: Il s'agit d'une répartition différente des lignes comptables liée à la reprise par la Ville de Genève de l'exploitation du Grand Casino, dont les frais sont à présent imputés directement dans les services. Cette opération s'est faite après le vote du budget 1998. A l'avenir, le Grand Casino sera inclus dans la nouvelle rubrique des «Scènes culturelles».

Question: D'où provient l'écart pour les recettes sur les frais de téléphones au Grütli? (P. 2.3/62, rubrique 310354, poste 436.)

Réponse: Swisscom a effectué une compensation directe entre recettes et frais d'exploitation, produisant ainsi une diminution de charges sans comptabilisation spécifique des recettes, ce qui n'est pas très orthodoxe.

Question: Comment explique-t-on le dépassement important du poste 318 dans la cellule de la Conservation du patrimoine architectural? (P. 2.3/62, rubrique 3104, poste 318.)

Réponse: Il y a partiellement un équilibre entre les postes 318 d'une part, 439 et 486 d'autre part, avec, entre autres, un reliquat de dons pour la confection d'une brochure. Quant au poste 318, il s'agit d'un choix délibéré d'effectuer les investissements nécessaires pour assurer le succès des Journées du patrimoine, mais ce dépassement a été compensé par les différentes recettes. Une action spéciale transfrontalière de promotion de l'énergie solaire a, par exemple, été organisée autour du lac Léman, impliquant notamment les villes de Nyon ou de Thonon et associant le Musée d'histoire des sciences. Les Journées du patrimoine sont devenues un véritable événement touristique. Elle a aussi été soutenue par un crédit spécial de 60 000 francs provenant du Fonds de soutien à l'activité économique.

Question: Y a-t-il une compensation interne entre les lignes 3 et 4? (P. 2.3/68, rubrique 320200.)

Réponse: Non, le musée doit couvrir ses frais non budgétés.

Question: Pourquoi note-t-on un dépassement important des frais de nettoyage de la Maison Tavel? (P. 2.3/74, rubrique 320204.)

Réponse: Cette baisse est due à une réduction excessive du budget 1998, en rapport avec la fermeture partielle du musée, alors que les contrats étaient déjà conclus.

Question: Quelle explication pour un écart de 776% sur les amortissements pour le Musée de l'Ariana? (P. 2.3/76, rubrique 320205, postes 331 et 390.)

Réponse: Le département ne maîtrise pas ces postes qui sont gérés directement par la direction des finances. Un choix a été fait, il y a quelques années, de rattacher les bâtiments aux différents services en fonction de leur affectation, et donc aussi les charges financières correspondantes. Mais les services n'ont pas de vision claire sur ces chiffres.

Commentaire du rapporteur: *Ce problème est récurrent et apparaît dans tous les services. Même si l'on sait que les sommes totales se neutralisent, la gestion de ces charges financières apparaît, de l'extérieur, comme particulièrement incompréhensible et génère ainsi une certaine confusion malvenue. Comme le relevait un commissaire, les chefs de service doivent avoir tous les détails et justificatifs sur tous les postes de leur service. Il serait hautement souhaitable de mettre un peu d'ordre dans la gestion des amortissements et des imputations, car, contrairement à ce que prétendent parfois les services compétents, il ne s'agit pas que d'une question technique. Le montant total des amortissements, par exemple, est très politique, puisqu'il définit la limite du déficit autorisé dans le cadre du BFQ.*

Questions relatives aux subventions (pages jaunes)

Question: Comment se fait-il que la Ville de Genève a quand même subventionné le Salon du livre contre l'avis du Conseil municipal? (P. 5/15.)

Réponse: Il s'agit d'un choix du Conseil administratif.

Commentaire du rapporteur: *Cette réponse est pour le moins cavalière! Ainsi, le Conseil administratif s'accorde la possibilité de «choisir» de ne pas respecter les décisions du Conseil municipal.*

Questions relatives au personnel (pages ivoire)

Question: Le département a-t-il des «faux temporaires»? (P. 5/83.)

Réponse: De gros efforts sont effectués pour stabiliser les «faux temporaires»; il y en a encore une trentaine au Musée d'art et d'histoire.

7.4 DÉPARTEMENT DES SPORTS ET DE LA SÉCURITÉ

Rapporteur: M. Pierre Losio.

Sous la présidence de M. Daniel Sormanni, la commission des finances a examiné, lors de la séance du 4 mai 1999, les comptes 1998 du département des sports et de la sécurité. Elle a ainsi procédé à l'audition de M. André Hediger, maire, conseiller administratif en charge du département des sports et de la sécurité, qui était accompagné des collaborateurs suivants: M. Eric Ischi, directeur, M. Yves Nopper, chef du Service des sports, M. Jean-Charles Dédo, chef du Service de la protection civile, M. Jean-Pierre Oetiker, chef de service adjoint de la Protection civile, M. le commandant Olivier Légeret, chef du Service d'incendie et de secours (SIS), M. Dominique Clavier, chef du Service des agents de ville, et M. André Schmidlin, adjoint administratif au Service des agents de ville.

1. Comptes du département des sports et de la sécurité

Les comptes généraux du département se présentent de la manière suivante:

	<i>Budget 1998</i>	<i>Comptes 1998</i>	<i>Comptes 1997</i>
	Fr.	Fr.	Fr.
Charges	106 651 948,00	105 478 953,59	105 668 952,91
Revenus	42 471 880,00	44 461 358,16	45 784 438,07

La comparaison entre les comptes 1998 et le budget 1998 laisse apparaître:

- une diminution des charges de 1 172 994,41 francs – 1,09%
- une augmentation des revenus de 1 989 478,16 francs + 4,68%

Les subventions globales du département se présentent de la manière suivante:

	<i>Budget 1998</i>	<i>Comptes 1998</i>	<i>Comptes 1997</i>
	Fr.	Fr.	Fr.
Subventions	3 832 190,00	3 808 286,20	4 142 940,00

Elles sont à la fois en diminution légère par rapport au budget 1998 (– 23 903,80 francs) et en diminution notable par rapport aux comptes 1997 (– 334 653,80 francs).

La situation, en ce qui concerne les postes occupés par le département, est la suivante:

<i>Postes occupés 1998</i>	<i>Postes existants 1998</i>	<i>Postes occupés 1997</i>	<i>Postes existants 1997</i>
514,0	536,5	528,7	536,5

On remarque une diminution des postes occupés de 14,7 unités pour le même nombre de postes existants en 1997 et 1998.

2. **Rapport du Contrôle financier**

2.1 *Contentieux des débiteurs du Service du domaine public*

La direction du Service du domaine public a sollicité le Service du contrôle financier afin qu'il procède à l'analyse des factures débiteurs en contentieux de la période 1989-1998. Cette mission a été acceptée à titre exceptionnel par le Contrôle financier pour aider le Service du domaine public dans la mise à jour de ses dossiers de contentieux.

Il ressort de cette analyse que les tâches de suivi de l'encaissement des factures ne sont pas clairement définies, qu'une meilleure coordination entre les chefs de section et la comptabilité du service est nécessaire, qu'un nouveau système de classement doit être élaboré afin de faciliter la consultation des dossiers de débiteurs en contentieux.

De plus, les procédures de recouvrement concernant des factures remontant à la période 1989-1995 n'ont pas été menées à leur terme; cette gestion incomplète des débiteurs contrevient à la DGA 03.0042.00.

À la fin de l'exercice 1998, les débiteurs solvables représentaient un montant important (un peu plus de 300 000 francs), ce qui nécessite l'activation ou la reprise des procédures de recouvrement.

M. Hediger explique, lors de son audition du 4 mai 1999, que les problèmes évoqués ont été causés par de longues absences dues à la maladie du personnel concerné, par le manque de matériel informatique et par le fait que l'engagement d'un comptable qualifié a trop longtemps été retardé. Il précise que des mesures ont été prises: une nouvelle application informatique va être mise en place incessamment et un comptable présentant toutes les garanties de compétence a été engagé.

(Voir document annexé sur la situation du contentieux au 31.12.1998.)

2.2 Fonds de caisse du Service de la Protection civile

Le Contrôle financier fait observer que le fonds de caisse global de ce service est trop élevé; le chef du Service de la protection civile précise que d'importantes liquidités sont nécessaires quotidiennement pour payer la solde des participants aux différents cours organisés, l'approvisionnement des cafétérias et régler des factures en urgence.

3. Audition du département des sports et de la sécurité

M. André Hediger, conseiller administratif en charge du département, et ses collaborateurs ont répondu à une quantité de questions des commissaires sur le rapport de gestion et les comptes du département; le rapporteur propose aux lecteurs et lectrices du présent rapport le résumé qui suit:

Service des sports

Stade de Genève

Ce dossier a nécessité un travail important pour étudier le concept lui-même et pour trouver le financement, indique le rapport de gestion. C'est le magistrat en personne qui s'est employé à cette tâche, les services du département n'ont pas été mis à contribution, ni financièrement, ni en temps de travail. La commission des finances avait demandé un complément de réponse écrit.

Piscine des Vernets

Le dossier concernant les malfaçons dans les travaux effectués est traité par le Service de l'entretien des bâtiments, qui a reçu du département des sports et de la sécurité le relevé du manque à gagner dont la Ville a pâti. Il semble, à ce jour, que ce sont effectivement les assurances de l'entreprise concernée qui paieront; ce dossier n'est pas encore bouclé car des problèmes de sous-traitance restent en suspens.

Le système antinoyade qui contrôle le fond du bassin fonctionne à satisfaction.

Section des ateliers

Il existe trois sections d'ateliers (menuiserie, mécanique, électricité), qui emploient une douzaine de personnes au total.

Tour de France à la voile 1998

Les recommandations du Service du contrôle financier sont appliquées depuis deux ans. La subvention figure désormais aux comptes sous l'appellation: «Course au large à la voile».

Service d'incendie et de secours

Les locaux du garage municipal vont être rendus au SIS et, conformément à une motion votée par le Conseil municipal, les véhicules qui stationnent actuellement dans la cour pourront être mis à couvert.

Le centre de formation du SIS qui se trouvait aux anciens abattoirs a été transféré sur les terrains de la SIP; une location a été payée pendant cinq mois à la SIP avant que les actes d'achat de la parcelle soient signés, ce qui a causé un léger dépassement de 21 625 francs dans les comptes (4003/316).

Pour les besoins de ce centre de formation une vaste dalle de béton a été coulée; ces travaux n'ayant pas été considérés comme un investissement, leur coût a été pris en charge par le budget de fonctionnement du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Service de la protection civile

Prêt des véhicules

En 1998, les vingt véhicules du service ont été abondamment demandés en prêt par d'autres services de la Ville ou par des associations à but non lucratif. La distance parcourue par ces 20 véhicules s'élève à 103 473 kilomètres. Des émoluments administratifs sont perçus pour la mise à disposition des véhicules: 60 francs le premier jour de prêt et 10 francs les jours suivants, ce qui génère une recette de 30 538,80 francs pour l'année écoulée.

Le Service de la protection civile ne reçoit aucune subvention fédérale pour ces véhicules et en assure la gestion du parc centralisé.

(Voir en annexe la statistique annuelle de ces mises à disposition.)

Service des agents de ville

La fusion de ce service avec le Service du domaine public a eu lieu le 1^{er} août 1998. Du point de vue comptable, la fusion de ces services n'est effective que depuis le début de l'exercice 1999.

Il est précisé, une fois de plus, que la charge d'un peu plus de 11 millions figurant à la ligne 4005/351/cantons correspond aux frais de police. Un commis-

saire répète que cette charge ne concerne pas le département des sports et de la sécurité et que l'objectif pour la Ville de Genève est de bénéficier, comme toutes les autres communes et villes du canton, de la gratuité des frais de police, d'une part, mais aussi d'obtenir des routes cantonales en ville de Genève, d'autre part. Par mesure d'équité, c'est l'Etat qui doit prendre en charge les frais d'entretien concernant les routes. Cet avis est partagé par M. Hediger qui ajoute que des discussions sont actuellement en cours avec l'Etat de Genève sur ce sujet et qu'il conviendrait effectivement de modifier la loi.

Rappel du rapporteur:

On peut lire dans le rapport sur les comptes rendus administratif et financier de 1994 (!) ce qui suit: «Contrairement à ce qui se fait pour les autres communes, la Ville de Genève se voit facturer des frais de police par l'Etat. Pourquoi?

»Le magistrat n'a pas de réponse, mais une discussion est en cours actuellement pour trouver une solution.»

Service du domaine public

Ce service a fusionné avec le Service des agents de ville le 1^{er} août 1998. Il n'a pas été pourvu au remplacement du chef du Service du domaine public qui a pris sa retraite. Du point de vue comptable, la fusion de ces services n'est effective que depuis le début de l'exercice 1999.

Annexes: Situation du contentieux au Service du domaine public arrêté au 31.12.1998.

Relevé 1998 de la mise à disposition des véhicules de la Protection civile.

7.5 DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES,
DES ÉCOLES ET DE L'ENVIRONNEMENT**Rapporteur: M. Jean-Pierre Lyon.**

La commission a auditionné les personnes suivantes:

- M. Michel Rossetti, conseiller administratif;
- M. Philippe Aegerter, directeur du département;
- M^{me} M. Borello Ménétrey, adjointe de direction;
- M^{me} K. Pretlot, administratrice du Service social;
- M. R. Beer, chef du SEVE;
- M. R. Donnat, chef de l'Office de l'état civil;
- M. J.-C. Chaulin, chef du Service des pompes funèbres;
- M. A. Nasel, chef du Service des écoles et institutions pour la jeunesse;
- M. P. Chauveau, adjoint de direction à la Délégation de la petite enfance.

Le président passe à la procédure habituelle: examen du rapport du Contrôle financier, examen du rapport de gestion du Conseil administratif.

Rapport du Contrôle financier

Pages 50 et 51, Délégation à la petite enfance, exercice 1997

Pas de question.

Page 64, commission de surveillance de la Nouvelle-Roseraie

Pas de question.

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 1998

Page 2.5/02

Un commissaire constate que le magistrat introduit la notion des sans-abri, ce qui ne figurait pas dans les rapports antérieurs. Y a-t-il des explications sur la situation des sans-abri, dans la mesure où le département a pris une part prépondérante à la coordination des actions en leur faveur.

M. Rossetti informe que, par «sans-abri», on entend celles et ceux qui sont en difficulté. Ils sont pris en charge par des institutions. Le département a organisé, en collaboration avec l'ensemble des partenaires sociaux publics et privés, une journée de réflexion sur l'exclusion sociale, laquelle a abouti à l'organisation concrète et efficace d'une plate-forme d'intervention de l'ensemble des per-

sonnes impliquées dans la lutte contre l'exclusion. A ce sujet, M. Rossetti rappelle que le Conseil d'Etat l'a chargé de cette mission. Les sans-abri doivent être accueillis d'urgence, étant donné qu'ils n'ont plus d'appartement, ni de chambre. Pour les loger, il y a la Coulou et l'Armée du Salut, notamment. On a mis en place une structure d'accueil et d'accompagnement.

Le rapporteur général ne peut que féliciter le magistrat et toute son équipe à ce sujet.

M. Rossetti informe que le système mis en place peut employer nos partenaires. Une ligne budgétaire est relative à cette lutte contre l'exclusion, on travaille avec tout un réseau.

Page 2.5/03

Un commissaire parle de l'ouverture, par le département, d'un site Internet nommé «Dialogue sur les droits de l'homme», dont l'ambition est d'aider au développement, à Genève, d'une culture des droits de l'homme. Comment cela fonctionne-t-il?

C'est une partie intégrante de l'AGI, précise M. Rossetti. M. Rossetti ajoute qu'il a déposé devant le Conseil administratif une demande de disparition de celle-ci. Cela est également impliqué dans l'élaboration de l'Engagement de Barcelone, qui recommande, à la veille du 3^e millénaire, le développement d'une «culture des droits de l'homme».

Le rapporteur fait part de la proposition N° 315 du Conseil administratif et demande un peu plus de précision sur l'aménagement du parc de l'Ancien-Palais.

M. Beer précise que ce projet est celui du département de M^{me} Burnand. Les travaux ont commencé avec certains aménagements. Maintenant, il subsiste uniquement un problème pour la mise en place des jeux pour enfants.

M. Nasel ajoute que cette question est en train de se régler, à la satisfaction de la population du quartier.

Page 2.5/05

Sur les 21 propositions du Conseil administratif, un commissaire en constate 2 simples et d'autres ont trait à des travaux. Cette page ne nous donne pas le sentiment d'une politique sociale très visible.

L'année 1998, pas plus que celles de 1996 et 1997, n'ont pas été des années sabbatiques, informe M. Rossetti, qui souhaite que son successeur au département ait le même élan.

Un commissaire n'a pas trouvé référence à l'activité du Conseil administratif concernant l'Hospice général. Il aurait aimé que le magistrat fasse un petit rapport sur ce sujet.

M. Aegerter, délégué pour représenter le Conseil administratif à l'Hospice général, s'est beaucoup investi dans la question de l'aide à domicile, précise M. Rossetti qui apportera des précisions par écrit et qui suivent.

Le directeur du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, M. Philippe Aegerter, est membre du conseil d'administration de l'Hospice général depuis le 1^{er} mars 1998. Il est également membre de la commission des finances ainsi que de la commission sociale de l'Hospice général. Il a participé à toutes les séances de ces trois instances.

Etant donné que M. P. Aegerter est également du Comité de direction d'aide à domicile (CDAD), et qu'il est chef ad intérim du Service social de la Ville de Genève, sa contribution au sein du conseil d'administration de l'Hospice général est particulièrement appréciée.

En annexe à ces lignes, vous trouverez le rapport d'activité de l'année 1998 de l'Hospice général pour les membres de la commission.

Page 2.5/06 - Institution d'aide au développement

Association ALBORADA - projet au Chili de 34 632 francs.

M. Rossetti rappelle que, en ce qui concerne la coopération, il y a, d'une part, la Fédération genevoise de coopération (FGC), qui reçoit le montant le plus important, et, d'autre part, il y a une enveloppe. La Fédération genevoise est composée d'une quarantaine d'associations qui ont accepté une certaine discipline et les projets qu'elle peut apporter sont examinés par la question technique. La Ville n'a rien à dire sur ces projets. Elle reçoit des propositions émanant de diverses associations, en principe on les accepte sur les 950 000 francs mais il arrive qu'il refuse. Il préfère que cet argent soit utilisé pour la concrétisation d'un projet déterminé. En résumé, on n'a rien à dire sur les propositions qui nous sont faites. L'Etat fait la même chose: il donne la totalité de son aide coopérative à la FGC.

Page 2.5/07 - Fondation de Jérusalem

En réponse à une commissaire, M. Rossetti précise que c'est une fondation qui regroupe des juifs, des Arabes et des chrétiens. Elle est notre partenaire dans le cadre du «Jardin de la paix» à Jérusalem. C'est un projet qui chemine bien et il n'est pas exclu qu'une association se mette bientôt en piste pour procurer quelque chose, si le jardin veut ouvrir une troisième classe. On a inauguré le jardin

d'enfants en 1996 et, chaque année, dans les comptes rendus, il y a eu des systèmes qui émergent pour l'exploitation de ce jardin à Jérusalem. Il y a eu aussi le concert de gala au Conservatoire et une conférence de Jacques Attali que l'on a organisés; tout cela, ce sont des fonds supplémentaires portés au projet.

Un commissaire est quand même étonné que l'on donne près de 12 000 francs aux Conservatoire et Jardin botaniques pour un projet d'ethnobotanique appliquée divulgation au Paraguay.

M. Rossetti informe que, quand ses collègues du Conseil administratif lui soumettent de bons projets, il les appuie toujours. Ici, c'est un projet qui consiste à faire l'inventaire de plantes médicinales au Paraguay.

Page 2.5/08 - Divers

Un commissaire aurait voulu une explication sur les deux premières aides octroyées.

C'est une aide versée par la Confédération de 10 000 francs, précise M. Rossetti; elle a permis d'organiser une des conférences sur les droits de l'homme.

Aide aux communes suisses

Un commissaire fait part de l'aide de 8000 francs. Il se demande si la commune de Gruyères est celle qui est le plus dans le besoin.

M. Rossetti trouve que c'est une bonne question. On ne va pas faire autre chose que de solliciter une instance à Zurich pour nous présenter un certain nombre de projets. Ceux présentés ne valaient pas la peine, mais on a retenu celui-ci. Comme exemple, on vient d'être sollicité d'une commune du Valais victime d'une avalanche, il le proposera à son successeur.

Page 2.5/11 - Animation socioculturelles

Un commissaire constate que l'on a augmenté le nombre de journées alors que l'on a une forte baisse de participants.

M. Rossetti répondra par écrit au sujet de la diminution.

Ces déplacements ne sont pas gratuits, les gens paient des prix réduits, ce qui leur permet de voyager et d'être accompagnés.

Un membre voudrait avoir quelques commentaires sur l'antenne emploi. Comment la Ville doit-elle intervenir sur ce problème?

Il s'est trouvé que l'antenne emploi a été transmise dans le département des affaires sociales, informe M. Rossetti. Finalement il a été décidé d'articuler cela de manière différente. Il y a un spécialiste qui est à la disposition des centres pour donner les informations.

Page 2.5/10 - Structure d'accueil et d'encadrement.

Un commissaire demande si la collaboration fonctionne bien.

Durant ces dernières années, M. Rossetti a toujours affirmé que la Ville ne pouvait pas devenir une simple concierge. Il y a actuellement des discussions au sein de l'Hospice général, qui a quand même un caractère un peu impérialiste. Quant aux immeubles avec encadrement infirmier, il y a des interventions qui ont été faites. On peut prendre un certain nombre de mesures pour améliorer la situation. Au départ, les gens acceptent que l'on puisse ouvrir leurs appartements, c'est un personnel à disposition, pour autant qu'on le veuille bien. Le système de nos immeubles, c'est un mélange de personnes dont celles qui sont fragilisées. La commission sociale a décidé d'aller sur place. Elle considère que l'on peut éliminer les défauts tout en gardant les avantages.

Page 2.5/11 - Voyages

Un commissaire voudrait savoir si la participation de la Ville couvre la totalité des frais et si la totalité des demandes est satisfaisante ou si la Ville doit faire des choix.

Le service de la Ville propose quelque chose, dit M. Rossetti, il arrive que certains voyages ne sont pas complets et que d'autres remportent un grand succès. La Ville ne peut pas satisfaire toutes les demandes. Les demandes sont acceptées par ordre d'arrivée.

Concernant les prix, M^{me} Pretlot précise que les participants en paient la moitié. Il y a beaucoup de personnes qui n'arrivent pas à se déplacer ou qui sont handicapées. Il y a toujours des demandes qui sont le plus souvent satisfaites.

Page 2.5/14

Par rapport aux centres de loisirs, que devient la saga de la Maison du Bout-du-Monde, demande un commissaire.

M. Rossetti précise que toutes les procédures ont abouti à des débouchements de la maison. Concernant son évacuation, il y a un recours au Tribunal fédéral dont on attend le jugement.

Page 2.5/16 - Création d'espaces verts

En ce qui concerne la liste des parcs, y a-t-il une évaluation de la quantité du personnel nécessaire suivant certains types de ceux-ci, demande un commissaire.

Peut-on avoir par écrit une indication des espaces verts de la Ville avec ses compléments?

C'est intéressant d'avoir une idée de ce que coûte un espace vert, pense M. Rossetti. Il apportera des compléments par écrit. Quant au personnel, il est resté stable depuis dix ans. M. Beer a dû modifier son organisation pour permettre finalement l'entretien de ces espaces verts.

M. Beer trouve cette question extrêmement embarrassante et il est très difficile d'y répondre, on ne peut pas comparer l'ensemble des parcs.

Page 2.5/17 - Etude en cours.

Sur quoi a touché la station de pompage de l'eau du lac? demande un commissaire.

M. Beer répond que, pour que ce projet soit viable, on a essayé de l'étendre en bordure de la rive droite du lac. Maintenant, on s'aperçoit que, malgré le prix de l'eau, il faudra 1,5 million pour installer les 2 stations de pompage. Après cinq ans, ce crédit est amorti et il n'y a plus d'eau facturée par les SI. Car ces derniers sont obligés d'assurer l'alimentation en eau de la ville et aussi des parcs, et cela leur a posé un problème. Il y a bon espoir que ce crédit sera présenté au Conseil municipal.

Un commissaire rappelle que, du point de vue scientifique, M. Choffat leur a dit qu'il ne pouvait laver les rues par rapport aux moules zébrées existantes.

M. Beer informe qu'une méthode est d'envoyer de l'eau chaude. Au niveau du Service de l'énergie de la Ville, il y a de fortes réticences. Au Service des eaux des SI, cela leur demande beaucoup d'entretien pour que les moules zébrées ne se développent pas. Par rapport aux études en cours, ce n'est pas là qu'il y a un grand problème.

Arbres et arbustes

Une question: on annonce un abattage de 290 arbres?

La réduction du crédit extraordinaire ne permettait pas de régler la question, informe M. Rossetti. On a cherché à savoir si c'était possible d'appliquer cela ou

de remplacer certains arbres. Dans le cadre du grand projet présenté, on a envisagé, à la commission sociale, de déplacer tout ce qui est fabriqué en ville de Genève. Il appartient au prochain magistrat de finaliser tout cela.

Page 2.5/19 - Conclusion

En fonction de ces conclusions, le Conseil administratif actuel en tiendra-t-il compte ou bien cet ensemble sera-t-il présenté par les prochains magistrats? demande un commissaire.

Il est clair que ce n'est pas au moment où je vais quitter ma fonction que je vais proposer des systèmes qui seraient excessifs par rapport à notre capacité, annonce M. Rossetti. Il a toujours accepté des dépassements pour tenir compte de cette situation particulière du SEVE.

Service de l'état civil

Un commissaire aurait voulu savoir si le 8% des naissances des Genevois correspondaient à peu près au pourcentage des Genevois en ville, et si les Genevois sont si âgés que cela.

M. Donnat informe que les Genevois vont plutôt à la Clinique des Grangettes ou à l'Hôpital de la Tour, à Meyrin, qu'à la Maternité, mais certains, pour des raisons financières, ne peuvent pas le faire.

Page 2.5/26

Télégenève SA a présenté les prochains progrès, mais a oublié de dire combien cela coûterait.

Cela va coûter plusieurs millions de francs, pense M. Rossetti. La présentation du projet aura lieu le 8 juin et le Conseil administratif informera le Conseil municipal.

Comptes 1998

Un membre a une remarque à formuler sur les postes 318.

Il a constaté qu'ils étaient simplement meilleurs qu'au budget.

M. Rossetti croit qu'il faut admettre qu'aujourd'hui, et toutes ces dernières années, on n'a joué que sur la diminution des charges et qu'on est arrivé au seuil incompressible. Il faut l'admettre, vous devez permettre au magistrat et au service de bien travailler, mais il ne faut pas les pénaliser.

Rubrique 500301 - poste 305

Diminution des charges, constate un commissaire.

Il y a une masse salariale, et les charges sociales sont ensuite calculées, informe M. Nasel. Une réponse complémentaire parviendra.

Concernant cette réponse, voici les précisions: lors de la préparation du budget, un taux de 2,67% pour la couverture du risque accident a été estimé, comme pour l'ensemble des services. Toutefois, aux comptes 1998 figurent les montants qui ont été effectivement dépensés et qui sont inférieurs à l'estimation précitée.

De plus, une participation à la couverture de l'assurance maladie pour les patrouilleuses scolaires de 15 francs par mois a été budgétée, mais n'a pas été versée.

Page 2.5/42 - rubrique 500700 - poste 318

M^{me} Pretlot précise à un commissaire qu'il s'agit des frais de mandats postaux mensuels destinés à 5000 bénéficiaires et que ces dépenses ont été imputées jusqu'à présent à un compte global de la Comptabilité générale. Sur chaque mandat, on doit payer 5 francs. Il était préférable de payer pour avoir une vérification de la présence des bénéficiaires sur le territoire de la ville.

Quand on parle de mandats postaux, la Ville assume totalement les frais, constate un commissaire, ce qui est plus favorable pour la personne qui reçoit l'argent.

Page 2.4/45 - rubrique 500700 - poste 469

Une réponse sera donnée par écrit et voici la réponse: «Fondation Trajectoire».

En date du 6 novembre 1996, le Conseil administratif a accordé un prêt de 200 000 francs à la blanchisserie Trajets, cela dans le but de permettre à cette structure de fonctionner de façon autonome suite à la restructuration de Trajets.

Le montant susmentionné a été transféré, en date du 5 janvier 1998, sur le compte de chèque postal N° 17-588512-5 de la Fondation Trajectoire.

En date du 24 juin 1998, le Conseil administratif a décidé de renoncer au remboursement de ce prêt. Voici pour information, une série de compléments aux comptes 1998 du département.

Rubrique 31804. 500700 - Frais de comptes de chèques postaux

Jusqu'au 31 décembre 1997, les frais des mandats postaux payés aux 5000 bénéficiaires, via la bande SOG, ont été imputés au compte 31804.0009000. Ce compte est géré par la Direction des systèmes d'information et la Comptabilité générale.

Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE)

Comme le précise le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 1998, le SEVE est chargé de l'entretien d'environ 570 emplacements différents: parcs, parcelles, alignements d'arbres, surfaces diverses, etc. Vu la diversité de nos activités et la parcellisation importante des surfaces à entretenir, il est difficile d'évaluer la charge du personnel par type d'espace.

Cependant, nous sommes en mesure d'apporter les précisions suivantes.

D'une part, le Service des espaces verts et de l'environnement dispose d'équipes permanentes pour l'entretien des parcs ou quartiers, à savoir: Ariana, Varembe, Barton, William-Rappard, Monument Brunswick et Jardin des Alpes, Croupettes, Montbrillant, Mon-Repos, Moynier, La Perle du Lac, quai Wilson, Trembley, Beaulieu, Franchises, Geisendorf, Saint-Jean, Seujet, Soubeyran, Warens, Eaux-Vives, Jardin Anglais, La Grange, Roseraie, Bertrand, Malagnou, Le Corbusier, quai Gustave-Ador, Bastions, Saint-Antoine et Minoteries.

De plus, le SEVE se charge également de l'entretien horticole des cimetières du Petit-Saconnex, de Châtelaine, de Plainpalais et de Saint-Georges, y compris le Columbarium. Une équipe permanente est également chargée de gérer le parc aux animaux du bois de la Bâtie. Le SEVE dispose par ailleurs de 3 équipes affectées aux établissements horticoles de Beaulieu, de la Grange, et des Bornaches, à Perly.

D'autre part, un nombre important d'activités spécifiques sont confiées à diverses équipes volantes (de 2 à 4 personnes), à savoir:

L'équipe d'élagage, 4 équipes d'entretien, les équipes 1 et 2 (grandes équipes), les fleuristes, une équipe de plantation d'arbres (en hiver), l'équipe de traitement, le décorateur, une équipe de tonte, ainsi que l'équipe travaux. Sur le plan logistique, le SEVE dispose d'une équipe de chauffeurs, d'un magasin, etc.

L'ensemble de ces équipes est répartie en 4 secteurs sur le territoire de la Ville de Genève. Comme le montre les précédentes explications, la typologie des activités des collaborateurs du SEVE est fort variée.

Par ailleurs, il faut rappeler que des mesures importantes de rationalisation interne ont été décidées au cours de ces dernières années. En effet, la réduction de

l'horaire de travail ainsi que le non-paiement des heures supplémentaires (à restituer en temps) représentent un manque à gagner global correspondant à environ 9,5 postes de travail.

La réduction d'horaire décidée il y a une dizaine d'années (passage de 42 à 40 heures de travail) a également représenté une diminution des forces effectives d'environ 9 postes de travail. Cumulées, ces diverses mesures représentent une diminution d'environ 18 postes de travail au SEVE ou 10% des ressources humaines effectivement disponibles.

Tout en faisant face à de nouvelles prestations qui s'accroissent au fil des ans, le SEVE rationalise continuellement son organisation. A l'heure actuelle, l'activité du service ne peut être assurée que par l'apport supplémentaire d'une vingtaine de personnes de l'Action chômage. Cette situation préoccupe grandement la direction du service.

Pages jaunes: 5/21, 22, 23 et 24

Pas de question.

Pages vertes

Pas de question.

Page beige 5/84

Pas de question.

Conclusion

M. Rossetti signale à la commission des finances, par anticipation, que la semaine prochaine il fera une communication au Conseil municipal concernant la petite enfance. Il diffusera un rapport à chaque conseiller pour donner son opinion personnelle sur sa proposition de créer une fondation de droit public.

Au nom de la commission des finances, nous remercions M. Michel Rossetti et tous ses collaborateurs pour leurs engagements très précis au service de la Ville de Genève.

8. Discussion de la commission

En raison de l'agenda très serré de cette année, la commission a eu très peu de temps pour sa discussion.

Voici les principaux éléments.

Particuliers:

- la buanderie de la Ville, transférée en 1996 à l'association Trajets, a été en quelque sorte privatisée. En principe, la municipalité ne devait plus être engagée financièrement. Or il n'en pas été ainsi, en raison des difficultés de Trajets et de la nécessité d'une nouvelle solution pour cette buanderie. Et l'on constate aux comptes 1998 (p. 5/23) un supplément de dépense de 200 000 francs. Le temps a manqué au rapporteur pour chercher l'historique de cette situation;
- il a aussi été constaté qu'un fonctionnaire transféré à l'Etat avait été payé durant dix mois, en 1998, par la Ville.

Généraux:

Signe d'une fin de législature, la commission, forte des enseignements de quatre années d'activité, a médité et philosophé sur son rôle, ses méthodes et son efficacité.

Partant du constat qu'elle n'avait, de toute façon, jamais le temps de faire tout ce qu'elle voulait, tant pour les comptes que pour le budget, la commission a formulé plusieurs propositions, à étudier par la nouvelle commission:

- prendre plus de temps pour étudier les comptes avec le Contrôle financier;
- entendre deux fois les magistrats, car une seule séance ne suffit pas;
- procéder à des choix, de façon à analyser en profondeur, par exemple, un service par département, ou un département;
- la solution du renvoi des comptes aux commissions spécialisées a été abordée (comme pour le budget). Les avis étaient partagés;
- recourir à des expertises extérieures;
- tendre à étudier les comptes par rapport non pas aux chiffres mais à l'action politique, aux objectifs.

Commentaire du rapporteur:

- cette question méthodologique est à traiter par la commission dès la rentrée de septembre;
- le moment est venu d'adresser un salut amical, reconnaissant et des remerciements – sincères – aux quatre commissaires qui ne se sont pas représentés aux élections, M^{me} et MM. Anne-Marie Bisetti et Hubert Launay (AdG unie), Gilbert Mouron (R), Antonio Soragni (Ve). Si (je dis bien «si») l'on devait ne pas

s'en être aperçu lors de la vie courante de la commission, il est rapidement évident que leur non-participation aux travaux de la commission met en évidence que chacune et chacun apporte un regard inédit, une contribution spécifique, un brin de raison que les autres n'avaient pas, une idée originale, un rappel tiré de l'expérience, à un moment ou à un autre, «un certain» toutefois étant plus bavard que d'autres...

9. Position des partis et votes

9.1 *Position des partis*

Alliance de gauche

Pas de prise de parole en commission, les positions seront exprimées en séance plénière.

Parti démocrate-chrétien

Le résultat final est conforme à l'objectif que le parti aurait voulu que le Conseil municipal fixe au Conseil administratif: un déficit ne dépassant pas 2% des charges. Mais ce constat, en soit positif, est le fruit d'une amélioration de recettes inespérée, due à une reprise des affaires, alors même que le Conseil administratif n'a pas, au contraire, freiné les dépenses. Par ailleurs, le manque de transparence du gouvernement est évident. Conclusion: le PDC n'approuvera pas les comptes.

Parti libéral

Constate que les résultats finals sont bons. Néanmoins, cela n'est pas dû à un effort de diminution des dépenses de la part du Conseil administratif, mais à une augmentation des recettes, liée à une meilleure santé de l'économie. En conclusion, les libéraux approuveront les comptes.

Parti radical

Il n'approuvera pas les comptes, en raison principalement du manque de transparence de la part du Conseil administratif.

Parti socialiste

Il approuvera les comptes, tout en faisant des remarques en séance plénière, notamment au sujet du manque de transparence du côté du Conseil administratif. Par ailleurs, il faut relever le manque de moyens d'investigation de la commission.

Les Verts

Ils sont satisfaits des résultats, mais relèvent à leur tour le manque de transparence de la part du Conseil administratif, ou encore le fait que le Conseil administratif passe outre aux recommandations ou demandes du Conseil municipal. Etant donné que, en définitive, les comptes sont conformes, ils les approuveront.

9.2 *Votes* (12 membres présents)

Arrêté 1: adopté par 8 oui (1 AdG, 2 L, 3 S et 2 Ve), 3 non (1 DC et 2 R) et 1 abstention (AdG).

Arrêté 2:

- Article 1: adopté par 8 oui (1 AdG, 2 L, 3 S et 2 Ve), 3 non (1 DC et 2 R) et 1 abstention (AdG).
- Article 2: adopté par 10 oui (2 AdG, 1 DC, 2 L, 3 S et 2 Ve), 2 non (R).
- Article 3: adopté par 10 oui (2 AdG, 1 DC, 2 L, 3 S et 2 Ve), 2 non (R).
- Article 4: adopté par 8 oui (1 AdG, 2 L, 3 S et 2 Ve), 3 non (1 DC et 2 R) et 1 abstention (AdG).
- Article 5: adopté par 8 oui (1 AdG, 2 L, 3 S et 2 Ve), 3 non (1 DC et 2 R) et 1 abstention (AdG).

10. Commentaires finals du rapporteur général*Quelques commentaires seulement!*

- *Terminer l'examen des comptes et voter avant l'été est incontestablement une bonne chose, surtout dans l'optique de libérer les esprits pour l'étude – toujours laborieuse – du budget;*
- *L'année 1998 s'est terminée, certes, sur des résultats bien plus positifs que prévus. Mais la cause en a été l'amélioration des recettes due à une certaine reprise de l'activité économique et non pas à la volonté du Conseil administratif de faire des économies;*
- *A propos de recettes, un commentaire impertinent du rapporteur: ainsi que le relève le Conseil administratif, les bons résultats sont liés, pour une part majeure, à «l'excellente année boursière» que fut 1998. Ce n'est pas une surprise. Mais l'on n'oubliera pas que le «jeu» de la Bourse produit simultanément des gagnants et des perdants. Ces derniers peuvent être autres que des financiers, par exemple des travailleurs qui sont licenciés ou une partie de la population sans espoir de travail rémunéré. Et cela concerne tant notre pays qu'un autre en Europe, en Amérique du Nord ou toute autre partie du monde;*

- *L'annonce de recettes meilleures a déjà faire luire la prunelle de plus d'un conseiller municipal: enfin la manne est de retour; nous allons pouvoir reprendre notre activité préférée, la distribution. Ce serait si bon! Mais le monde a changé et si nous voulons simplement maintenir l'ensemble de nos institutions et rénover le patrimoine, il convient d'attendre plutôt deux ou trois ans avant de pouvoir vérifier si la bonne nouvelle se confirme. A suivre l'actualité politique et économique du monde, il conviendrait de ne pas parier trop sur cette «reprise», en tout cas pour Genève. Si jamais je pouvais me tromper ...*
- *Pour conclure, il me paraît que – selon mon expérience, mais aussi celles de plusieurs collègues – si le Conseil municipal entend se concentrer sur l'évaluation et le contrôle du travail politique et administratif du Conseil administratif, il lui serait nécessaire de s'appuyer sur une «cour des comptes», seul organe pouvant disposer à la fois des compétences techniques, du temps et de l'indépendance permettant un véritable travail de fond.*

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du présent rapport;
sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 50 433 734,85 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres d), e) et f), et 75, al. 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés au chapitre III du rapport de gestion des comptes budgétaires et financiers;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour l'exercice 1998 est approuvé:

– pour les revenus, sous déduction des imputations internes	
de 75 929 688,54 francs, soit	Fr. 724 500 283,01
– pour les charges, sous déduction des imputations internes	
de 75 929 688,54 francs, soit	Fr. 739 061 702,03
faisant apparaître un excédent de charges sur les revenus de	<u>Fr. 14 561 419,02</u>

Art. 2. – Compte d'investissements

Les dépenses du compte d'investissements sont de 104 644 537,90 francs et les recettes, subventions comprises, de 6 998 103,00 francs.

Les investissements nets s'élèvent à 97 646 434,90 francs.

Art. 3. – Financement des investissements

Les investissements nets de 97 646 434,90 francs sont autofinancés à raison de:

Fr. 60 255 323,82	par les amortissements inscrits au compte de fonctionnement
<u>Fr. 14 561 419,02</u>	moins l'excédent de charges du compte de fonctionnement
<u>Fr. 45 693 904,80</u>	au total

Le solde non couvert, au montant de 51 952 530,10 francs, a été financé par le recours à des capitaux extérieurs.

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

La diminution de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 14 561 419,02 francs, montant égal à l'excédent de charges du compte de fonctionnement.

Art. 5. – Bilan

Le bilan de la Ville de Genève au 31 décembre 1998, totalisant tant à l'actif qu'au passif 2 230 554 011,57 francs, est également approuvé.

M. Daniel Sormani, président de la commission des finances (S).
J'aimerais tout d'abord remercier le Conseil administratif, les fonctionnaires et les membres de la commission des finances, qui ont fait diligence en ce qui concerne la discussion sur les comptes et leur approbation, puisque le présent rapport de la commission des finances était déjà à l'ordre du jour de nos séances des 28 et 29 juin derniers; malheureusement, nous n'avions alors pas eu le temps d'en débattre. Il faut donc féliciter tous ceux qui ont permis, pour une fois – je me souviens que nous avons eu voté les comptes à la séance de décembre – d'inscrire le rapport sur les comptes à l'ordre du jour de nos séances plénières de juin. Je tenais à le relever.

Comme vous avez pu le voir, les comptes sont particulièrement bons; c'est toujours difficile à dire, parce qu'il y a tout de même un déficit assez important, mais, compte tenu de ce qui avait été budgétisé pour 1998, vous avez pu voir qu'il y a une énorme différence et une heureuse surprise. Les dépenses ont été maîtrisées dans le sens qui avait été prévu au niveau du budget. Il faut surtout relever l'effort aussi bien de la part du Conseil administratif que du personnel – autant les responsables que le personnel de base – puisque la principale différence que l'on constate se situe au niveau des recettes. Les recettes fiscales ont été largement supérieures à ce qui avait été budgétisé et on ne peut que s'en réjouir. D'abord parce que cela améliore les comptes de 1998 et ensuite parce que cela confirme la reprise économique qu'il y a dans notre pays – et surtout dans notre canton. On espère bien que cette reprise économique va se poursuivre en 1999 et en l'an 2000. On aura l'occasion d'en discuter lors du projet de budget pour l'an 2000.

Les différents secteurs des recettes fiscales, aussi bien en ce qui concerne les personnes physiques, les personnes morales que la taxe professionnelle, ont réalisé un excellent résultat, je dirais comme d'habitude, ce service étant particulièrement performant, et je ne manque jamais de le relever. N'est-ce pas M. le maire? Je crois que cela a contribué à améliorer considérablement le résultat de cet exercice. La seule chose que l'on espère, c'est que cette reprise économique se confirme. Il est vrai que le premier semestre 1999 était plutôt un peu morose, mais il semble que la reprise soit meilleure dans le deuxième semestre. Je crois que ce sont de bons indicateurs.

Ce que l'on peut aussi relever, et je crois que la commission des finances l'a aussi constaté – ce n'est pas d'aujourd'hui, cela fait déjà plusieurs années – c'est qu'il faut, pour analyser les comptes comme il faut (pas dans le sens de sanction-

ner ou de trouver l'œuf de Colomb qui va pouvoir punir tel ou tel service ou magistrat, mais dans l'objectif d'une bonne allocation des ressources que fait le Conseil municipal) que le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à faire un certain nombre de dépenses. C'est d'ailleurs ce que l'on fait au budget: on ne l'oblige pas à dépenser, on l'autorise à faire des dépenses – ce n'est pas si mal de temps en temps de le rappeler. Il faut donc que les ressources qui sont attribuées soient bien gérées, et surtout dans l'objectif des politiques qui ont été définies par le Conseil municipal et le Conseil administratif, c'est-à-dire les politiques que nous avons définies et réussies avec les actifs que nous avons alloués au Conseil administratif. Dans ce contexte, il faut quand même reconnaître qu'il manque à la commission des finances et à ce législatif quelques moyens d'investigation. Cela donnera l'occasion de reparler de toute la problématique du contrôle financier, du contrôle de gestion. Depuis passablement d'années, je dis que la commission des finances et le Conseil municipal, pour pouvoir faire leur travail, ont besoin d'instruments d'investigation. Et je pense qu'il faut se reposer la question de savoir comment nous entendons améliorer les instruments d'investigation que nous avons aujourd'hui. Le Service du contrôle financier, formule ante, formule actuelle, a quand même montré ses limites, non pas parce qu'il a démerité, mais tout simplement en raison des limites fixées dans son règlement et des moyens et de l'indépendance qu'il a. Je reste persuadé que la commission des finances devrait avoir à sa disposition un instrument qui lui permette de faire un véritable contrôle financier et un contrôle de gestion sur les objectifs politiques définis ici. Or on en est loin, et je crois que c'est dans cette direction que nous devons aller, parce que c'est de cette manière que nous améliorerons nos résultats financiers et l'efficacité des deniers publics que nous engageons.

J'aimerais profiter de ce débat sur les comptes pour dire au Conseil municipal, mais aussi au Conseil administratif et à M. le maire – seul à siéger en ce moment sur le banc du Conseil administratif – que nous verrions d'un très bon œil des propositions de modification du règlement du Service du contrôle financier allant dans cette direction. Je pense qu'un certain nombre de conseillers municipaux vont aussi s'attaquer à ce problème et déposer très prochainement des propositions dans ce sens.

C'est la raison pour laquelle, en ce qui me concerne, je vous invite à prendre acte des comptes 1998 et à les voter, de façon à clore l'exercice 1998. Vive le budget 2000!

M. Robert Pattaroni, rapporteur général (DC). En qualité de rapporteur, et non pas de représentant de parti, je voudrais apporter quelques compléments, mais, rassurez-vous, ce sera bref.

On a coutume de dire que le budget est l'acte le plus complet dévolu au Conseil municipal, puisqu'il permet de concrétiser la politique. On a souvent dit aussi, en parallèle, que les comptes devraient être le moment de l'évaluation politique de l'activité à la fois du Conseil administratif et du Conseil municipal. Force est de constater que, cette année, s'il y a eu un effort particulier – et j'y reviendrai – nous n'avons pas encore pu atteindre cet idéal. Nous n'avons pas trouvé dans le rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes tous les éléments d'évaluation politique, et pourtant le Conseil administratif était rodé, puisqu'il terminait sa quatrième année. Par ailleurs, nous n'avons pas non plus eu des éléments qui auraient permis de faire précisément une analyse de manière que l'on puisse dire: «Oui, nous sommes sur la bonne voie» ou «Non, nous ne le sommes pas.» C'est regrettable, mais nous espérons, une fois de plus, que le nouveau Conseil administratif – qui, bien entendu, va être meilleur que le précédent, plus dynamique, avec une nouvelle orientation – fournira aux conseillers municipaux les éléments d'évaluation politique qui devraient constituer l'essentiel de notre travail.

Je voudrais quand même insister sur la nouveauté relevée par le président de la commission des finances. Pour la première fois depuis un grand nombre d'années, la commission des finances a bouclé l'examen des comptes dans des temps beaucoup plus corrects du point de vue politique, c'est-à-dire que, si le temps ne nous avait pas manqué, nous aurions déjà pu les voter lors des séances plénières de fin juin. Je dois dire que cet effort a été nettement l'œuvre du président, car, même si la commission était consentante, elle était un petit peu dissipée. Il a fallu l'insistance et la persévérance caractéristiques de notre président, Daniel Sormanni, pour arriver à terminer cet exercice. Je pense qu'à César et à Daniel il faut parfois rendre justice.

Je voudrais évoquer quelques pistes d'analyse de ce qui a été fait, vu à travers ces comptes. Cela s'inscrit modestement, mais en prolongement d'une considération générale telle qu'elle a été faite d'une manière magistrale l'autre jour par notre collègue Pierre Losio. Il est intéressant de savoir qu'une crise des finances publiques ne naît jamais spontanément et que, souvent, c'est dans l'histoire que l'on peut trouver les raisons d'une situation. De 1970 à 1980 – il n'y a plus grand monde qui est directement responsable ici – les dépenses ont doublé et la population a diminué de 171 400 à 157 000. Cela veut dire une baisse démographique de 8,5% et une augmentation des dépenses de 100%. L'indice des prix n'avait augmenté que de 70%. Ainsi, il est intéressant de constater que durant cette heureuse période l'on a quand même dépensé à tire-larigot – comme l'on dit dans certains quartiers populaires de Genève. Ensuite, de 1980 à 1990, on a de nouveau doublé les dépenses, mais là, c'était différent, parce que la population a augmenté de 156 000 et quelques à 171 000 et quelques, soit de près de 10%. C'était la reprise démographique, et l'indice a augmenté de 46%. Cela montre bien que, malheu-

reusement – et on ose presque dire quel que soit le parti, puisque là les partis étaient très bien représentés au gouvernement – la tendance naturelle n'est pas la raison. Je ne vais pas vous surprendre, mais c'est quand même en raison de ces vingt années de prospérité économique que les uns et les autres ont proposé de faire croître les structures de la Ville de Genève de manière telle que, par la suite, quand les affaires ont été moins bonnes, on s'est retrouvé avec des déficits sérieux.

Il faut relever également que, depuis 1994 – c'est là qu'il y a eu le virage au niveau des finances publiques – les charges ont dépassé les revenus. Il y a donc eu un certain décalage par rapport au début de la crise, que l'on considérait être intervenue entre les années 1990-91. Alors même que cette crise était déjà présente – même si on n'osait pas lui donner ce nom-là – de 1990 à 1996, si on compare les comptes annuels, les charges ont toujours été plus fortes d'une année à l'autre. Cela veut dire que, bien que l'on ait tiré diverses sonnettes d'alarme, que l'on ait fait des discours éloquentes sur l'évolution des finances publiques, que beaucoup de partis ait été présents au gouvernement – je ne les citerai pas – on a quand même, année après année, indépendamment de ce qu'on déclarait devant le public, fait augmenter les charges. Ce n'est évidemment pas une bonne chose. En 1997, pour la première fois, c'était l'inverse; mais, en 1998, les charges étaient de nouveau plus élevées que l'année précédente. On est arrivé finalement aux comptes 1998 avec des résultats tout à fait positifs – grâce aux recettes. Mais il faut quand même signaler que les charges, par rapport au budget, ont été plus élevées de 15 millions, soit 2%, et que, par rapport aux comptes 1997, elles ont quand même été plus élevées de 8 millions, soit 1%.

J'aimerais bien qu'on ajoute les éléments apportés l'autre jour par plusieurs d'entre nous – tout particulièrement par Pierre Losio – pour qu'on adopte une attitude cohérente, à savoir éviter de parler d'économies si, en réalité, on n'est pas du tout porté à les faire. Mieux vaut dire: «On n'en a rien à faire, on dépense», c'est honnête si on veut le faire, ou alors on dit: «On va redresser les finances publiques», et on passe de la parole aux actes. Je sais que, dans le public, surtout parmi les abstentionnistes, on dit souvent que c'est parce que les politiciens ne tiennent pas parole qu'on est dégoûté de la politique; mais je pense que les chiffres sont terriblement révélateurs de la réalité par rapport aux programmes politiques.

La présidente. Je donne la parole à M. Kanaan, sous-rapporteur du département des affaires culturelles. Les sous-rapporteurs peuvent prendre la parole au même titre que le rapporteur.

M. Sami Kanaan (S). Madame la présidente, j'aimerais prendre la parole comme représentant du groupe socialiste. Alors, si d'autres sous-rapporteurs souhaitent d'abord prendre la parole... en tout cas, je ne m'exprimerai pas en tant que sous-rapporteur. Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La présidente. Les autres sous-rapporteurs sont MM. Froidevaux, Losio et Lyon.

M. Jean-Pierre Lyon, sous-rapporteur (AdG/SI). J'aimerais attirer l'attention de ce Conseil municipal – j'interviendrai après au nom de mon groupe – sur les pages 75 et 76, concernant le SEVE. Nous sommes tous conscients des problèmes relatifs au chômage et à l'emploi par rapport aux places de travail. Vous constaterez qu'au SEVE plus de 20 postes ont été supprimés en quelques années, sans que personne ne s'en aperçoive. Il faut que, en collaboration avec le Conseil administratif, pour ce qui est des travailleurs manuels, on essaie de résorber cette affaire, parce que, en fonction des demandes qui sont faites dans ce Conseil municipal par rapport à des espaces verts, à des zones piétonnes, etc., le SEVE est sollicité par de nombreuses demandes et il est aussi actif au niveau de l'entretien. Ne pourrions-nous pas faire quelque chose pour les 15 000 chômeurs genevois? N'oublions pas que nous avons le taux de chômage le plus important de Suisse. Vous me direz que 20 ou 25 personnes suffisent, mais essayons d'offrir de l'emploi à des travailleurs manuels dans le domaine du jardinage, de l'entretien et de la botanique. Merci, Mesdames et Messieurs, de vous pencher sur cette affaire.

Premier débat

M. Pierre Muller, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, au nom du Conseil administratif, je souhaite vous faire part des quelques réflexions préalables que nous inspire ce rapport de la commission des finances relatif aux comptes rendus administratif et financier de l'exercice 1998.

Tout d'abord, au niveau des chiffres, on ne peut que se joindre aux commissaires pour se réjouir de l'embellie constatée dans les finances de la Ville de Genève pour l'exercice 1998, avec un déficit de 14,6 millions aux comptes au lieu de 51,2 millions budgétisés. Le Conseil administratif salue avec un plaisir non dissimulé ce résultat encourageant, mais il ne saurait, bien entendu, en aucun cas s'en satisfaire. En effet, si les revenus enregistrent un accroissement appréciable entre les comptes 1997 et 1998 – 20 millions ou 2,9% – ou un accroissement plus marqué entre le budget et les comptes 1998 – 51,4 millions ou 7,6% – il n'en

demeure pas moins que la reprise économique qui semble s'amorcer reste tout particulièrement fragile et qu'il faut se garder de croire que le temps des vaches grasses est revenu.

A cet effet, il convient de poursuivre nos efforts, notamment dans deux domaines importants. Premièrement, dans la maîtrise des charges de fonctionnement, qui, malgré les efforts conjugués du Conseil administratif et des collaborateurs de l'administration municipale, ont connu une hausse de 7,6 millions, 1% de plus par rapport aux comptes 1997, étant précisé que 3,9 millions sont des charges d'amortissement supplémentaires et que le solde se rapporte le plus souvent à des hausses conjoncturelles. Deuxièmement, dans l'amélioration des conditions-cadres de la reprise économique à Genève. En diminuant les entraves juridico-administratives, inutiles aux acteurs économiques, et en favorisant l'esprit d'initiative des entreprises ou des particuliers. C'est par cette politique – et je crois qu'elle est partagée – que nous instaurerons un climat favorable et que nous encouragerons la création d'emplois et, partant, la hausse des revenus de la Ville de Genève.

Sur un plan plus technique, je souhaiterais faire deux remarques en relation avec l'écart important constaté entre les prévisions budgétaires et les résultats de l'exercice 1998, remarques qui répondront également à certaines interrogations des membres de la commission des finances. Tout d'abord – et cela me paraît une évidence – le budget n'est qu'une prévision de dépenses et de revenus pour un exercice donné. Il est donc établi avec un certain nombre de conjectures et d'estimations et conserve par ailleurs la faculté d'évoluer au cours de l'exercice, en fonction de la multitude des éléments influençant la gestion d'une collectivité publique. En l'espèce, les charges sont bien maîtrisées au sein de notre commune. En revanche – et cela n'est pas nouveau pour les conseillers municipaux, pour les plus anciens en tout cas, qui s'en sont déjà plaints à maintes reprises – les revenus ne peuvent pas bénéficier de la même rigueur de contrôle. En effet, la Ville de Genève ne les maîtrise pas, ou que partiellement, et est dépendante des prévisions fournies par l'Etat. Ainsi, au cours de cette décennie, ces prévisions se révèlent à plusieurs reprises fort optimistes par rapport à la réalité des comptes. Dès lors, ne boudons pas lorsque la surprise est favorable, comme aujourd'hui.

Deuxièmement, l'écart s'explique par la période d'élaboration du budget et par les informations disponibles à ce moment-là. Ainsi, pour les comptes qui vous ont été présentés cette année, il convient de se rappeler que le budget avait été établi en 1997 sur la base d'informations fiables alors connues, soit les comptes 1996. S'il est aisé, *a posteriori*, de s'étonner des écarts enregistrés, il convient de ne pas perdre de vue la qualité de l'information à la base des prévisions.

Permettez-moi encore d'exprimer un souhait et une satisfaction. Un souhait tout d'abord: celui de voir la Ville de Genève se doter, dans un avenir proche, des

outils nécessaires à la réalisation d'une comptabilité analytique performante, élément indispensable pour une gestion dynamique, transparente et efficace de l'administration. La commission des finances semblant également appeler de ses vœux un tel instrument, j'ose espérer – et, Monsieur Sormanni, vous l'avez dit – que vous saurez donner une suite favorable aux propositions que le Conseil administratif pourrait être amené à vous soumettre. Une satisfaction ensuite avec le développement du Service du contrôle de gestion, que ceux d'entre vous qui ont assisté, il y a 15 jours, à la séance de présentation des finances de la Ville ont eu l'occasion de mieux connaître. Des projets de développement des instruments de gestion au sein des services pilotes sont en voie de concrétisation, et le Conseil administratif espère pouvoir vous présenter l'avancement de ses travaux dans un proche avenir.

En conclusion, et afin de ne pas perdre la vision globale des finances de notre commune et la prudence qu'elle doit nous inciter à adopter, je citerai la conclusion énoncée par le Contrôle financier dans son rapport d'activité. Je cite: «Si le résultat de l'exercice 1998 de la Ville de Genève est beaucoup plus favorable que ne le prévoyait le budget, il n'en reste pas moins qu'il se maintient dans les chiffres rouges. Les difficultés financières sont donc toujours présentes et la marge de manœuvres des autorités reste suffisamment étroite pour justifier le maintien de la recherche des moyens d'accroître l'efficacité de l'administration et de la réduction des coûts.» Fin de citation. Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je voulais vous dire au nom du Conseil administratif. Je vous remercie de m'avoir écouté et je vous prie d'accepter les comptes 1998.

Mais, avant cela, j'aimerais quand même répondre aux quelques questions et remarques de certains conseillers municipaux restées sans réponse. Monsieur le rapporteur général, vous avez dit tout à l'heure – fort justement parce que ce sont les chiffres, la mathématique est une science exacte, celle du budget n'en est pas une, en revanche les comptes sont également une science exacte – que les charges avaient augmenté lourdement pendant ces deux dernières décennies. C'est vrai. Je vous citerai un seul exemple, et vous comprendrez pourquoi la faute n'incombe pas essentiellement au Conseil administratif. Lorsque M. Segond a quitté le Conseil administratif, à la fin de l'année 1989, le budget de la petite enfance s'élevait à 9 millions. Je me souviens – puisque j'étais conseiller municipal à cette époque-là – des pressions que le Conseil municipal avait faites sur le Conseil administratif pour augmenter ce budget. On a mis en place des tas de choses; on a certes répondu à une demande, mais les charges pour la petite enfance sont passées de 9 à 32 millions. Ce n'est pas uniquement le fait du Conseil administratif. On a répondu à un besoin, semble-t-il, prépondérant – en tout cas pour certains dans la population genevoise – mais toujours avec la pression du Conseil municipal. Lorsqu'on a voulu réduire les charges, je me souviens qu'un groupe – les Verts pour ne pas les nommer – a souhaité que l'on fasse des

transferts. Rappelez-vous, Mesdames et Messieurs, il n'y a pas si longtemps – cela remonte à une année ou dix-huit mois – la suppression du Service social et son transfert à l'administration cantonale ont été évoqués. Vous vous souvenez de la résolution N° 535, qui avait été rejetée d'ailleurs, par une majorité qui n'était pas l'habituelle. Ce n'était pas un débat gauche/droite, c'était assez panaché. Là encore, une tentative d'allègement des charges de la Ville n'avait pas été acceptée.

En termes d'investissement – je crois que c'est aussi important de le dire – nous avons poursuivi, au Conseil administratif et aussi avec vous, une politique d'investissement assez appuyée. Imaginez que nous avons dépensé ces dix dernières années, en moyenne, plus de 100 millions de francs pour le patrimoine administratif, et encore environ 15 à 20 millions pour le patrimoine financier. Eh bien, tout cela a un coût, Mesdames et Messieurs, parce que l'autofinancement, comme vous l'avez compris suite à l'information que je vous ai donnée l'autre jour, n'est pas suffisant. Nous devons donc emprunter pour ces investissements, et ceux-ci engagent des amortissements et des frais financiers qui pèsent dans notre budget.

Vous voyez que rien n'est simple dans la gestion d'une collectivité publique, mais c'est aussi passionnant. Je pense que si, dans cette nouvelle législature, grâce à une meilleure entente entre le Conseil municipal et le Conseil administratif, on arrive à faire un bout de chemin ensemble, on pourra certainement arriver à maîtriser nos charges, et finalement dégager des bonis. D'ailleurs, ce n'est pas seulement un souhait en ce qui me concerne, c'est une obligation, comme vous le savez. Pour 1998, les résultats ont été extrêmement satisfaisants; on ne peut que se féliciter de la reprise économique. J'espère que, pour 1999, on sera dans la même tendance et que, pour l'an 2000, les chiffres du projet de budget actuellement étudié par les commissions seront confirmés au moment des comptes.

Quelques mots, pour terminer, sur ce qui a été dit sur le SEVE. Monsieur Lyon, le SEVE n'a pas diminué son personnel, c'est une erreur. Pour la simple et bonne raison que le nombre des espaces verts à entretenir est en augmentation. Pour ce faire, certes nous avons mécanisé un peu le SEVE – c'est normal et justifié, parce qu'il s'agit d'un confort supplémentaire pour le personnel qui y travaille – avec des machines, des tondeuses, des débroussailluses, mais nous n'avons pas diminué son personnel. Mon collègue Manuel Tornare me faisait remarquer – en vous écoutant, Monsieur Lyon – que, pendant l'été, la Ville de Genève, et en particulier le Service des espaces verts, engage des chômeurs et des étudiants. Nous suppléons donc aux vacances du personnel – vacances bien méritées s'il en est – par des engagements temporaires d'étudiants et de chômeurs. Vous voyez qu'il y a un effort consenti par la Ville de Genève. Rien n'est simple, encore une fois, mais je pense qu'on peut trouver des solutions ensemble.

Pour clore cette brève intervention, j'aimerais dire au Conseil municipal que l'affaire du Service du contrôle financier est en voie de résolution, de conclusion. C'est vrai qu'il y a eu des soubresauts pénibles ces dernières semaines, mais il y a aussi des solutions qui sont trouvées. Monsieur Sormanni, vous vous intéressez, depuis un certain nombre d'années, au Contrôle financier, et vous avez raison. Je peux vous dire qu'aujourd'hui je suis en mesure de vous affirmer que le Contrôle financier se reconstruit, que nous avons procédé à quatre engagements, que l'effectif passe de quatre à huit et que nous sommes toujours à la recherche d'un, ou d'une, chef(fe) de ce Contrôle financier. Je ne désespère pas, d'ici la fin de l'année, de trouver la personne idoine de manière que la situation soit rétablie. Enfin, sachez que cela fonctionne, que le Contrôle financier fait son travail et qu'il n'y a pas eu d'interruption de son travail malgré les soubresauts de ces derniers temps.

La présidente. J'aimerais vous informer qu'à 19 h nous interrompons les débats. Ce qui signifie que nous reprendrons à 20 h 30 directement l'examen des comptes et, par la suite, la résolution N° 1 concernant l'abus de stupéfiants chez Artamis.

M. Sami Kanaan (S). Le vote sur les comptes a quelque chose de formel. C'est vrai que nous commençons chaque année, rituellement, par dire qu'un refus du vote des comptes ne se justifie que si nous avons découvert des malversations ou des problèmes gravissimes lors de l'examen des comptes en commission. Cela n'est évidemment pas le cas. Les comptes sont corrects, et il n'y a aucune raison majeure de les refuser. Le groupe socialiste votera donc, bien sûr, les comptes.

Cela dit, quelques remarques sont nécessaires. Le résultat est réjouissant, les revenus sont en augmentation et les charges sont stables. On ne peut pas s'empêcher d'avoir l'impression que certains sont presque tristes de constater l'amélioration des revenus, parce que, du coup, le discours sur le drame des finances publiques en souffrance est moins facile. Evidemment, ils adaptent très vite leur discours et utilisent cette embellie pour mieux justifier la baisse des impôts via l'initiative populaire 111. Si on tient compte du renchérissement et de l'inflation, les charges sont stables. C'est d'autant plus méritant si on considère que certains postes, eux, ont augmenté; dans certains cas, je dirais beaucoup trop augmenté. Je pense en particulier aux charges liées au groupe 31, «Charges de fonctionnement», et aux amortissements. Il est vrai que nous maintenons et renforçons ce que l'on appelle le petit équilibre. La Ville couvre largement ses charges de fonctionnement par le biais de ses recettes. A part le mauvais résultat de 1996, où nous étions en deçà, cette tendance se confirme et le degré d'autofinancement est en

augmentation. Apparemment le budget 1999 confirmerait cette tendance, nous espérons que ce sera réellement une confirmation aux comptes 1999. Ce sont les bonnes nouvelles.

Il y a également une maîtrise des charges, je l'ai déjà dit. J'aimerais saluer ici encore une fois les efforts du personnel, qui, par le biais de l'accord pour trois ans, a contribué fortement à cette stabilisation. Nous insistons ici sur l'importance qu'il y a d'entamer rapidement des négociations pour la période qui va au-delà de l'an 2000. Il est vrai que, et on peut faire un débat assez long là-dessus, le rapporteur général – que je félicite pour son excellent rapport – a fait des comparaisons sur deux décennies. Ce sont des comparaisons utiles; cela dit, il faut les mettre dans le contexte des attentes générales vis-à-vis des collectivités publiques. Le maire a cité l'exemple de la petite enfance. Le budget de la petite enfance a en effet augmenté massivement, mais c'est un choix de société. Il y a un changement de modèle de fonctionnement familial que nous avons soutenu. Nous savions que cela coûterait cher. A partir de là, on peut évidemment se demander si la forme choisie pour satisfaire ce besoin est la bonne. Est-il possible de le faire mieux avec moins d'argent? Cela me paraît difficile, mais on peut en tout cas en discuter. Citer le Service social ou la petite enfance comme exemples de charges à examiner peut paraître discutable. Moi, je pourrais mettre le Grand Théâtre en avant. A un moment donné, chacun a un menu à la carte de ce qu'il conteste ou pas, de ce qu'il apporte comme possibilité de réduction des charges.

Il y a un débat plus général sous la forme de l'action publique. Pendant des années, nous avons ajouté des tâches dues à des choix de société dans différents domaines: les affaires sociales, la protection de l'environnement, la formation, etc., pas tout au niveau de la Ville de Genève, bien sûr. Il est vrai qu'un débat a lieu, et on peut se demander jusqu'à quel point des formes moins liées directement aux collectivités publiques peuvent être envisagées, sous forme de renforcement de l'action associative, de l'entraide, etc. Elles pourraient éventuellement limiter l'augmentation des charges, mais il faut être extrêmement prudent, car le dérapage vers des formes très traditionnelles qui consisteraient à laisser les plus pauvres se débrouiller est facile – et ce n'est pas nécessairement ceux qui s'organisent – pour ensuite faire de l'entraide efficace.

Pour revenir aux comptes 1998, il est vrai qu'il y a un maintien du déficit, et même le budget 2000 ne sera pas encore dans les chiffres noirs. Nous, socialistes, sommes très conscients du fait qu'à chaque déficit nous augmentons la dette. Par chaque augmentation de la dette, nous augmentons potentiellement la charge en intérêts pour le budget, même si pour l'instant cela a pu être maîtrisé grâce à la baisse des taux et à la renégociation d'anciennes dettes. Il suffit – nous l'avons toujours dit, ce n'est pas nouveau – que les taux d'intérêt soient un tant soit peu à la hausse pour que le déficit explose à nouveau. Les recettes s'améliorent, c'est vrai, mais il n'y a aucune garantie. Plus que jamais, c'est aléatoire. Preuve en est

d'ailleurs l'absence de fiabilité des prévisions. Cela se confirmera-t-il en 1999? Pour l'instant, il semble bien, mais les choses peuvent changer très vite. Cela confirme en tout cas qu'il n'est pas normal – et nous le répéterons aussi longtemps que la situation ne changera pas – que la Ville de Genève ait aussi peu d'influence sur les règles du jeu qui agissent justement sur les recettes. Je ne parle même pas des barèmes, je parle simplement de la transparence sur la provenance des recettes – qu'il s'agisse des personnes physiques ou des personnes morales. Nous maintenons qu'une réforme de la fiscalité est indispensable. Elle doit aussi couvrir la péréquation. Je remercie le rapporteur de nous avoir rappelé que, contrairement aux clichés et aux rumeurs, la Ville de Genève n'est pas si bénéficiaire que cela en matière de péréquation dans le canton de Genève et que sa quote-part sur le gâteau redistribué entre les communes est en baisse. En particulier au niveau des personnes morales, vu le départ de nombreux employeurs de la Ville vers la périphérie – je pense aux Services industriels, au siège genevois de l'UBS, au TCS, etc. Nous perdons peu à peu le dessus, et les communes qui prétendent que la Ville est largement bénéficiaire se trompent. Cela devrait être un argument pour faciliter une renégociation.

Le groupe 31 nécessite une réforme. Je dirais que c'est l'exemple emblématique des limites du système. Ce n'est que la deuxième fois que je participe à l'exercice d'analyse des comptes, mais je dois dire que je ne le ferai pas dix ans de cette manière, parce que les méthodes de travail sont archaïques et dépassées. En tant que conseiller municipal, j'estime que je n'ai absolument pas les moyens de juger de la pertinence des choix en matière de dépenses de fonctionnement. Nous faisons du ligne par ligne, ce qui est parfaitement oiseux, demande beaucoup de temps et d'énergie, mais nous évite en fait les vrais choix. Je sais que les Verts avaient proposé déjà à plusieurs reprises une autre approche du groupe 31. Je ne sais pas s'ils avaient proposé la bonne solution, mais une chose est sûre: il faudra une fois en parler. Je suis assez tenté par une variante qui consisterait à donner davantage de responsabilités et de marges de manœuvre aux services, sur la base de mandats politiques que nous voterions ici, au Conseil municipal. Pour ma part, je préférerais très nettement voter un mandat politique au Service social, par exemple, et lui donner les moyens de fonctionnement, plutôt que de me bagarrer sur la ligne 312 ou la ligne 318.

En ce qui concerne les amortissements, je dois dire que c'est profondément agaçant de voir les différences, parfois massives, entre le budget et les comptes. D'autant plus qu'ici il ne s'agit pas de fiabilité des prévisions, puisque c'est la gestion courante des amortissements qui est en jeu. Je vous rappelle que, pour le budget 1998 justement, nous avons à faire face à la limite fatidique des amortissements de 51,2 millions et quelques. Limite que nous avons malheureusement dépassée de quelques «micropoils» – ce qui nous a valu l'annulation du budget par le Conseil d'Etat – pour se retrouver aux comptes avec 60 millions d'amortis-

sement. On nous donne des explications très compliquées sur la raison de ces écarts. Elles ne sont pas vraiment acceptables, parce que cela m'étonnerait beaucoup que la gestion des investissements puisse varier à ce point d'une année à l'autre. Il y a là une très nette amélioration à effectuer, sans quoi, à l'avenir, nous ne pourrions plus prendre au sérieux les prévisions de l'amortissement sur le budget.

Nous aimerions aussi que le Conseil administratif essaie de maintenir l'habitude assez élémentaire de respecter les décisions du Conseil municipal. Il y a trop de cas, sur des subventions en particulier, où le Conseil administratif, consciemment, ne les respecte pas. J'en donne pour exemple la subvention octroyée au Salon du livre, que nous avons supprimée, qui a été réintroduite par la bande: 30 000 francs que nous avons explicitement supprimés et qui figurent aux comptes. Un exemple plus ancien concerne les contrats de culture. Le budget est une autorisation de dépenser, mais, une fois qu'une ligne a été supprimée, il n'y a aucune raison de la réintroduire sans feu vert du Conseil municipal.

La présidente. Excusez-moi, il vous reste deux minutes, Monsieur Kanaan.

M. Sami Kanaan. Je vous remercie, je ne dépasserai pas les dix minutes.

Concernant les outils de travail, j'insiste sur le fait que, en tant que conseillers municipaux, nous sommes démunis. Il faut en effet renforcer le Contrôle financier, et je suis content qu'il y ait des engagements dans ce service, mais ce n'est pas uniquement une question de nombre de collaborateurs. Il s'agit surtout d'un statut et d'une organisation du service qui le rende réellement autonome par rapport au Conseil administratif. On pourrait même envisager, comme c'est le cas aux Chambres fédérales, qu'il soit au moins partiellement soumis au Conseil municipal et à la commission des finances. C'est le seul moyen de lui assurer l'autonomie nécessaire pour exercer librement son mandat.

En termes d'outils toujours, nous devrions disposer de moyens informatiques et documentaires nettement améliorés pour pouvoir mieux comparer l'évolution des dépenses et ne pas devoir faire nous-mêmes des recherches dans le *Mémorial*, recherches pour lesquelles nous ne sommes évidemment pas rémunérés. Je crois qu'il s'agit d'améliorer nos outils de travail tout simplement pour la santé de notre institution démocratique. Il faut surtout que nous essayions de clarifier le rôle mutuel du contrôle de gestion, du contrôle financier, de l'évaluation des politiques publiques et ainsi de suite. Il y a encore une certaine confusion à ce sujet.

Pour terminer, nous relevons tout de même certaines remarques du Contrôle financier concernant l'absence de transparence sur certains objets, comme les

pertes sur débiteurs ou la Gérance immobilière municipale, et nous souhaitons qu'il y ait une amélioration dans ce domaine. Nous saluons les efforts entrepris en matière d'engagement de chômeurs et d'apprentis, mais nous estimons qu'ils sont encore insuffisants, en tout cas au niveau des comptes 1998. Nous espérons que cela s'améliorera pour ce qui est des comptes 1999.

M. Pierre Muller, maire. Monsieur Kanaan, j'ai demandé à M^{me} la présidente de m'autoriser à prendre la parole juste pour répondre à deux de vos interrogations.

Je crois que votre analyse sur la péréquation intercommunale est juste. En revanche, vous n'êtes peut-être pas au courant que, depuis trois ans, nous négocions avec les autres communes, via l'Association des communes genevoises, le problème de la péréquation intercommunale. Pour être très franc, vous avez raison, nous avons perdu dans cette affaire, année après année, de l'argent; néanmoins, la situation s'est stabilisée. Chaque fois que j'ai voulu revenir avec un nouveau modèle ou une nouvelle répartition, il faut savoir qu'il y a un certain nombre de communes – pour ne pas dire les 44 autres – qui ne sont pas contentes. Il y en a qui ont un avantage dans cette péréquation intercommunale et qui ne veulent pas le voir baisser, et ceux qui voudraient donner un peu moins ne sont pas d'accord. C'est franchement un nœud gordien qu'on n'arrive pas à dénouer.

En ce qui concerne le Contrôle financier, je crois qu'il faut réfléchir à une piste un peu différente de celle que vous venez d'imaginer. A mes yeux, le Contrôle financier doit rester l'audit interne de la Ville de Genève. Mais que l'on imagine une commission particulière de contrôle de gestion externe – peut-être même au Conseil municipal – comme il en existe dans d'autres pays, c'est là une piste qu'il faudra suivre un jour. Cette commission pourra, de par son mandat, aller investiguer partout, en toute indépendance et liberté. Ce sera, à mon avis, plus judicieux que de permettre à des fonctionnaires – qui ont un employeur, à savoir la Ville de Genève, c'est-à-dire le Conseil administratif – d'avoir un deuxième «patron» qui serait des conseillers municipaux. Cela ne me paraîtrait pas propice, en ce moment en tout cas.

La présidente. Nous interrompons le débat sur les comptes. Le bureau souhaite rencontrer les chefs de groupe pour quelques minutes. Il les rencontrera dans la petite salle à côté du bureau des huissiers. Cela concerne le troisième débat sur les comptes. Je vous remercie de bien vouloir vous joindre à nous, il n'y en a vraiment pas pour longtemps.

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions.

Néant.

La présidente. A 20 h 30, le débat reprendra avec M. Lyon. Je vous souhaite bon appétit.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	1134
2. Communications du bureau du Conseil municipal	1134
3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des beaux-arts chargée d'examiner la motion de M ^{me} Arielle Wagenknecht, MM. Pascal Holenweg, Antonio Soragni et Bernard Paillard, renvoyée en commission le 17 juin 1998, intitulée: «Fonds intercommunal de soutien à la création culturelle» (M-331 A/B).....	1140
4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 250 000 francs destiné à une prise de participation de la Ville de Genève au capital-actions de la nouvelle société d'édition «Info Dimanche SA» (PR-357 A)	1185
5. Rapport de la commission des beaux-arts chargée d'examiner la motion de M. Pierre de Freudenreich, M ^{mes} Maria Beatriz de Candolle et Suzanne-Sophie Hurter, renvoyée en commission le 3 juin 1998, intitulée: «Politique culturelle: pour des états généraux de l'art moderne et contemporain» (M-312 A)	1191
6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner les comptes rendus administratif et financier de l'exercice 1998 (PR-460 A)	1238
7. Propositions des conseillers municipaux	1332
8. Interpellations	1332
9. Questions	1332

La mémorialiste:
Marguerite Conus